

Groupe de travail « Adolescentes, jeunes femmes et développement »

**Rapport des travaux du groupe à destination
du Ministère des Affaires Etrangères**

**rédigé par PLAN France, chargé du Secrétariat technique du groupe de travail pour le
Ministère des Affaires Etrangères**

20/12/2012

Table des matières

I. Introduction : Contexte et Objectifs	3
A. Contexte et objectifs de la création du groupe de travail.....	3
B. Qui sont les filles adolescentes et les jeunes femmes ?	5
C. Méthodologie	8
II. Synthèse des recommandations du groupe de travail.....	10
III. Première Partie : Enjeux et état des lieux de la prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans les politiques, programmes et projets de développement	11
A. Les enjeux d'une meilleure prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans les politiques, programmes et projets de développement	11
B. L'état des lieux de la prise en compte des adolescentes et jeunes femmes sur l'agenda national et international : une attention croissante mais encore insuffisante.....	13
IV. Deuxième Partie : Recommandations illustrées du groupe de travail pour la prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans les politiques, programmes et projets de développement	15
Glossaire	34
Annexes :	37
Annexe 1. Liste des membres du groupe	37
Annexe 2. La théorie du changement	37
Annexe 3. Cadre politico-légal international et national sur les droits des filles	37
Annexe 4. Initiatives pour les droits des filles	37
Annexe 5. Grille d'analyse des pratiques	37
Annexe 6. Fiche Projet : <i>Saksham</i> , Formation Professionnelle en Inde, Plan France	37
Annexe 7. Fiche Projet : Protéger les Adolescentes & Défi jeunes, Equilibres et Populations.....	37
Annexe 8. Fiche Projet : Education inclusive enfants en situation de handicap, RDC, Handicap International (<i>draft</i>)	37
Annexe 9. Fiche Projet : Education des Filles à la Briqueterie, Cameroun, Plan France.....	37
Annexe 10. Fiche projet : Renforcer les capacités des filles, Sénégal, Tostan.....	37
Annexe 11. Fiche projet : <i>Sanjog 2</i> , Bangladesh, ECPAT France.....	37
Annexe 12. Fiche projet : Prévention des violences sexuelles, Colombie, Plan France.....	37
Annexe 13. Fiche projet : Filles adolescentes en situation d'urgence, Plan International.....	37

I. Introduction : Contexte et Objectifs

A. Contexte et objectifs de la création du groupe de travail

Dans le cadre de ses travaux sur la prise en compte des jeunes filles dans les politiques de développement, le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) a mis en place début 2012 un groupe de travail multi-acteurs dédié à cette thématique.

Ce groupe de travail sur les jeunes filles - désormais dénommé « Groupe de travail Adolescentes, Jeunes Femmes et Développement » - rassemble une pluralité d'acteurs de la solidarité internationale impliqués dans les domaines de la santé, de la santé sexuelle et reproductive, de la lutte contre le VIH-sida, de l'éducation, des migrations, de la protection, des droits de l'enfant et égalité homme-femme et du développement. Ainsi, sont membres du groupe de travail des représentants d'organisations internationales, du gouvernement et du Parlement français, des collectivités locales, d'associations spécialistes des questions de développement et/ou du genre, de chercheurs, de réseaux d'associations ou encore des experts indépendants¹.

Une première réunion de ce groupe s'est tenue le 26 janvier 2012, afin de définir les objectifs du groupe. A la suite de cette réunion, il a été convenu que les travaux du groupe devaient contribuer à **renforcer la qualité et l'efficacité des interventions d'aide au développement, incluant les politiques et programmes de coopération et les actions de terrain, à travers une meilleure prise en compte des besoins et priorités des filles.**

Pour ce faire, le groupe s'est donné comme objectifs spécifiques de :

- 1) mettre en commun les pratiques et les questionnements des acteurs français du développement sur les moyens et les approches à mettre en œuvre pour atteindre les jeunes filles dans les programmes de développement ; et
- 2) faire émerger des propositions concrètes pour que les jeunes filles deviennent de véritables bénéficiaires des politiques de développement.

L'atteinte de ces objectifs sera facilitée par la réalisation d'une étude (desk review) sur le passage à l'âge adulte des jeunes filles des pays en développement².

Ces travaux, présentés dans le présent rapport, et notamment les recommandations émises par le groupe « Adolescentes, Jeunes Femmes et Développement », viendront nourrir le Document d'Orientation Stratégique sur le Genre du MAE, présentement en cours d'actualisation. Ils feront également l'objet d'une présentation dans le cadre de la plateforme genre et développement du Ministère.

¹ La liste des membres du groupe de travail est disponible en annexe.

² Suite à un appel à consultation du MAE, cette étude a été confiée à Plan France ; finalisée en avril 2013, elle viendra compléter les réflexions du groupe et nourrir l'actualisation du DOS Genre.

Le Document d'Orientation Stratégique Genre du MAE (« DOS Genre »)

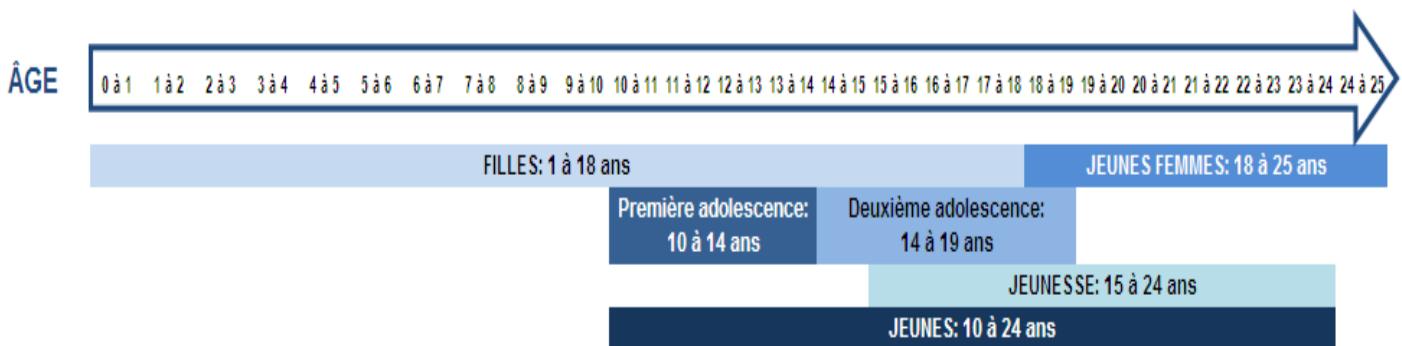
Le DOS, adopté en décembre 2007 dans le cadre du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement, a pour objectif de déterminer le cadre de l'action de la France en matière de prise en compte de l'égalité femme-homme et des droits des femmes dans sa politique de coopération. Ce document a été élaboré par le MAE français, en concertation avec la plateforme « Genre et Développement » créée en 2006 par ce dernier, plateforme qui réunit des représentants de la société civile, de la recherche, des parlementaires et représentants des institutions. Le DOS définit trois axes d'intervention : le plaidoyer et le dialogue politique, l'intégration transversale du genre dans les secteurs de la coopération, ainsi que le soutien à des actions spécifiques en faveur des femmes.

Une évaluation du DOS a été réalisée en 2012 par l'Observatoire de la parité, la Commission nationale consultative des droits de l'homme, ainsi que les membres de la plateforme « Genre et développement ». Cette évaluation a pour objectif d'identifier et d'analyse, pour chacun des trois axes du DOS, les progrès et modalités de mise en œuvre, ainsi que les obstacles existants, les leviers potentiels et les recommandations pour l'avenir. Cette évaluation servira de point de départ à l'actualisation du DOS.

B. Qui sont les filles adolescentes et les jeunes femmes ?

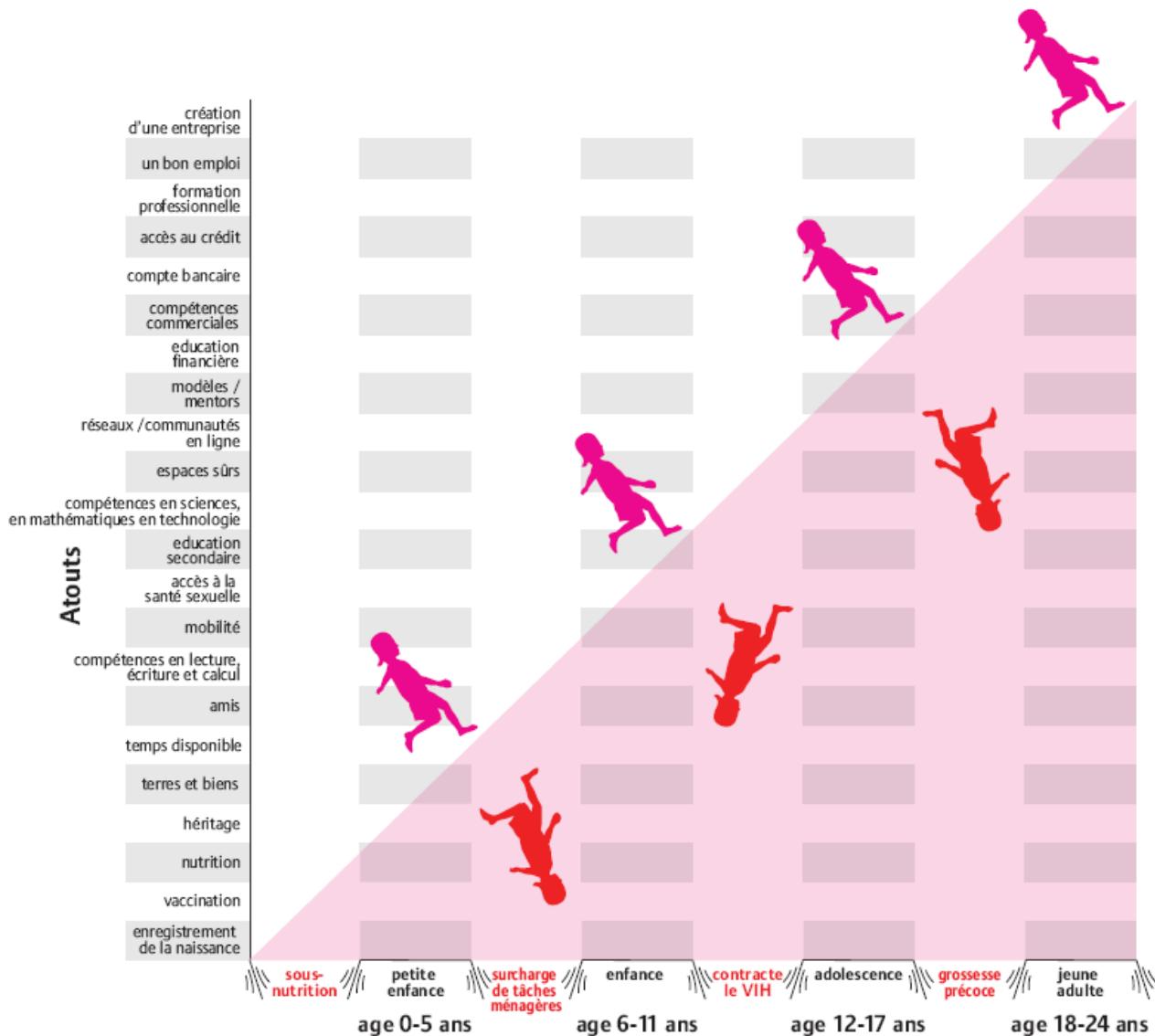
Lors de la réunion du 26 janvier 2012, qui visait à préciser le cadre d'action du groupe de travail et sa méthodologie, le terme « jeunes filles » avait été choisi. Néanmoins, il est difficile de trouver une définition claire et acceptée par tous de ce terme et de déterminer la tranche d'âge qu'il représente. Aujourd'hui, en effet, les organisations ont tendance à utiliser des définitions différentes des termes « filles », « adolescentes », « jeunes femmes ». On trouve ainsi plusieurs définitions en fonction du groupe d'âge concerné, illustrées par le schéma ci-dessous :

Schéma n°1 : Définitions des catégories suivant l'âge



On peut constater d'après ce schéma, que les « filles » sont les personnes de sexe féminin âgées de 0 à 18 ans (définition de la CIDE), alors que le terme « jeunes filles » ne correspond à aucune tranche d'âge définie. En revanche, au-delà de 18 ans et jusqu'à 25 ans, on trouve les « jeunes femmes ». Et les personnes de sexe féminin âgées de 10 à 19 ans, qui peuvent donc être des filles ou des jeunes femmes, sont toutes des « adolescentes ».

Schéma n°2 : Cycle de vie des filles – atouts et obstacles



Ainsi, les filles rencontrent des obstacles tout au long de leur vie, de la petite enfance à l'adolescence, et de l'enfance à l'âge adulte. Il est possible d'intervenir à des stades différents de la vie des filles pour apporter des **changements positifs** dans leur vie, et leur fournir les atouts et compétences dont elles ont besoin. Ce schéma illustre ce qui peut arriver à une fille, à différents âges, de positif ou de négatif. A titre d'illustration: une fillette peut recevoir les soins et l'investissement dont elle a besoin de la part de sa famille, de sa communauté et de l'Etat, puis devenir une citoyenne assurée et active. Au contraire, elle peut tomber dans le piège de la sous nutrition, du manque d'éducation et de la vulnérabilité aux grossesses précoce ou au VIH-sida. Autant de dangers qui peuvent la maintenir enfermée dans la pauvreté, une pauvreté qu'elle transmettra ensuite à ses enfants. Mais ce destin n'est pas inéluctable : un investissement en temps, en soins et en argent en faveur de l'amélioration des conditions de vie des jeunes filles déclenchera une transformation personnelle et économique, leur permettant de se développer et de devenir des adultes actives et épanouies. Ce schéma vient rappeler la nécessité de prendre en compte les filles de tous âges et leurs besoins spécifiques dans les politiques, programmes et projets de développement.

Si l'adolescence concentre un grand nombre de facteurs de vulnérabilité, et représente une période de changements importants chez les filles, aux niveaux tant physiques que sociaux, ce qui justifie une concentration des efforts sur cette classe d'âge, il reste néanmoins nécessaire de s'interroger sur ce qui se joue avant et après l'adolescence dans la vie des filles, en termes de risques et d'opportunités.

Il est ainsi indispensable de pouvoir s'attaquer à des problématiques tels que le mariage de fillettes de 5 ans, ou encore l'infanticide des filles.

Néanmoins, les travaux du groupe de travail « Adolescentes, Jeunes Femmes et Développement », tels que présentés dans ce rapport, mettent l'accent sur la prise en compte des **adolescentes et jeunes femmes, âgées de 10 à 25 ans**, dans les politiques, programmes et projets de développement. En effet, l'adolescence est un âge durant lequel les facteurs de vulnérabilité sont concentrés, et pour cette raison il convient d'y accorder une attention particulière, en permettant aux adolescentes d'acquérir et de développer les atouts nécessaires, et en levant les obstacles à une transition réussie vers leur vie d'adulte.

La délimitation de la tranche d'âge spécifique à l'adolescence, telle que présentée dans le schéma n°1, peut parfois varier d'un contexte à l'autre, selon les critères culturels et sociaux pris en compte pour en déterminer le début (fin de l'enfance) et la fin (début de l'âge adulte). Le FNUAP considère que « l'adolescence est un âge décisif pour les filles dans le monde. Ce qui se passe pendant l'adolescence d'une fille détermine la direction que prendra sa vie et celle de sa famille. Pour de nombreuses filles dans les pays en développement, la puberté (...) représente un moment de vulnérabilité accrue – vulnérabilité à l'abandon scolaire, au mariage précoce, à la grossesse précoce, au VIH, à l'exploitation sexuelle, et à la violence »³. Pour ces raisons, il est fondamental, dans toute politique, tout programme ou projet de développement, de prendre en compte les situations et besoins spécifiques des adolescentes et jeunes femmes en situation de plus grande vulnérabilité (victimes de violences de genre à l'école, filles hors du système scolaire, victimes de mariage et grossesses précoces, filles en situation de handicap physique, sensoriel ou mental, etc.).

³ UNFPA, Fact Sheet: Adolescent Girls' Sexual and Reproductive Health Needs, Juillet 2012

C. Méthodologie

Afin d'atteindre les objectifs du groupe de travail, le Ministère des Affaires Etrangères a fait le choix de confier le secrétariat technique du groupe à l'ONG Plan France, qui a par conséquent eu pour mission d'assurer les tâches suivantes en lien avec le pôle « Genre et Développement Humain» de la Sous-direction Santé et Développement Humain du MAE:

1. Animation de la réflexion du groupe de travail :

- Organisation de deux séminaires de travail entre juin et septembre 2012 ;
- Identification des thématiques pertinentes et des intervenants ;
- Organisation des réunions et rédaction des documents préparatoires.

2. Rédaction d'un rapport final comprenant les conclusions des séminaires et des propositions d'action.

Après s'être vu confier le secrétariat technique, Plan France a proposé aux autres membres du groupe une méthodologie de travail, qui a ensuite été retravaillée en fonction des attentes de chacun.

La méthodologie suivante a ainsi été adoptée : partant du constat, fait lors de la première réunion du groupe, le 26 janvier, que les membres du groupe avaient une diversité de niveaux d'expertise et d'expérience sur la thématique « adolescentes, jeunes femmes et développement », il a été considéré pertinent de croiser apports théoriques et analyse des pratiques au sein du groupe. Cette approche visait à permettre d'identifier et de faire connaître une méthodologie pertinente d'intervention, fondée sur les enseignements de la recherche, les bonnes pratiques capitalisées à date et l'analyse des actions de terrain (notamment celles des membres du groupe).

Deux séminaires ont été organisés pour permettre d'atteindre cet objectif :

1. **Un premier séminaire, qui a eu lieu le 18 juin 2012 après-midi**, avait pour objectif de fournir un apport sur la méthodologie d'intervention, à savoir l'identification de méthodes d'intervention efficaces et de qualité, fondées sur des études, recherches et évaluations existantes. Ce séminaire a été préparé en amont à travers des échanges entre le secrétariat du groupe de travail, les membres du groupe et les différents intervenants du séminaire, afin de déterminer l'objet et l'angle des interventions et de s'accorder sur les résultats attendus.

Les différents intervenants de ce premier séminaire étaient avant tout des chercheurs et/ou professionnels ayant une expertise importante dans le domaine, étant à même de proposer des principes et une méthode de prise en compte des besoins et priorités des filles dans les politiques et programmes de développement.

Le séminaire s'est présenté sous la forme d'une table-ronde, autour de laquelle étaient réunis quatre intervenants et les membres du groupe.

Un temps a été réservé au débat et aux questions/réponses, afin que chaque participant puisse questionner et s'approprier les approches présentées.

Le Secrétariat technique a ensuite fait la synthèse des présentations et des échanges de ce premier séminaire sous la forme de recommandations pour l'action et d'une grille d'analyse des projets visant l'autonomisation des filles⁴. Ces documents avaient vocation à être retravaillés et réadaptés au vu des pratiques de terrain des membres du groupe et de leurs partenaires, à la suite d'un second séminaire.

2. **Le second séminaire, qui s'est déroulé le 20 septembre 2012 après-midi**, s'est donc caractérisé par son aspect pratique : il s'agissait pour les membres du groupe qui le souhaitaient d'analyser leurs pratiques à travers l'application de la grille d'analyse qui avait été élaborée selon les recommandations issues du premier séminaire.

⁴ Ce document est disponible en annexe n°5.

Les intervenants de ce séminaire étaient cette fois-ci en priorité des acteurs du terrain qui ont présenté leurs modalités d'intervention sur le terrain et ont fait part des difficultés et éléments facilitant rencontrés pour mettre en œuvre les recommandations énoncées lors du premier séminaire. Un temps d'échange, d'abord en sous-groupes puis en plénière, a été réservé aux questions/réponses des différents membres du groupe de travail et aux débats. Ce temps de confrontation entre théorie (séminaire 1) et pratique (séminaire 2) a permis de renforcer et d'adapter les recommandations formulées lors du premier séminaire aux réalités du terrain, et a également été l'occasion pour les membres du groupe de mieux s'approprier ces recommandations, en s'appuyant dessus pour analyser leurs propres pratiques. Les capacités des membres du groupe à mieux tenir compte des spécificités des filles dans les politiques et programmes de développement s'en sont trouvées renforcées.

Sur la base de la grille d'analyse des pratiques formulée par le secrétariat, une dizaine de descriptifs de projet, disponibles en annexe, ont été rédigés par les membres du groupe qui le souhaitaient. Ces descriptifs illustrent de façon concrète les recommandations formulées par le groupe.

II. Synthèse des recommandations du groupe de travail

Les recommandations résultant des travaux du groupe de travail, telles que synthétisées ci-dessous, visent à **renforcer la qualité et l'efficacité des interventions d'aide au développement, incluant les politiques et programmes de coopération et les actions de terrain, à travers une meilleure prise en compte des besoins et des priorités des filles.** Une meilleure maîtrise de ces enjeux devrait permettre d'agir sur les inégalités de genre dès le plus jeune âge afin que les actions de coopération aient un impact réel sur l'autonomisation des jeunes filles

Une attention particulière doit être portée aux **adolescentes et aux jeunes femmes, du fait des facteurs de vulnérabilité propres à ces âges tels que** les violences de genre à l'école et en dehors de l'école, la déscolarisation, le mariage précoce, les grossesses précoces, le travail domestique, les handicaps physiques, sensoriels ou mentaux, la situation spécifique des jeunes mères seules, les crises et catastrophes naturelles, etc. Cette identification des filles en situation de plus grande vulnérabilité est un *préalable* à la mise en œuvre des recommandations suivantes⁵ :

1. Tenir compte de la diversité des situations recouvertes par le terme « filles en situation de vulnérabilité »
2. Mettre en place des projets en faveur de l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes doit se faire *par* et *pour* une plus grande égalité entre filles et garçons, hommes et femmes⁶
3. Tenir compte des besoins et priorités tels qu'exposés par les filles en leur donnant la parole et les moyens de s'exprimer sur tous les sujets qui les concernent, dans le respect de leur droit à la participation
4. Privilégier une approche par cycle de vie qui permet de repérer les risques et opportunités, obstacles et atouts, les besoins et priorités, propres à chaque âge et d'agir dessus
5. Dépasser les approches sectorielles en recherchant une approche holistique, multisectorielle, pluri-acteurs, à même d'améliorer les conditions de vie et l'autonomisation des filles dans leur ensemble
6. Agir sur les 3 dimensions du changement, selon une approche fondée sur les droits: au niveau individuel, au niveau socio-économique et au niveau institutionnel, pour obtenir des changements pérennes dans les conditions de vie et la position sociale des filles
7. Concentrer / renforcer les efforts sur l'éducation (y compris formation professionnelle), principal levier de développement et d'autonomisation des filles à travers la promotion d'une éducation (formelle et non formelle) sûre et de qualité pour les filles, les adolescentes et les jeunes femmes, à même de leur donner le savoir et les compétences nécessaires à une vie saine, productive et épanouie
8. Promouvoir l'enregistrement des filles à la naissance, condition du respect de leurs droits et de leur protection
9. Développer des standards communs de mesure de l'autonomisation des filles
10. Prévoir les ressources humaines et financières à même de permettre la prise en compte de toutes les recommandations formulées

⁵ Ces recommandations sont explicitées et illustrées dans la deuxième partie du présent rapport.

⁶ L'égalité femmes-hommes ou filles-garçons est autant un moyen d'autonomisation des filles qu'une conséquence de l'autonomisation des filles.

III. Première Partie : Enjeux et état des lieux de la prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans les politiques, programmes et projets de développement

A. Les enjeux d'une meilleure prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans les politiques, programmes et projets de développement

La création d'un groupe de travail sur la prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans les programmes, projets et politiques de développement, amène à s'interroger sur plusieurs questions : Pourquoi s'intéresser aux adolescentes et jeunes femmes dans le développement ? Quels sont les enjeux en termes de qualité et d'efficacité de ces politiques et programmes ? Comment mieux prendre en compte les besoins et les priorités de cette catégorie de population dans nos interventions de développement ?

En termes d'enjeux, il est à noter qu'aujourd'hui, plus d'un quart de la population des pays en voie de développement sont des adolescentes et des jeunes femmes âgées de 10 à 24 ans. On estime aujourd'hui à 600 millions le nombre d'adolescentes vivant dans les pays en développement, soit un nombre encore jamais atteint dans cette classe d'âge et appelé à augmenter encore. Or nombre d'entre elles voient leurs droits niés et violés en raison de la pauvreté, des discriminations et des multiples formes de violence auxquelles elles sont confrontées. N'ayant pas accès aux ressources et aux opportunités qui leur permettraient de s'épanouir individuellement et de devenir autonomes sur le plan économique, elles ne sont pas non plus en mesure de contribuer pleinement au développement de leurs enfants, de leurs communautés et de leurs pays.

Qui sont ces filles ?

Nous parlons de celles qui sont en situation de particulière vulnérabilité et pourtant encore insuffisamment prises en compte dans nos agendas de développement :

- les filles non enregistrées à la naissance, que l'on pourra exploiter et marier d'autant plus facilement qu'elles n'ont pas d'existence légale ni d'âge officiel, que l'on pourra même plus facilement éliminer si l'on pense aux infanticides,
- les filles qui ne vont pas à l'école, celles qui abandonnent l'école avant d'avoir pu acquérir les compétences et connaissances minimales nécessaires à leur développement,
- les filles qui, faute d'alternatives économiques et sociales, sont mariées précocement, parfois avant même la puberté, subissent des relations sexuelles forcées et courent le risque de contracter le VIH-sida et autres maladies sexuellement transmissibles et de mourir en donnant la vie trop tôt,
- les jeunes mères isolées,
- les filles exploitées par le travail, chez elles ou ailleurs, comme domestiques notamment,
- les filles dans les situations de conflit ou qui ont dû migrer suite à un conflit, encore plus isolées et exposées aux risques de violence et d'exploitation,
- les filles qui vivent avec un seul ou aucun parent,
- les filles vivant dans des communautés où des traditions patriarcales encore fortes ne leur permettent pas de participer aux prises de décisions qui les concernent,
- les filles isolées socialement...

A noter que cette liste n'est pas exhaustive, et que bien souvent, ces facteurs de vulnérabilité coexistent et se renforcent l'un l'autre, privant ces filles de leur enfance, et les projetant prématurément dans l'âge adulte.

L'ampleur du problème en quelques chiffres:

- Les filles doivent faire face à des discriminations même avant leur naissance – on estime à 100 millions le nombre de filles manquant à l'appel en raison des pratiques du fœticide féminin, en Inde et en Chine principalement.⁷
- 75 millions de filles n'ont pas accès à l'école primaire et au premier cycle du secondaire.⁸
- Une fille sur trois dans le monde n'a pas accès à l'enseignement secondaire.⁹
- Une fille sur 5 en âge d'être scolarisée en premier cycle de secondaire ne va pas à l'école.¹⁰
- 50% des victimes d'agressions sexuelles sont des mineures de moins de 15 ans
- Dans les pays en voie de développement, 1 fille sur 7 se marie avant l'âge de 15 ans, et 38% avant 18 ans.¹¹
- 14 millions de filles âgées de 15 à 19 ans accouchent chaque année dans le monde entier¹² ; or les complications liées à la grossesse constituent la première cause de mortalité chez les filles âgées de 15 à 19 ans dans le monde.¹³
- En Afrique sub-saharienne, chez les 15-24 ans, les nouvelles infections de VIH-sida touchent en moyenne 8 filles pour un garçon.¹⁴

Les filles constituent pourtant un levier incontournable et puissant de développement, appelé parfois le « **Girl Effect** »¹⁵. Comme l'attestent de nombreuses études, notamment le rapport 2012 sur l'égalité des genres et le développement de la Banque Mondiale, investir dans le potentiel des filles et des jeunes femmes a un effet bénéfique dans l'élimination de la pauvreté – non seulement pour les filles elles-mêmes, mais pour leurs communautés et pour des pays entiers. Une fille éduquée se mariera en général plus tard, aura moins d'enfants, ses enfants seront en meilleure santé et seront mieux éduqués. Ainsi, à titre d'exemple, il a été démontré qu'une année d'école primaire en plus augmente les revenus futurs des jeunes filles de 10 à 20%, une année de plus d'école secondaire de 15 à 25%¹⁶. **Investir dans le potentiel des filles est donc le meilleur investissement qui puisse aujourd'hui être fait en matière de développement**, Ban Ki Moon, secrétaire général des Nations-Unies l'a souligné, au même titre que la Banque Mondiale. C'est non seulement un investissement efficace en termes économique mais juste car il ne faut pas oublier que l'égalité hommes-femmes, filles-garçons, est au cœur du droit international.

⁷ Rapport *Le droit de vivre des filles*, Groupe de Travail sur la Petite Fille, Comité ONG de la Condition de la Femme – Genève, 2007

⁸ UNESCO – Estimation de l'Institut de Statistique de l'UNESCO

⁹ Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011 de l'UNESCO

¹⁰ Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012 de l'UNESCO

¹¹ Cynthia Lloyd, *Growing up Global : the changing transitions to adulthood in developing countries*, 2005

¹² FNUAP, 2005

¹³ UNICEF, 2000

¹⁴ ONUSIDA, 2010

¹⁵ Le Girl Effect est un mouvement qui vise à promouvoir le potentiel des filles adolescentes pour mettre fin à la pauvreté dans le monde. Créé par la Fondation Nike, la fondation NoVo, la Fondation des Nations Unies et la Coalition pour les Filles Adolescentes, le Girl Effect vise à faire en sorte que des personnalités influentes défendent la cause des filles et de leurs droits et se transforment en ambassadeurs des filles. (Pour en savoir plus : <http://girleffect.org/learn/the-big-picture>)

¹⁶ Retours sur investissement dans l'éducation, George Psacharopoulos et Harry Anthony Patrinos, Banque Mondiale, 2002

B. L'état des lieux de la prise en compte des adolescentes et jeunes femmes sur l'agenda national et international : une attention croissante mais encore insuffisante

Depuis quelques années, on assiste au niveau international à l'émergence de nouvelles lois, déclarations et initiatives en faveur de la prise en compte des filles et de leurs besoins dans les programmes et politiques de développement¹⁷. Qu'ils émanent des Nations Unies, du secteur privé, notamment à travers des fondations, ou encore d'organisations non gouvernementales, ces textes et initiatives ont formé un cadre politico légal nouveau, tendant à considérer de plus en plus souvent les besoins spécifiques des filles en matière de développement.

C'est en 1979, lors de la ratification de la Convention de l'Elimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, que les droits des filles sont pour la première fois expressément mentionnés, et notamment leur droit à l'éducation. Dès les années 90, la mention des droits des filles se fait de plus en plus courante dans les textes internationaux. Le 27 avril 2012, la Commission des Nations-Unies sur la Population et le Développement a adopté une résolution intitulée « Les adolescents et les jeunes », par laquelle elle encourage les Etats Membres à rencontrer les aspirations des jeunes et des adolescents, mais surtout par laquelle elle appelle les Etats à assurer le droit à l'éducation des jeunes femmes et des filles, à une éducation de qualité sur un pied d'égalité avec les jeunes hommes et les garçons¹⁸.

Un autre signe encourageant, et non des moindres, de l'inscription des filles sur l'agenda international, consiste en l'adoption en 2011 par l'ONU d'une Journée Internationale des Filles, le 11 octobre. L'adoption de cette journée est l'occasion d'attirer l'attention de l'opinion internationale sur les discriminations et les inégalités auxquelles les filles font face. Le 11 octobre 2012, première Journée Internationale des Filles, de nombreuses manifestations ont ainsi été organisées dans le monde afin de défendre les droits des filles.

Par ailleurs, la résolution adoptée le 26 novembre 2012 par l'Assemblée Générale de l'ONU, relative à l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines¹⁹, « souligne que l'autonomisation des femmes et des filles est essentielle si l'on veut rompre le cycle de la discrimination et de la violence et promouvoir et protéger les droits fondamentaux, (...) et engage les États parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». Cette résolution a également permis à l'ONU d'engager les Etats à « intensifier les activités de sensibilisation, d'éducation scolaire et non scolaire et de formation pour promouvoir la participation directe des filles, des garçons, des femmes et des hommes, et pour que les acteurs essentiels, les agents de l'État, (...) ainsi que les parents, les familles et les collectivités, s'emploient tous à éliminer les comportements (...) qui ont des conséquences négatives pour les filles ».

Un autre évènement plus récent, le Forum Mondial de la Jeunesse, qui s'est déroulé du 4 au 6 décembre 2012 à Bali, Indonésie, reflète à nouveau cette évolution en faveur d'une meilleure prise en compte des adolescentes et des jeunes femmes sur l'agenda international. Ainsi, le Forum, qui visait à produire des recommandations pour l'agenda post-2015 du développement, et à générer un consensus sur le placement des droits des jeunes au cœur du développement, a notamment permis d'aboutir à des recommandations en faveur de l'égalité des genres et du respect des droits des filles, adolescentes et jeunes femmes. Plusieurs recommandations visent ainsi l'égalité dans l'accès à un travail décent, l'appui à l'emploi des femmes, le respect du droit des filles à l'éducation, la prohibition de toutes les formes de violence à l'encontre des filles adolescentes et des jeunes femmes, etc. Plus généralement, les recommandations issues de ce Forum mettent l'accent sur l'importance de l'autonomisation des jeunes femmes et des filles adolescentes.²⁰

¹⁷Voir annexe n°3

¹⁸http://www.un.org/esa/population/cpd/cpd2012/Agenda%20item%208/Chairs%20Text%20_27April-19h10.pdf

¹⁹A/C.3/67/L.21/Rev.1

²⁰ PNUD, Déclaration de Bali issue du Forum Mondial de la Jeunesse, 7 décembre 2012

En France également, les droits des filles, ainsi que leurs besoins spécifiques, commencent à être davantage pris en compte par le gouvernement dans ses actions de coopération au développement et ses politiques. Mentionnées dans le DOS genre de 2007, les filles ont fait l'objet d'une conférence parlementaire en 2011, en marge du G8-G20, avant de faire l'objet du présent groupe de travail et d'une étude.

Néanmoins, malgré la multiplication des textes et initiatives, internationaux et nationaux, en faveur de la promotion et la protection des droits des filles et de la prise en considération de leurs besoins spécifiques, ces dernières ne sont pas encore assez représentées dans les politiques, programmes et projets de développement mis en œuvre par les gouvernements ainsi que les autres acteurs de la solidarité internationale.

Le présent rapport contribuera à leur plus grande visibilité et vient proposer des outils et des recommandations concrètes pour leur prise en compte.

IV. Deuxième Partie : Recommandations illustrées du groupe de travail pour la prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans les politiques, programmes et projets de développement

Les recommandations du groupe de travail pour une meilleure prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans le développement, telles qu'explicités et illustrées ci-dessous, s'inscrivent dans la **théorie du changement**²¹. Cette dernière consiste à agir, pour atteindre l'autonomisation des filles, aux niveaux individuel, communautaire et institutionnel, pour leur permettre de surmonter des obstacles et d'acquérir des atouts à des moments clés de leurs vies.

Recommandation n°1 : Tenir compte de la diversité des situations recouvertes par le terme « filles en situation de vulnérabilité ».

Explication :

- Disposer de données **quantitatives et qualitatives**²², désagrégées, **par sexe et par âge**, dans les projets de développement.
- Adapter les méthodes d'identification au profil social, économique et culturel des publics concernés et de la zone géographique concernée.
- Cette recommandation est notamment ressortie du Forum régional sur la Jeunesse organisé à Bali du 4au 6décembre2012, au cours duquel il a été mis l'accent sur l'importance de tenir compte de l'hétérogénéité de la jeunesse, et de mettre un accent particulier sur les adolescentes et jeunes femmes en situation de vulnérabilité économique et sociale²³.
- Les discussions tenues lors de l'Atelier Muskoka H4+²⁴ tenu à Cotonou du 15 au 17 novembre 2012 sur « Avancer la santé sexuelle et reproductive des adolescentes dans les programmes d'action du Fonds Solidarité Prioritaire Muskoka » ont également rappelé le fait que le groupe des jeunes et des adolescents, comme c'est le cas pour les adolescentes et les jeunes femmes, regroupe des réalités très diverses, en fonction de l'âge, du contexte économique et socioculturel, de la scolarité, du milieu (urbain/rural), etc. Ainsi, les stratégies doivent prendre en compte cette diversité.

²¹ Voir annexe n°2.

²² Les données chiffrées pouvant parfois être obtenus sont difficilement interprétables sans éléments qualitatifs permettant de mieux appréhender la réalité du contexte pour les populations cibles.

²³ PNUD, Déclaration de Bali issue du Forum Mondial de la Jeunesse, 7 décembre 2012

²⁴ L'initiative de Muskoka pour la santé des mères et des nouveau-nés vise à réduire de façon importante la mortalité des mères et des nouveau-nés dans les pays où ces groupes connaissent les taux de mortalité et de maladie les plus élevés. Cette initiative a été lancée lors du Sommet du G-8 en 2010, et consiste en une approche globale et intégrée visant à accélérer le progrès vers la réalisation des quatrième et cinquième OMD, qui réduira considérablement le nombre de décès de mères, de nouveau-nés et d'enfants de moins de cinq ans dans les pays en développement. Dans ce cadre, l'initiative « Health 4+ » (H4+) est menée avec plusieurs organisations multilatérales — l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF et la Banque mondiale (qui à eux quatre forment le H4), ainsi que ONUSIDA et UN Women — qui ont joint leurs efforts afin de mobiliser davantage de ressources et de mieux cibler et intégrer les approches pour réduire la mortalité chez les mères et les enfants.

Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain

Prérequis méthodologiques pour l'identification des publics en situation de vulnérabilité :

- Travailler avec des anthropologues et sociologues,
- Former les équipes projet/associations locales partenaires au genre, dès la phase de collecte des données et analyse de situation,
- Veiller à la parité dans les équipes de collecte des données.
- Produire une analyse de genre qui prenne en compte les besoins pratiques et intérêts stratégiques des filles et y accorder le temps nécessaire (plusieurs mois). Ce temps doit être intégré dans l'élaboration du projet
- Créer une relation de confiance pour permettre aux filles de s'exprimer.
- Conduire des entretiens avec les jeunes filles mais aussi avec leur environnement (parents, leaders communautaires et religieux)
- Avoir un partenaire qui a une très bonne connaissance du milieu pour : a) Avoir une légitimité sur ces questions d'ordre social qui sont polémiques, b) Avoir une bonne connaissance des contraintes et enjeux liés au genre, c) Avoir accès aux populations, hommes comme femmes, garçons comme filles.

1/ Exemple (Equilibres et Populations) : Les projets « Protéger les adolescentes » et « Défi jeunes » menés par Equilibres et Populations au **Burkina Faso**, au **Bénin** et au **Niger** visent spécifiquement les jeunes filles à partir de 10-12 ans et parmi la tranche des 10-18 ans celles en situation de vulnérabilité. La phase d'identification et de localisation de ces bénéficiaires a requis un premier passage des animateurs-trices et enquêteurs-trices dans les zones du projet, au cours duquel **beaucoup des filles visées par le projet sont restées dans l'anonymat** (ex. les filles domestiques). Beaucoup de jeunes filles mères sont passées pour des écolières alors qu'elles sont épouses et mères. Une étude « exercice de couverture sanitaire » auprès des structures sanitaires et des centres jeunes pour **identifier leur fréquentation par âge, sexe et statuts** (scolaire ou non, mariés ou non ...) dans les sites concernés a montré et a fait prendre conscience au personnel de santé, aux communautés que les jeunes filles notamment les plus jeunes et les plus isolées socialement sont sous représentées les centres de santé et dans les centres jeunes par rapport à ce qui est théoriquement attendu. Les jeunes filles mariées sont particulièrement concernées notamment pour les premières grossesses.

2/ Exemple (ECPAT France) : Le projet *Sanjog-2*, un projet de **lutte contre l'exploitation sexuelle** mené par ECPAT France au **Bangladesh** de mai 2008 à février 2012, a été défini en prenant en compte les besoins spécifiques des filles au sein de **differents groupes** qui sont affectés par le cycle de la traite à des fins d'exploitation commerciale : enfants en zone rurale sans accès à l'éducation, enfants engagés dans les pires formes de travail en zones urbaines, enfants dont les mères sont en prostitution.

3/Exemple (Plan France) : Dans le cadre du projet *Saksham*, un projet de **formation professionnelle** mené en **Inde** depuis mars 2010, Plan France et Plan Inde ont réalisé une analyse de situation auprès de 156 jeunes femmes et 157 jeunes hommes âgés de 18 à 25 ans, dans les 4 zones d'intervention du projet. Cette analyse participative a permis de rassembler des données sur la situation des jeunes femmes et hommes des zones d'intervention à travers des **discussions avec des groupes témoins**, ainsi que des **entretiens approfondis**. Par ailleurs, l'analyse a également intégré des entretiens avec des parents et des représentants des ONG locales des zones d'interventions. Ainsi, les résultats collectés permettent d'analyser la situation en recueillant à la fois les opinions et besoins des bénéficiaires directs du projet (les jeunes femmes et hommes), mais également **en obtenant des informations et données de leur environnement**, ce qui permet d'avoir une vision d'ensemble de la situation de l'emploi et de la formation professionnelle chez les jeunes, notamment les jeunes femmes, et de pouvoir analyser les obstacles existants aux niveaux individuel et social.

Recommandation n°2 : Mettre en place des projets en faveur de l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes doit se faire *par* et *pour* une plus grande égalité entre filles et garçons, hommes et femmes.

Explication:

- L'égalité femmes-hommes ou filles-garçons est autant un **moyen d'autonomisation** des filles qu'une **conséquence de l'autonomisation** des adolescentes et jeunes femmes. Par exemple, en matière de santé sexuelle et reproductive, les jeunes filles peuvent avoir la volonté, toutes les connaissances nécessaires et même tous les moyens pour utiliser une contraception, choisir leur nombre d'enfant et se protéger contre les IST – VIH-sida, cela ne leur servira pas si elles ne peuvent négocier, refuser les rapports sexuels et si elles continuent à être violées impunément.
- Cette approche, qui revient à une approche dite genrée, met l'accent sur le fait que la conception de projets « pour les filles » ne peut se faire de façon pertinente sans prendre en compte et impliquer les garçons et les hommes, à toute les étapes du projet.
- La prise en compte du genre n'induit cependant pas nécessairement une parité systématique dans toutes les activités d'un projet ; la pertinence de cette parité doit être évaluée au cas par cas²⁵.
- Veiller notamment à ne pas renforcer les stéréotypes de genre en pré-attribuant des rôles et des opportunités aux filles et aux garçons (par exemple dans le cadre de la formation professionnelle en définissant des métiers féminins ou masculins).
- Les projets visant une plus grande égalité entre filles et garçons et l'autonomisation des filles ne signifient pas que l'autonomisation des garçons ne doit pas être également visée, même si les discriminations concernent davantage les filles et qu'elles doivent bénéficier d'une attention particulière.

Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain

1/ Exemple (Plan France) : Le projet de promotion des droits sexuels et reproductifs des enfants et adolescents mené par Plan France en **Colombie** entre octobre 2010 et avril 2012 a pris soin d'impliquer les filles et les garçons dans l'ensemble des activités : ateliers de formation et clubs mixtes pour les jeunes, participation des filles et des garçons à la campagne médiatique... Cette mixité a favorisé le dialogue entre les groupes des deux sexes, et a sensibilisé ces deux groupes à l'importance des droits sexuels et reproductifs. **L'implication des garçons a mené à un changement de comportement chez ces derniers**, en faveur d'une plus grande égalité filles-garçons, qui vient briser certains stéréotypes de genre. Ainsi, Carlos, 11 ans, bénéficiaire du projet, considère que « si les hommes aident à la maison, on dit que ce sont des "tapettes", mais chez moi, je fais le ménage parce que ma maman sort travailler et cela ne veut pas dire que je suis une tapette ». D'autres témoignages collectés à la fin du projet ont permis de constater des changements dans le domaine de la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des filles et des garçons, mais également en termes de **déconstruction des stéréotypes de genre**. Ces changements, qui touchent les filles et les garçons, ont un impact considérable sur la vie des filles, qui vont être mieux protégées par leurs parents et/ou enseignants, avoir un meilleur accès aux services de santé et protection destinés aux jeunes, notamment à la contraception d'urgence, et voir également les tâches domestiques qui auparavant leur étaient réservées mieux partagées entre elles et leurs frères/pères. Enfin, en termes d'impact quantitatif, l'équipe de projet a également constaté l'impact de

²⁵Par exemple, pour les sensibilisations, les lieux de rassemblement des hommes et femmes sont différents, leurs heures de disponibilité sont différentes ; par ailleurs, si un projet veut réduire certaines discriminations auxquelles les filles et les femmes font face, il peut être nécessaire de recourir à une discrimination positive dans certaines activités.

l’implication des hommes et des garçons dans le projet sur les stéréotypes de genre. Ainsi, avant le projet, seulement 53,5% des enfants considéraient comme une bonne chose que le père de famille reste à la maison, fasse le ménage et cuisine contre 74% à la fin du projet.

2/ Exemple (ECPAT France) : Au **Bangladesh**, dans certaines zones du projet, les services de l’association locale ACD ont été mis en place de manière à bénéficier exclusivement aux filles. Par exemple, les filles soutenues par l’association ont développé des activités génératrices de revenus durables. Elles ont ainsi développé leur confiance personnelle et elles disposent d’arguments économiques qui leur ont permis de convaincre leur famille de reporter leur mariage et d’être acteur dans le choix de leur époux. **La discrimination positive engendrée dans les communautés cibles a créé un sentiment d’insécurité pour les garçons et jeunes hommes.** Afin de permettre aux jeunes des deux sexes de rééquilibrer leurs relations, le projet *Sanjog-2* a encouragé le développement d’activités de mobilisation sociale mixtes, telles que des campagnes contre la pratique de la dot ou l’amélioration des infrastructures scolaires locales.

3/ Exemple (Tostan) : Entre 2007 et 2011, Tostan a développé au **Sénégal** un projet pilote visant à travailler de manière plus spécifique sur les normes sociales à l’origine de situations discriminantes pour les femmes et pour les filles : le PRCC+ (Programme de Renforcement des Capacités Communautaires). Le projet comportait un **travail avec les hommes et les jeunes garçons sur les représentations pour favoriser l’émergence de nouveaux rôles pour les femmes et les filles au sein de la communauté**. Dans ce projet, certaines activités visaient ainsi à renforcer les capacités des adolescents (filles et garçons), de manière à ce qu’ils envisagent de nouvelles normes et de nouveaux rôles pour les filles et les femmes, les garçons et les hommes dans leur communauté ; aborder les relations entre les hommes, les femmes, les garçons et les filles ; impliquer les enseignants, les pères, les leaders religieux et tout autre homme d’influence pour en faire des acteurs de la promotion des droits humains et du changement des normes de genre. Ainsi, ce projet intègre les garçons et les hommes et cherche à en faire des acteurs de la promotion de l’égalité des genres.

4/ Exemple (Handicap International) : Dans le projet « Education inclusive des filles et des garçons en situation de handicap, acteurs de changement et de développement au sein de la société congolaise-Kinshasa, **RDC** » développé par Handicap International²⁶, les garçons seront directement impliqués, aux côtés des filles, et grâce aux rôles de «marraines» et «parraîns» qu’ils joueront auprès des nouveaux élèves et qui serviront d’«exemples de réussite à suivre». Par ailleurs, un comité de parents sera créé pour former un noyau de solidarité et d’échanges. **L’implication des pères sera spécialement recherchée et valorisée afin de ne pas perpétuer le fait que le rôle de caretaker repose exclusivement sur les femmes.**

²⁶ Ce projet n'est pas actuellement mis en œuvre, et est en attente de financements.

Recommandation n°3 : Tenir compte des besoins et priorités tels qu'exposés par les filles en leur donnant la parole et les moyens de s'exprimer sur tous les sujets qui les concernent, dans le respect de leur droit à la participation.

Explication :

- A l'occasion du **Forum régional de la Jeunesse tenu à Bali en décembre 2012**, plusieurs recommandations sont venues illustrer l'importance de la prise en considération des besoins exprimés par les filles et du respect du droit de ces dernières à la participation. Ainsi, un thème du Forum était entièrement dédié à la promotion de la participation des jeunes aux processus de développement. Des discussions sur ce thème sont ressortis les besoins d'apporter une attention particulière aux besoins et à la participation des jeunes marginalisés, et d'intégrer les jeunes à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du processus de développement, pour une implication plus pertinente.
- Cette recommandation est également ressortie du compte-rendu de l'**Atelier H4+ Muskoka tenu à Cotonou** en novembre 2012²⁷. A cette occasion a été soulignée l'importance de sonder les aspirations des jeunes en amont des programmes, en allant vers ces derniers, et notamment les adolescents, en étudiant les facteurs bloquant relatifs aux normes socioculturelles locales, et en conciliant les programmes avec les aspirations et possibilités d'adaptation sociales des populations.

Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain

- **Quelques exemples de techniques permettant la participation** : pour faire parler les filles et travailler avec elles, il existe plusieurs moyens et techniques : la technique du role model, la création de gouvernements d'enfants, la création de clubs de filles, l'utilisation des dessins ou sketches, faire dessiner aux filles le village idéal selon elles, la réalisation d'une cartographie des violences, faire visiter les institutions...
- **Un écueil à éviter** : En voulant assurer la participation des filles, adolescentes, jeunes femmes, au projet, il faut prêter une attention toute particulière à certains écueils à éviter, notamment une potentielle surcharge de travail suscitée par leur participation au projet. Il est ainsi nécessaire de s'interroger dans un premier temps, avant la mise en œuvre du projet, sur la manière dont les filles, adolescentes et jeunes femmes pourront gérer cette surcharge de travail. Par ailleurs, lorsqu'on leur demande d'être présentes dans les lieux de décision, il est également fondamental de réfléchir à la manière dont cela peut se faire en s'assurant qu'aucun effet négatif ne s'en suive.

Exemples projets :

1/Exemple (Tostan) : Dans le cadre de son projet « Renforcer les capacités des communautés pour renforcer celles des filles : transformer les normes sociales pour libérer le potentiel des filles au Sénégal », afin de donner la parole et les moyens de s'exprimer sur les sujets qui les concernent, Tostan a fait le choix de créer deux classes dans chaque communauté : l'une pour adultes et l'autre pour adolescents. En effet, dans les communautés du projet, la parole des jeunes, et celles des filles en particulier est moins valorisée et nombre d'entre elles ne sont pas habituées à s'exprimer en public. **En créant une atmosphère de confiance et en offrant un espace dans lequel la parole de chacun est valorisée**, les filles prennent confiance en elles et développent leur capacité à s'exprimer et à donner de la valeur aussi bien à leurs idées qu'à celles de leurs pairs.

2/Exemple (Plan International) : A Haïti, PLAN et son partenaire Interact Worldwide ont réalisé une analyse de situation relative à la santé sexuelle et reproductive des filles adolescentes, en 2010, à la suite du séisme. Cette analyse de situation, visant à produire des recommandations pour les futurs projets de Plan Haïti en matière de **lutte contre les violences basées sur le genre à l'encontre des adolescentes**, a été conduite de manière participative. Ainsi, les enquêteurs ont mené plusieurs

²⁷ Cf. note de bas de page 21

entretiens avec les familles, et également organisé des groupes de discussion auxquels ont participé les jeunes, garçons et filles. La méthodologie utilisée pour cette étude s'est fondée sur deux outils majeurs : le *MISP*²⁸ et la *Boîte à outils pour la santé sexuelle et reproductive des adolescents en situations de crise humanitaire*²⁹, ce dernier se fondant sur le **principe de participation des adolescents aux programmes de santé sexuelle et reproductive qui les concernent**, et mettant en évidence le besoin d'impliquer les adolescents dès la conception du projet, lors de sa mise en œuvre et de son suivi, pour garantir l'acceptation et l'accessibilité des programmes ainsi que la satisfaction des besoins de santé sexuelle et reproductive.

3/Exemple (ECPAT France) : Dans le cadre de son projet *Sanjog-2* au **Bangladesh**, ECPAT France encourage et diffuse la parole des bénéficiaires du projet. Ainsi par exemple dans les villes de Khulna et Barishal, **un groupe de 12 adolescents vulnérables** (6 filles et 6 garçons) **a été formé au journalisme** et ils sont devenus un intermédiaire entre la presse locale et les groupes d'enfants et jeunes vulnérables. Le groupe a disposé d'un encart trimestriel dans le journal local ayant la diffusion la plus forte et y a présenté les aspirations et craintes de leurs pairs.

4/Exemple (Equilibres et Populations) : L'étude de diagnostic participative qui a précédé la mise en œuvre des activités des projets « Protéger les adolescentes » et « Défi jeunes » a comporté un volet de travail avec les jeunes filles identifiées et localisées : cette **analyse qualitative sur le vécu, les contraintes, difficultés, besoins, envies des filles** s'est déroulée dans chaque site sur près de 6 mois avec des rencontres régulières avec les filles autour de 6 modules. Cette étape a été primordiale pour connaître et faire connaître le quotidien des filles dans chaque contexte. Le travail engagé avec leur famille et/ou entourage pour que simplement elles soient autorisées à participer au groupe a permis de les valoriser et d'enclencher un début de changement de regard sur elle. Depuis, les filles interviennent effectivement pour orienter les activités du projet notamment celles qui les concernent : choix des thèmes et séances d'information, mais aussi de renforcement des capacités et compétences de vie y compris techniques. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, **les jeunes filles prennent leur place dans les instances décisionnelles des structures ou activités qui les concernent** et des sessions lors des rencontres hebdomadaires entre jeunes filles avec des animateurs/trices sont consacrées à la préparation à la participation des jeunes filles à des évènements publics lors desquels elles prennent la parole (témoignages, sketchs, poèmes, chansons).

5/Exemple (Plan France) : au **Cameroun**, dans le cadre de son projet d'amélioration de l'accès des filles à une éducation de qualité, afin de renforcer la participation des filles aux prises de décisions concernant leur éducation, PLAN a mis en place des **gouvernements et forums d'enfants et des clubs de jeunes filles**. Ces plateformes visent à renforcer la participation des filles et garçons à travers la réalisation d'activités ludiques, des échanges sur les thématiques qui les concernent, et la participation à la gestion des écoles. Les gouvernements d'enfants ont été créés au sein des 13 écoles primaires du projet, et leurs membres sont des élèves, filles et garçons (avec une obligation de parité – à l'heure actuelle, 9 premiers ministres sur 13 sont des filles). Les différents ministres (de la santé, de l'éducation, de la discipline...) mènent des actions de sensibilisation auprès des autres élèves (sur l'hygiène, l'importance de faire ses devoirs, etc.). A l'école primaire d'Ekoudou Bilingue, Fatimata, la jeune premier ministre du gouvernement d'enfants, s'apercevant que les produits alimentaires vendus au sein de son école ne respectaient aucun critère de propreté, a demandé à la directrice de l'école de s'entretenir avec les vendeuses. Cela a permis d'améliorer la qualité des produits vendus, et d'assurer un contrôle des aliments, réalisé par les enfants ministres eux-mêmes. Cet exemple met en lumière **l'impact de la participation des filles au projet sur leur autonomisation et le développement de leur confiance en elle**, ainsi que sur le développement au niveau de leur école et de leur communauté.

²⁸ Minimum Initial Services Package in Reproductive health in emergencies (<http://misp.rhc.org>)

²⁹ <http://www.unfpa.org/public/publications/pid/4169>

Recommandation n°4 : Privilégier une approche par cycle de vie qui permet de repérer les risques et opportunités, obstacles et atouts, les besoins et priorités, propres à chaque âge et d'agir dessus.

Explication : chaque âge a ses spécificités en termes de risques, opportunités, obstacles et atouts, besoins et priorités. Il convient d'identifier ces derniers non seulement au niveau individuel mais aussi social et institutionnel, afin de pouvoir identifier les différents leviers de changement et donc d'intervention, et ce dès la phase de conception d'un projet.

Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain

1/Exemple (ECPAT France) : Malgré quelques initiatives au bénéfice d'enfants en âge d'être scolarisés au niveau de l'école primaire, le projet *Sanjog-2* au **Bangladesh** visait particulièrement des groupes de **jeunes âgés de 14 à 18 ans**. En effet, des études préliminaires avaient démontré que ceux-ci sont majoritairement à risque de traite et d'exploitation sexuelle. **Les stratégies mises en place adressaient par conséquent majoritairement les besoins et priorités spécifiques à cette tranche d'âge**, tels que les connaissances sur la santé sexuelle et le planning familial, une information sur les risques liées à des migrations peu préparées, des groupes de soutien de pairs au niveau des villages, l'acquisition de compétences techniques et entrepreneuriales permettant une insertion future sur le marché du travail.

2/Exemple (Equilibres et Populations) : Les projets « Protéger les adolescentes » et « Défi jeunes » prennent spécifiquement en compte et autant que possible **les jeunes adolescentes (10 – 14 ans) à un moment de leur vie où les risques et les changements sont importants** (risque d'être déscolarisées, d'être mariées, de migrer, d'être enceinte très précocement) et conduisent à des ruptures et un isolement. D'un point de vue dynamique, c'est un **âge de transition** au cours duquel il est important d'intervenir en matière de santé sexuelle car des événements qui auront un impact à l'âge adulte et tout au cours de la vie des femmes se jouent à ce moment-là.

3/Exemple (Plan France) : Afin de renforcer les connaissances des filles et des garçons (enfants et adolescents) sur leurs droits sexuels et reproductifs, et de renforcer leur capacité à défendre ces droits, Plan **Colombie** a organisé des sessions de formation à destination des enfants (9-13 ans) et des adolescents (14-19 ans) ;**les thématiques ont été choisies par rapport à l'âge des jeunes**. Ainsi, les enfants comme les adolescents ont travaillé sur un tronc commun, comprenant des thématiques telles que les droits sexuels et reproductifs, les émotions, connaître son corps... Par ailleurs, les adolescents ont pu aborder des sujets plus spécifiques à leur tranche d'âge, tels que les MST, la virginité ou encore la grossesse. Cette distinction des sujets d'échange dans les groupes de discussions selon l'âge des membres des groupes a permis de répondre aux besoins de chacun, qui varient en fonction de leur âge.

Recommandation n°5 : Dépasser les approches sectorielles en recherchant une approche holistique, multisectorielle, pluri-acteurs, à même d'améliorer les conditions de vie et l'autonomisation des filles dans leur ensemble.

Explication :

- Les causes des différents problèmes (mariage forcé, non scolarisation, VIH-sida, mortalité maternelle, etc.) sont le plus souvent plurifactorielles ou multisectorielles ; les leviers d'intervention, pour être efficaces et agir sur toutes les dimensions du changement, devront donc également être **plurisectoriels** et donc **pluri-acteurs**. Cette **approche holistique et transversale** doit être utilisée tout au long du cycle de projet, de sa conception à son évaluation.
- L'objectif à atteindre doit également dépasser le cadre du domaine d'intervention stricto sensu et être également **formulé en termes d'impact de l'action sur la vie des filles et leur autonomisation**. Dans le cas de la scolarisation des filles par exemple, on ne s'intéressera pas uniquement au taux de scolarisation mais on se demandera quelles sont les compétences réellement acquises par les filles, adolescentes et/ou jeunes femmes : la scolarisation a-t-elle permis de retarder l'âge du mariage, la scolarisation contribue-t-elle de façon significative à une autonomisation économique et sociale, etc. ?
- Le FNUAP applique dans la pratique cette recommandation. Ainsi, dans ses actions en faveur de la santé sexuelle et reproductive des filles adolescentes, le FNUAP met l'accent sur différents leviers d'intervention qui sortent du cadre de la santé stricto sensu tels que l'élimination du mariage des enfants, l'éducation des filles, le développement de leurs compétences de vie et de leur capacité à participer aux prises de décision. Ces actions, alliées aux interventions en santé telles que l'éducation sexuelle et l'offre de services de santé sexuelle et reproductive adaptée, permettent, à terme, d'assurer la santé sexuelle et reproductive des filles adolescentes.
- Une meilleure conception et mise en œuvre des approches multisectorielles nécessite également une **meilleure collaboration entre les acteurs (publics et privés), leur expertise, et leur niveau d'intervention (recherche, financement, action de terrain...)**. Dans son rapport de 2012 sur « Education et autonomisation des filles et transitions vers l'âge adulte ; pour un agenda partagé », le Centre International de Recherche sur les Femmes (CIRF) invite à l'amélioration de la coordination entre bailleurs, gouvernements, ONG et institutions de recherches, pour une meilleure conception et mise en œuvre des approches multisectorielles. Ainsi, selon le CIRF, cette collaboration permettrait une meilleure compréhension des besoins des adolescentes, selon le contexte, et une meilleure réponse à ces besoins. En effet, en termes de moyens, il peut parfois s'avérer difficile pour un même acteur d'agir sur toutes les thématiques et toutes les dimensions du changement, ce qui explique l'importance de faire le lien entre les différents acteurs.

Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain

1/Exemple (Handicap International) : L'innovation du projet « Education inclusive des filles et des garçons en situation de handicap, acteurs de changement et de développement au sein de la société congolaise-Kinshasa, RDC » se distingue par **l'approche holistique du handicap** partant de la détection d'une forme de handicap vers le référencement pour la prise en charge, puis la scolarisation pour mener à l'autonomisation vers des projets d'insertion socioéconomique.

2/Exemple (Plan France) : Au **Cameroun**, le projet mené par Plan France et Plan Cameroun d'amélioration de l'accès des filles à une éducation de qualité à la Briqueterie, quartier populaire de Yaoundé, a été conçu afin de réduire l'impact des éléments contraignants identifiés dans l'analyse de situation, à travers notamment la sensibilisation des communautés sur l'importance de l'éducation des filles (causeries éducatives, descentes de proximité auprès des pères de famille, sensibilisation des femmes dans les écoles coraniques...), le renforcement des capacités économiques des familles (mise en place d'associations villageoises d'épargne et de crédit et développement d'activités

génératrices de revenus pour les femmes), le renforcement de la qualité de l'enseignement pour une meilleure prise en compte des besoins des filles ainsi que le plaidoyer auprès des autorités. **Les obstacles liés aux mentalités, les obstacles économiques et ceux liés à l'environnement scolaire sont ainsi tous pris en considération dans un seul projet.**

3/Exemple (ECPAT France) : Le projet *Sanjog*-2 mené par ECPAT France au **Bangladesh**, un projet de lutte contre l'exploitation sexuelle, a été développé sur une logique d'intervention pluri acteurs. Ainsi, des **réseaux communautaires** de lutte contre la traite et l'exploitation ont été mis en place et ont vu leurs capacités renforcées pour l'identification et la gestion des cas de traite et d'exploitation. Par ailleurs, des **hotlines** ont été également mises en place au niveau du district, et les numéros de ces dernières ont été disséminés au sein des communautés. Les réseaux communautaires sont liés à des organisations locales via ces hotlines (deux hotlines sont réservées à la coordination), et interviennent avec ces organisations locales lors des signalements. Les **organisations locales**, quant à elles, ont pour rôle de réaliser du plaidoyer auprès des autorités locales, des ministères et de la commission nationale pour les droits de l'homme, et sont également en relation avec les organisations indiennes (de l'autre côté de la frontière) pour faciliter la recherche des victimes et des trafiquants.

Recommandation n°6 : selon une approche fondée sur les droits, agir sur les 3 dimensions du changement : le niveau individuel, le niveau socio-économique et le niveau institutionnel pour obtenir des changements pérennes dans les conditions de vie et la position sociale des filles.

Explication :

Une approche agissant sur les trois dimensions du changement est une approche fondée sur les droits humains qui cible :

- **les filles** (« rights holders »/détenteurs de droits) au niveau individuel, dans une logique d'autonomisation,

- mais aussi **leur environnement**, au niveau :

- a) **de la famille, de l'école, des communautés**, pour un changement durable des normes sociales (travail avec les « moral duty bearers »/garants de droits)

Afin de mieux inclure les filles et répondre à leurs besoins individuels, il faut en effet agir sur la sphère familiale et sociale, afin d'une part que ces filles puissent intégrer ces projets mais aussi pour que les changements proposés puissent être appliqués et acceptés par la société. Par exemple, en matière de lutte contre l'abandon scolaire, on ne peut pas se limiter à former les enfants sur leur droit à l'éducation si aucune action ne vise à sensibiliser les parents sur ce même point.

- b) **du cadre légal et politique** pour créer un environnement favorable à l'autonomisation des filles et garant du respect de leurs droits (travail avec les « duty bearers » pour faire évoluer si nécessaire le cadre légal et pour renforcer si nécessaire son application, notamment à travers des actions d'information, éducation, communication auprès des communautés, vulgarisation des textes, travail avec les collectivités locales, ...)

Ce faisant, il est important d'assurer auprès de toutes les parties prenantes (Etat et société civile) la promotion, la diffusion, des lois nationales, des conventions sous régionales et internationales contenant des dispositions favorables aux filles et aux femmes ou favorisant l'égalité et le soutien à leur mise en application effective.

Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain :

1/Exemple (réseau Girls Not Brides) : Dans le cas du **mariage des enfants**, les lois interdisant le mariage des enfants n'ont pas de sens et ne seront pas appliquées tant que des leaders religieux ou des policiers les cautionneront à leur niveau parce qu'ils sont convaincus que le mariage de leurs filles est le meilleur moyen de les protéger. Le plaidoyer et le renforcement des capacités des acteurs locaux permettent ainsi d'assurer la pérennisation du projet, après le départ de l'ONG mettant en place ce dernier.

2/Exemple (ECPAT France) : Le projet *Sanjog-2* a développé des **services holistiques en faveur des individus** (prise en charge de victimes, soutien à l'autonomisation). Il a **fait évoluer les perceptions au niveau communautaire**, avec la création de groupes de sensibilisation et de protection composés de membres volontaires de la communauté (dont des jeunes) d'officiels et de travailleurs sociaux des associations locales concernées. Il a également **fait évoluer le cadre légal**, à travers l'organisation de plusieurs conférences rassemblant des interlocuteurs gouvernementaux du plus haut niveau, afin notamment d'améliorer les mécanismes de prise en charge et de protection des victimes. Le travail d'influence de l'association BNWLA (association nationale des femmes juristes), partenaire du projet, a été déterminant pour le passage au Parlement de la « Loi 2012 sur la Dissuasion et la Répression de la traite » qui a été promulguée en Février 2012.

3/Exemple (Equilibres et Populations) : Les projets « protéger les adolescentes » et « défi jeunes » tentent au maximum d'intervenir sur les 3 niveaux et dimensions du changement au niveau local dans les communautés et institutionnellement au niveau national. Au niveau local, des activités sont développées autour de 3 axes : (1) instaurer et accompagner un **dialogue avec la communauté** pour impulser des changements sociaux, améliorer la reconnaissance du statut des filles et susciter des initiatives communautaires au bénéfice des jeunes filles ; (2) **renforcer les capacités et les compétences de vie des filles** pour qu'elles soient davantage en mesure de gérer leur santé sexuelle et reproductive ; (3) **adapter l'offre de services des centres de santé et des centres jeunes** à la demande et aux besoins des filles. Au niveau national, des **actions de plaidoyer à destination des décideurs** (gouvernements, ministères, parlementaires) sont menées avec d'autres ONG nationales pour que les lois, textes et conventions en vigueur favorables aux femmes et aux filles existant mais non appliqués le soient et pour que les lois, politiques, programmes, tous secteurs confondus, prennent en compte les jeunes filles.

4/Exemple d'outil de mesure de l'égalité de genre à l'école (Plan International) : Plan International est en train de tester, au Paraguay, un outil, le « **School scorecard** », visant à mesurer l'égalité de genre dans les écoles de ses projets³⁰. Cet outil vise à permettre aux filles et garçons inscrits dans l'école, ainsi qu'aux enseignants et aux parents, de noter le niveau d'égalité de genres de l'école. Ainsi, les répondants remplissent un questionnaire portant sur le niveau d'accessibilité de l'école aux filles, et notamment aux filles marginalisées, sur la responsabilité de l'école envers les filles et la gouvernance scolaire, sur le niveau de soutien de l'apprentissage des filles, la sécurité pour les filles au sein de l'école, ou encore sur les programmes et politiques de l'école sans discrimination ni stéréotypes ou sur le personnel de l'école et son soutien des filles. Ce questionnaire permet donc **d'impliquer plusieurs niveaux, allant des filles elles-mêmes à leurs pairs masculins, leurs parents et leurs enseignants, dans des projets visant à améliorer l'égalité de genre au sein des écoles**. Cet outil est en phase de pilotage et sera disponible courant 2013.

5/ Exemple (Plan France) : Au **Cameroun**, l'analyse de situation menée dans le cadre du projet de Plan France d'amélioration de l'accès des filles à une éducation de qualité, dans le quartier de la Briqueterie, a été réalisée de manière participative auprès de 106 ménages, intégrant des entretiens non seulement avec les filles et leurs familles, mais aussi avec des informateurs clés. Ces derniers étaient notamment les principaux décideurs influençant directement sur l'éducation des enfants dans le quartier. Cette analyse menée auprès des trois niveaux, individuel, social et institutionnel, a ainsi permis **d'établir une image claire des opportunités et obstacles propres aux jeunes filles, et a permis également d'identifier les difficultés auxquelles elles font face pour accéder à une éducation de qualité** (mariages et grossesses précoces, absence de soutien des parents, manque de ressources financières...). Par exemple, l'analyse a notamment révélé que 46% des filles interrogées ayant quitté l'école l'ont fait pour des raisons économiques, et 9% pour se marier ; ou encore que sur les 106 ménages interrogés, seulement 65% des mères et 37% des pères se disent prêts à soutenir l'éducation de leur fille si cette dernière tombe enceinte. Ainsi, dans le cadre de ce projet, **les activités conçues par l'équipe de projet ont été développées pour répondre aux obstacles identifiés à chaque niveau – individuel, social et institutionnel** : toutes les parties-prenantes (filles, leaders, parents, etc.) sont notamment sensibilisées à l'importance de la scolarisation des filles. Des activités génératrices de revenus et des AVEC (associations villageoises d'épargne et de crédit) ont été mises en place en direction des parents pour aider à lever les obstacles financiers à la scolarisation des filles. Au niveau institutionnel, des activités de plaidoyer sont organisées à destination des autorités locales (semaine annuelle communautaire à laquelle sont invités le maire, le sous-préfet, les inspecteurs, les délégués départementaux et d'arrondissement du Ministère de l'Education de Base et autres ministères, les autorités religieuses locales, etc.). Ces activités visent ainsi à augmenter l'investissement et les moyens alloués par ces dernières dans ce domaine.

³⁰ Voir précisions dans rapport Plan International, « Apprendre pour la vie », 2012, page 123

Recommandation n°7 : Concentrer/renforcer les efforts sur l'éducation (y compris formation professionnelle), principal levier de développement et d'autonomisation des filles à travers la promotion d'une éducation (formelle et non formelle) sûre et de qualité pour les adolescentes et les jeunes femmes, à même de leur donner le savoir et les compétences nécessaires à une vie saine, productive et épanouie.

Explication :

- Les enjeux de l'éducation des filles sont multiples, et variés : plusieurs études démontrent ainsi que si elles restent à l'école et acquièrent de réelles compétences, les filles gagneront plus d'argent dans le futur, se marieront plus tard, auront moins d'enfant qui seront en meilleur santé et mieux éduqués. Dans le long terme, l'éducation secondaire constitue un facteur de protection les filles du VIH-sida, du harcèlement sexuel et du trafic. Combinée à des compétences financières et à des compétences de vie, l'éducation secondaire est essentielle pour l'autonomisation des adolescentes, leur protection et leur développement.
- Pour cette raison, il est important d'agir sur les freins à l'éducation des filles, parmi lesquels le mariage et les grossesses précoces, la violence de genre à l'école, le manque d'alternatives économiques pour les familles), ainsi que sur la qualité de l'éducation, y compris à travers la garantie d'un environnement sain et sûr.
- L'atelier Muskoka H4+ tenu à Cotonou du 15 au 17 novembre 2012, portant sur les questions de santé sexuelle et reproductive des adolescentes, a souligné également le fait que l'éducation des filles est une priorité pour atteindre les objectifs du fonds de solidarité prioritaire Muskoka.

Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain :

1/Exemple (Handicap International) : Dans son draft de projet « Education inclusive des filles et des garçons en situation de handicap, acteurs de changement et de développement au sein de la société congolaise-Kinshasa, RDC », Handicap International souligne le **lien essentiel entre handicap et éducation**. En effet, les enfants bénéficiant d'une éducation de base ou ayant suivi des études supérieures sont davantage susceptibles de devenir autonomes et d'atteindre une certaine indépendance financière, et sont donc plus à même de soutenir leur famille. Par ailleurs, les filles éduquées participeront au changement des préjugés en affichant une image positive grâce à leur réussite et à leur pleine participation à la vie sociale. La scolarisation permet également d'offrir une perspective d'avenir à des filles et jeunes filles habituellement exclues du système scolaire et sociétal. Elle encourage l'autonomisation et les rend actrices de changement et de développement. L'éducation inclusive encourage la socialisation des enfants en situation de handicap et participe à la réduction des exclusions. Par ailleurs, la scolarisation des filles handicapées participe à la lutte contre les VIH-sida, les MST et les mariages et grossesses précoces. La scolarisation des enfants en situation de handicap, notamment des filles est également un frein aux violences sexuelles dont elles peuvent être victimes car elles sont souvent laissées seules au domicile sans protection et sans information sur la sexualité et leurs droits.

2/Le rapport publié par le MAE en 2012 sur les violences de genre à l'école³¹ met en lumière l'importance de combattre les violences basées sur le genre en milieu scolaire afin « d'offrir de réelles chances de succès aux filles, que ce soit au niveau social, économique ou politique ». Ainsi, ce rapport émet des recommandations à destination d'une multitude d'acteurs : 1) aux gouvernements, le rapport recommande par exemple de faire des violences de genre commises par des enseignants ou d'autres adultes intervenant dans le milieu éducatif un acte punissable par la loi, de faire de la lutte contre les violences de genre à l'école une priorité des cadres de développement, ou de veiller à l'application effective des lois et dispositions disciplinaires ; 2) à la communauté

³¹ Cf. Rapport 2012 « Les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne francophone - Comprendre leurs impacts sur la scolarisation des filles pour mieux les combattre », Direction Générale de la Mondialisation, du développement et des partenariats, MAE.

éducative, le rapport recommande de revoir le contenu des curricula et des manuels scolaires de manière à sensibiliser les enfants, ou encore de soutenir la mise en place dans les établissements scolaires de mécanismes de prévention, de protection, de dénonciation et de prise en charge adaptés aux enfants et garantissant la confidentialité ; 3) aux familles, aux communautés et aux acteurs de la société civile, il est recommandé de renforcer les actions de conseil, de sensibilisation et d'accompagnement des victimes des violences, de poursuivre les activités d'empowerment des filles et des garçons, des parents et des communautés, ou encore de jouer pleinement leur rôle de veille et d'interpellation auprès des décideurs nationaux pour l'application des lois et règlements. Dans le cadre de sa campagne **Apprendre Sans Peur**, depuis 2008, Plan International met en œuvre plusieurs de ces recommandations, en ciblant trois principales formes de violence en milieu scolaire : les châtiments corporels, les brimades et les violences sexuelles. Ainsi, Plan International a par exemple sensibilisé plus de 12 000 fonctionnaires de l'Etat (policiers, avocats) jouant un rôle crucial pour lutter contre l'impunité et mettre fin aux violences, et a formé environ 20 000 enseignants aux techniques de la discipline positive. 45 études ont également été menées pour mieux comprendre, mesurer et rendre visible le phénomène, et plus de 18 000 écoles ont pris part à la campagne. À travers ses actions de plaidoyer, la campagne a permis que 390 millions d'enfants soient protégés par une législation adaptée ou nouvelle. Toujours dans le cadre de sa campagne, Plan International a aussi travaillé avec les enfants afin de créer des livres de contes, des pièces de théâtre ou encore des émissions de radio sur le sujet.

3/Exemple (Equilibres et Populations) : Les jeunes filles « ciblées » par les projets « protéger les adolescentes » et « défis jeunes » sont celles qui sont en dehors du système scolaire en raison de la pauvreté et de la précarité économique ainsi que des inégalités de genre particulièrement violentes dans les pays d'intervention. **Les activités de formations, renforcement de compétences de vie informelles que le projet met en place à leur intention et selon leurs besoins et leurs demandes sont là pour « corriger » les méfaits de la déscolarisation** avec le souci de ses conséquences en matière de santé sexuelle et de la procréation. Le partenariat et les complémentarités avec d'autres projets, initiatives, structures plus spécifiquement orientées vers l'éducation et la formation est systématiquement recherché dans les 6 sites d'intervention.

Recommandation n°8 : Promouvoir l'enregistrement des filles à la naissance, condition du respect de leurs droits et notamment de celui à la protection.

Explication : Dans le cadre de tout projet visant l'autonomisation des filles et jeunes femmes, il est essentiel de promouvoir l'obtention d'un état civil (à la naissance ou à tout autre période de la vie) afin d'assurer leur protection contre les différentes formes de violences et d'abus et leur permettre d'accéder à l'éducation, mais aussi à la propriété, à la terre, à l'héritage, au droit de vote et d'autres droits civiques, à la mobilité, etc.

Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain :

1/Exemple (Plan France) : Dans le cadre du projet d'amélioration de l'accès des filles à une éducation de qualité à la Briqueterie, **Cameroun**, l'association partenaire de PLAN, l'AFHADEV, a accompagné les parents en les informant sur les procédures d'inscription à l'école, et en facilitant l'obtention d'actes de naissances pour les filles et garçons scolarisés qui n'en avaient pas. En effet, au Cameroun, un enfant qui n'a pas d'acte de naissance ne peut pas passer le Concours de fin d'Etudes Primaires, et ne peut par conséquent pas poursuivre ses études au secondaire. L'existence d'un acte de naissance est ainsi un élément fondamental pour l'éducation des enfants, en plus d'être un élément assurant leur protection, ou encore le respect de leur droit à l'identité par exemple.

2/Exemple (ECPAT France) : Les réseaux communautaires soutenus via le projet *Sanjog* 2d'ECPATFrance au **Bangladesh** font la promotion de l'enregistrement des enfants à la naissance, et vérifient lors de toute nouvelle naissance que l'enregistrement ait lieu. Des taux d'enregistrement de 100% ont été observés dans certains districts ruraux visés par le projet. La promotion et le soutien à l'enregistrement des naissances est de manière générale une mesure essentielle car elle facilite l'accès des personnes aux services éducatifs, sociaux et médicaux publics. Dans le cadre des **problématiques de traite ou d'enfants disparus**, l'enregistrement d'un enfant à la naissance est à plusieurs titres primordial : (1) il est administrativement difficile voire impossible de signaler aux autorités l'absence d'un enfant n'ayant pas d'état civil, (2) lorsqu'un enfant est secouru par les forces de police dans un lieu d'exploitation, le temps de gestation entre sa prise en charge par les autorités et son retour dans sa communauté d'origine peut être extrêmement long en l'absence d'état civil (particulièrement dans les cas de traite transfrontalière) et donne lieu à des périodes d'institutionnalisation prolongées très préjudiciables au développement de l'enfant, (3) l'absence de certitude sur l'âge d'une personne ralenti le travail d'enquête et de répression des abuseurs, notamment dans les cas de traite et d'exploitation sexuelle.

3/Exemple (Equilibres et Populations) : Parmi les jeunes filles qui participent régulièrement aux activités des projets « protéger les adolescentes » et « défi jeunes », une majorité ne dispose ou ne disposait pas de carte d'identité nationale. Avec les animateurs/trices et en partenariat avec les mairies des communes et les commissariats de police, plusieurs d'entre elles ont pu obtenir leur extrait d'acte de naissance et se faire faire une carte d'identité nationale. Cet acte s'est révélé important pour les filles et leur reconnaissance d'elle-même et auprès de leur entourage. En effet, les jeunes filles ayant leur carte d'identité nationale éprouvent de la fierté à être reconnues comme des citoyennes à part entière, ayant des droits et pouvant jouir de ses droits, notamment le droit de vote pour les plus âgées d'entre elles ou le **droit d'accéder à des services sociaux**. Par ailleurs, l'entourage considère l'obtention de la carte d'identité nationale comme une étape essentielle pour **contribuer à l'autonomie financière des jeunes filles** sachant qu'à l'avenir, ce document leur sera d'une grande utilité dans leur démarche auprès des agences de microcrédits, ou encore pour se déplacer librement.

Recommandation n°9 : Développer des standards communs de mesure de l'autonomisation des filles.

Explication :

- Quels que soient les domaines d'intervention privilégiés dans un projet (éducation, santé, protection, ...), ces derniers devraient avoir comme objectif et critère de mesure d'efficacité, l'autonomisation des filles et une plus grande égalité homme-femme. Cette recommandation renvoie à la **nécessité d'un consensus sur la définition de l'autonomisation individuelle des filles, adolescentes et jeunes femmes** (cf. définition dans le glossaire, p. 35) et ses indicateurs de mesure³²tout au long du cycle de projet et au-delà si possible
- Il existe **plusieurs exemples d'indicateurs d'autonomisation** (cf. grille d'analyse des pratiques en annexe n°5): temps consacré aux tâches ménagères vs loisirs et devoirs scolaires, aux soins des enfants, estime de soi et niveau d'encouragement de l'environnement, capacité à s'exprimer en public, possibilité d'accéder à l'éducation formelle (primaire et secondaire) et informelle (y compris formation professionnelle), sentiment de sécurité (vs violences physiques et psychologiques potentielles dans le cadre familial, scolaire, communautaire), choix de se marier quand et avec qui elles le veulent, accès à l'information/éducation sur les droits sexuels et reproductifs et capacité à avoir des rapports sexuels protégés et consentis librement, participation aux décisions qui les concernent (dans le cadre familial, scolaire, communautaire, capacité ressentie à savoir gérer de l'argent... Pour chaque aspect, il convient de poser la question aux filles et aux garçons.
- Quelques autres exemples d'indicateurs : situation économique, statut social, capacité à prendre des décisions et estime de soi, satisfaction personnelle, parents plus ouverts à l'autonomisation de leurs filles, femmes plus confiantes en elles, plus optimistes, aspirations plus fortes, prise de position des filles dans les instances décisionnelles des structures et activités, prise de parole en public...

Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain :

1/ Exemple d'un outil d'auto-évaluation de l'autonomisation des filles (Plan International) :Le Diagramme d'Opportunités pour les Filles : Plan International a développé un outil d'auto-évaluation visant à permettre aux adolescentes (10-18 ans) bénéficiaires de projets de réfléchir à leur propre autonomisation. Cet outil participatif est une source d'informations à l'usage des structures telles que les gouvernements ou ONG.

Ce diagramme est actuellement en phase d'essai dans plusieurs pays, et sera disponible courant 2013. Il pose aux filles, ainsi qu'aux femmes et aux hommes qui jouent un rôle dans la vie des filles (notamment leurs parents) **10 principales interrogations sur le niveau d'autonomie des filles, sur 10 thématiques**. Ces thématiques sont ainsi : les travaux ménagers, l'accès à l'école, le sentiment de sécurité, le mariage, la sexualité sans risque, la confiance en soi, le pouvoir de décision, l'argent et sa gestion, le sentiment d'appartenance à une communauté, et enfin, selon la situation locale, d'autres thématiques³³.

³² S'assurer que les indicateurs sont transposables à tout type de contexte de façon à ce qu'il puisse être comparé

³³Selon leur situation individuelle, les filles remplissent le diagramme en indiquant, pour chaque composante thématique, une note de 1 à 10 indiquant le niveau de satisfaction de leurs besoins. Dans un premier temps, l'outil est adapté au contexte local. Notamment, des ateliers d'adaptation sont organisés avec les communautés, dont des filles, pour identifier des exemples illustrant les notes 1, 5 et 10 de chaque thématique. L'outil est aussi traduit, lorsque nécessaire, dans la langue locale parlée par les filles. Des focus groups ont ensuite lieu, au sein desquels les filles remplissent chacune le diagramme pour sa situation, puis discutent de leurs situations et échangent sur les éléments du projet qui ont contribué à leur autonomisation. Les données seront ensuite analysées, rapportées, et pourront ainsi servir de base à des réflexions et discussions avec la communauté (parents, filles, garçons). Cela permet d'identifier les lacunes du projet, ses points forts, et les points d'action de chaque intervenant. Cet outil permet aussi de contribuer à l'autonomisation des filles en les amenant à réfléchir sur ses éléments constitutifs.

2/ Exemple (Equilibres et Populations) : Dans le cadre des projets « Protéger les adolescentes » et « Défi jeunes », une place importante est consacrée à l'étude des processus qui conduisent au changement dans le cadre d'une démarche participative et communautaire plutôt qu'une évaluation qui serait uniquement quantitative. D'un point de vue individuel, les équipes projet utilisent la **méthode « des récits de vie»** pour suivre, « mesurer » les changements qui s'opèrent pour les jeunes filles. Puisant ses origines dans l'histoire et la sociologie, les récits de vie sont le résultat d'une forme particulière d'entretien, **l'entretien narratif**, au cours duquel une personne raconte tout ou une partie de son expérience vécue (Daniel Bertaux). A travers cette méthode, les socio-anthropologues ne travaillent pas uniquement à une reconstitution de la vie des filles (leur trajectoire sociale) mais travaillent aussi à **recueillir des informations sur leur environnement social immédiat** pour comprendre comment il fonctionne et comment il se transforme (ses mécanismes, ses processus, ses logiques d'action, etc.).

3/Exemple (Tostan) : Le projet « Renforcer les capacités des communautés pour renforcer celles des filles : transformer les normes sociales pour libérer le potentiel des filles au Sénégal » de Tostan s'est fondé, pour mesurer l'impact du projet sur la vie des adolescentes, **sur l'outil du « changement le plus significatif »³⁴**. Cette approche de suivi-évaluation participative et qualitative repose sur le recueil systématique par des acteurs du projet « **d'histoires significatives de changement** ». Ainsi, lors de demi-journées d'ateliers avec les équipes de terrain, il était demandé aux facilitateurs d'écrire une courte histoire sur une ou des personnes du village du projet ayant fait l'expérience d'un changement. Les histoires sont distribuées aux facilitateurs des zones voisines, qui en choisissent une et expliquent les raisons de ce choix. L'auteur de l'histoire et ses collègues sont incités à réfléchir à leurs pratiques et aux perspectives d'amélioration du projet. Pour approfondir la compréhension des histoires racontées, l'équipe du projet a effectué des visites de terrain afin de rencontrer les membres des communautés dont le changement a été décrit par les facilitateurs. Par ailleurs, le développement d'indicateurs tels que le % des hommes et femmes capables de citer au moins trois droits humains, ou encore le % de filles et de femmes ayant constaté un changement de comportement des hommes envers les femmes, permet de **mesurer l'impact du projet sur le changement de l'environnement dans lequel vivent les femmes et les filles, le changement de comportement des hommes et des communautés, comme facteurs d'autonomisation des femmes et des filles.**

4/Exemple (Plan France) : Dans le cadre de son projet *Saksham en Inde*, Plan France a développé des indicateurs permettant de mesurer l'impact du projet à plus long terme. Ainsi, le projet a mis un accent particulier sur **le suivi du parcours de chaque étudiant(e) après qu'il/elle ait achevé sa formation, mais surtout une fois que le/la jeune est entré(e) dans la vie active**. Ceci permet de mesurer les changements les plus importants sur sa vie et sur celle de sa famille au niveau : 1) de la situation économique, 2) du statut social, 3) de la capacité à prendre des décisions et l'estime en soi, et 4) de la satisfaction sur le lieu de travail. Par ailleurs, en supplément de ces indicateurs formulés pour les jeunes femmes et les jeunes hommes bénéficiaires du projet, l'équipe de projet a développé des indicateurs spécifiques permettant d'évaluer l'impact du projet sur les vies des jeunes femmes, afin de mesurer leur autonomisation aux niveaux personnel, économique et social. Ainsi, au cours des entretiens avec les jeunes femmes, l'équipe d'évaluation de Plan Inde a pu constater à travers leurs témoignages que, **par rapport aux jeunes femmes n'ayant pas participé à une formation du projet, les jeunes bénéficiaires ont confiance en elles, sont plus éloquentes, plus optimistes pour leur carrière et leur vie, et parlent de leurs aspirations de carrière**. Le développement de leur indépendance économique et de leur capacité à gérer leur vie professionnelle a également conduit à

³⁴La technique du changement le plus significatif (CPS) est une forme de suivi et évaluation participative. Elle est participative parce qu'un grand nombre de parties prenantes des projets sont impliquées à la fois dans les décisions portant sur les types de changements à enregistrer et dans l'analyse des données. C'est une forme de suivi parce qu'elle se produit tout le long du cycle du programme et fournit des informations pour permettre de gérer le programme. Elle contribue à l'évaluation parce qu'elle fournit des données sur l'impact et les résultats que l'on peut utiliser pour évaluer la performance du programme dans son ensemble. Cette technique a été inventée par Rick Davis, afin d'assurer le suivi et évaluation d'un programme de développement rural au Bangladesh, géré par la Christian Commission for Development in Bangladesh, en 1996.

une autonomisation considérable des jeunes, en particulier des jeunes femmes. Par exemple, les jeunes qui ont obtenu un emploi sont capables de contribuer aux revenus du ménage tout en conservant une partie de leur salaire pour leurs dépenses personnelles. Les jeunes femmes sont aussi plus confiantes, car elles ressentent qu'elles sont perçues comme un modèle dans leur voisinage. Un témoignage d'une jeune femme bénéficiaire du projet permet de mettre en évidence ces changements dans la vie des bénéficiaires, et vient aussi démontrer la distinction entre les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des jeunes femmes. Ainsi, Sunita nous a confié : « *Saksham* n'a pas seulement permis à ma famille et à moi de vivre dans de meilleures conditions, mais m'a avant tout permis de gagner confiance en moi ».

Recommandation n°10 : Prévoir les ressources humaines et financières à même de permettre la prise en compte de toutes les recommandations formulées

Explication :

- La mise en œuvre des 9 recommandations précédentes (traduite par la grille d'analyse qui figure en annexe³⁵) nécessite des **ressources techniques, financières et de temps**, à prendre en compte, de la conception de tout projet visant l'autonomisation des filles jusqu'à la mesure de son impact.
- Cette recommandation doit notamment se traduire par une **budgétisation sensible au genre**³⁵ au niveau de chaque projet, ainsi qu'au niveau des politiques publiques des Etats du Sud, et de l'aide publique au développement au Nord.
- Une prise en compte transversale des spécificités liées à l'autonomisation des filles ne doit pas empêcher de dégager des **budgets spécifiques pour des programmes pilotes** de type FSP dont l'objectif principal serait l'autonomisation des filles et une plus grande égalité filles/garçons.
- Des programmes pilotes portés par le Ministère des Affaires Etrangères permettraient notamment de **parvenir à une définition concertée de standards et d'outils de mesure de l'autonomisation des filles**, effort essentiel à la qualité et à la mesure d'impact des actions menées et financées.

Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain :

- La pratique montre que les **phases d'identification des publics ciblés et de mesure d'impact** sous-estiment trop souvent les ressources techniques, financières et de temps nécessaires ; une meilleure prise en compte de ces points par les bailleurs est nécessaire. Comme cela a pu être souligné lors du Forum régional de la Jeunesse à Cotonou (novembre 2012), il est nécessaire, en amont des programmes, d'identifier les acteurs marginalisés, de chercher à connaître leur contexte de vie, et pour cela, il est nécessaire d'envisager systématiquement des états des lieux et des diagnostics avant le développement des programmes.
- La **formation des différents acteurs du projet** (ONG internationales, partenaires locaux publics et privés) est essentielle : l'introduction d'une approche de genre, les démarches participatives, les études diagnostics de départ pour identifier les besoins, les attentes, le suivi – évaluation qualitatif pour mesurer les changements nécessitent du temps (et donc de l'argent), des compétences spécifiques (recours à des socio-anthropologues par exemple) et donc des formations à tous les niveaux d'intervention.

Projets illustrant l'importance de formations sur le genre :

- **Exemple (Plan France)** : Le projet *Saksham*, conçu avec un fort accent sur l'autonomisation économique des jeunes femmes, a également adopté comme une de ses stratégies phares **le travail avec les familles, les communautés et les employeurs, afin de les sensibiliser à l'équité de genre**, à l'égalité des chances et à l'importance de l'autonomisation économique des jeunes femmes. Ainsi, des visites à domicile et des consultations familiales ont été réalisées par l'équipe de projet auprès des familles pour discuter de ces notions. Cette étape de sensibilisation des partenaires du projet – familles, communautés et employeurs – sur les questions de genre, dès la phase de collecte de données et d'analyse de situation, et pendant tout le projet a permis de les

³⁵ La budgétisation sensible au genre vise à ce que la budgétisation des projets tienne compte non seulement des besoins pratiques mais aussi des besoins stratégiques des filles et jeunes femmes, identifiés à travers une analyse de situation dite « genrée »³⁵. La grille d'analyse qui figure en annexe n°5 détaille les questions à soulever dans ce cadre.

familiariser immédiatement au concept de genre et de les sensibiliser à l'égalité de genre, créant ainsi un environnement plus favorable à la conduite du projet. Par ailleurs, au cours du projet, Plan Inde a également décidé d'élargir ce processus d'intégration transversale de la dimension de genre, afin d'améliorer davantage les compétences des différentes parties prenantes dans ce domaine.

- **Exemple (Tostan) :** Dans le cadre du projet « renforcer les capacités des communautés pour renforcer celles des filles : transformer les normes sociales pour libérer le potentiel des filles au Sénégal », **les équipes de Tostan Sénégal ont reçu plusieurs sessions de formation sur le genre**, de manière à s'approprier de nouveaux concepts. Les sessions de formation se sont adressées aussi bien aux membres des équipes du siège à Dakar qu'en région, à tous les niveaux (coordination régionale, superviseurs et facilitateurs).

Illustration de la budgétisation sensible au genre dans les politiques publiques du Sud : Au Mali, le 24 novembre 2010, une politique nationale sur le genre a été adoptée pour la première fois. Cette politique nationale a été suivie, très rapidement, par une **stratégie de planification et de budgétisation sensibles au genre (PBSG)³⁶ 2011-2013**, accompagnée d'un guide méthodologique pour faciliter sa mise en œuvre. Ces innovations traduisent l'attention portée par le gouvernement malien à la prise en compte de la dimension genre, notamment à travers le cadre du Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté, et dans la préparation du budget annuel de l'Etat. La politique nationale malienne sur le genre repose sur deux piliers : le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Sa mise en œuvre vise la lutte contre les inégalités femmes/hommes, et la stratégie de PBSG est considérée comme « l'épine dorsale de la mise en œuvre des objectifs de la politique nationale genre », permettant d'assurer que le processus budgétaire représente la politique nationale sur le genre et permettre sa réalisation. Cette stratégie se décline en plusieurs activités majeures, incluant notamment la formation des acteurs impliqués dans le processus budgétaire (ex. administrateurs de crédits, responsables de programmes sectoriels, etc.), ainsi que l'accompagnement des départements sectoriels au plan opérationnel, pour permettre leur appropriation de la PBSG, et enfin le remodelage des instruments existants, tels que le cadre de dépenses à moyen terme, pour y intégrer le genre. Cette nouvelle stratégie de PBSG vise notamment à permettre, ce qui n'était pas le cas avant au Mali, un suivi et évaluation des politiques et budgets sensibles au genre, à travers le développement de nouveaux indicateurs « genrés », et une meilleure traçabilité des budgets et politiques nationaux. Dans le cadre de cette stratégie de PBSG, la Commission des Finances a un rôle extrêmement important, étant donné qu'elle a pour mission d'examiner les projets de lois de finance avant leur présentation à l'Assemblée Nationale, et qu'elle peut notamment interpeller le gouvernement pour une meilleure intégration du genre dans le budget.

Pour plus d'informations sur la budgétisation sensible au genre au Mali : http://www.gender-budgets.org/index.php?option=com_content&view=article&id=814:mali&catid=310&Itemid=733

³⁶ Avec l'appui d'ONU Femmes, du FNUAP, de la Coopération Belge, de la Coopération Canadienne et de la Banque Mondiale notamment.

GLOSSAIRE

- « **Autonomisation** », synonyme de « **empowerment** » en anglais (empouvoirement en français) désigne la capacité d'une personne à contrôler sa propre vie et son environnement. Le manque de pouvoir est un des obstacles principaux qui empêche les filles et les femmes d'échapper au cercle de la pauvreté. Ce problème peut être surmonté à l'aide d'une stratégie d'autonomisation. Une méthode d'autonomisation suppose une approche « bottom-up » ayant pour but de développer les atouts des filles (aux niveaux social, économique, politique et personnel), de renforcer leurs capacités à faire des choix quant à leur avenir ainsi qu'à développer un sentiment de confiance en soi et les amener à croire en leur capacité à contrôler leur propre vie³⁷. L'empowerment est « un processus de renforcement des capacités d'individus ou de groupes à faire des choix et à les transformer en actions et résultats souhaités »³⁸. Le processus d'empowerment/autonomisation d'individus ou de groupes dans une société ne peut pas être isolé du contexte social. Une stratégie visant à mettre fin à la pauvreté et à promouvoir l'égalité hommes-femmes nécessite de travailler avec toutes les parties-prenantes à tous les niveaux³⁹.
- **Cycle de vie**⁴⁰ : L'approche par cycle de vie permet de repérer les risques et opportunités, obstacles et atouts, besoins et priorités, propres à chaque âge et d'agir dessus. En effet, à différentes étapes de sa vie, de la petite enfance à l'adolescence et de l'adolescence à l'âge adulte, une fille peut rencontrer des obstacles et développer des atouts et compétences qui auront des conséquences déterminantes sur son avenir. Il est possible d'intervenir à des stades différents de la vie des filles pour apporter des changements positifs dans leur vie, et leur fournir les atouts et compétences dont elles ont besoin. A titre d'illustration: une fillette peut recevoir les soins et l'investissement dont elle a besoin de la part de sa famille, de sa communauté et de l'Etat, puis devenir une citoyenne assurée et active. Au contraire, elle peut tomber dans le piège de la sous nutrition, du manque d'éducation et de la vulnérabilité aux grossesses précoces ou au VIH-sida. Autant de dangers qui peuvent la maintenir enfermée dans la pauvreté. Une pauvreté qu'elle transmettra ensuite à ses enfants. Mais ce destin n'est pas inéluctable : un investissement en temps, en soins et en argent dans ces jeunes filles déclenchera une transformation personnelle et économique, leur permettant de se développer et de devenir des adultes actives et épanouies
- **Egalité des sexes** : L'égalité des sexes signifie que les femmes et les hommes, les filles et les garçons bénéficient du même statut dans la société. Ils ont les mêmes droits humains ; ils ont droit au même niveau de respect dans leur communauté ; ils ont droit aux mêmes opportunités pour leur choix de vie, et possèdent le même pouvoir de façonner les résultantes de ce choix. L'égalité des sexes ne signifie pas

³⁷ Politique de PLAN sur l'égalité des sexes, PLAN, 2011.

³⁸ Banque Mondiale, The World Bank Poverty Net, What is empowerment?

www.worldbank.org/html/extdr/thematic.html, 4 août 2010

³⁹Promoting Child rights to end child poverty, PLAN, 2010

⁴⁰Cf. schéma page 6

que l'homme et la femme sont identiques, mais plutôt que leurs besoins et leurs priorités sont différents mais liés, et qu'ils sont reconnus et valorisés à part égale. La position relative de la femme et de l'homme dans la société est basée sur des principes qui, bien qu'ils ne soient pas immuables, avantagent les garçons les femmes. En conséquence, ils subissent des influences différentes de la part des politiques et des programmes. Une approche de l'égalité des sexes passe par la compréhension de ces différences relatives, en appréciant le fait qu'elles ne sont pas rigides mais qu'elles peuvent être changées, pour ensuite mettre en œuvre des politiques, des programmes et des services qui tiennent compte de ces différences. L'égalité des sexes peut dès lors être mesurée en termes d'égalité des résultats, ce qui signifie que l'égalité des sexes a pour objectif d'arriver à des résultats égaux plutôt que d'assurer un traitement identique aux deux sexes. Au final, promouvoir l'égalité des sexes signifie transformer la relation de pouvoir entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, pour créer une société plus juste pour tous. L'égalité des sexes n'est pas « une question féminine », mais devrait concerner et même associer pleinement aussi bien les hommes que les femmes. L'égalité entre femmes et hommes relève des droits de la personne ; il s'agit d'une condition préalable au développement durable axé sur les personnes, et d'un indicateur de ce développement.

- **Filles, adolescentes et jeunes femmes:** Le terme « fille » concerne les filles de zéro à 18 ans selon la CIDE. Les jeunes femmes sont considérées généralement de 16 à 25 ans. Le groupe de travail a souligné le fait que l'adolescence (10 à 19 ans) constitue une période de concentration des situations de vulnérabilité. Il reconnaît également l'importance de travailler avec les jeunes femmes.
- **Genre :** L'approche genre repose sur l'analyse et la remise en cause des processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe. En tant que concept, l'approche genre analyse les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe⁴¹. « L'intégration des questions de genre consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales pour qu'ils en bénéficient de manière égale et que l'inégalité actuelle ne soit pas perpétuée. »⁴²
- **Théorie du changement :** La théorie du changement, selon Plan International, consiste à agir sur les niveaux individuel, communautaire et institutionnel, pour permettre aux filles de surmonter des obstacles et d'acquérir des atouts à des moments clés de leurs vies, afin de devenir autonomes et de faire valoir leurs droits. Il s'agit ainsi d'identifier les obstacles auxquels font face les filles, tout au long de leur cycle de vie, parmi lesquels peuvent être identifiés par exemple le manque d'éducation de base, les normes de genre nuisibles dans la communauté, la vulnérabilité au mariage précoce, la violence contre les filles à l'école et autour de celles-ci, le mauvais traitement qu'elles subissent de l'environnement scolaire, etc.

⁴¹ DOS Genre, MAE, 2007

⁴² Conseil Economique et Social des Nations-Unies

Et de la même manière, de permettre aux filles de développer un éventail d'atouts et de capacités pour pouvoir être autonomes et faire valoir leurs droits (atouts personnels, sociaux, financiers et matériels). Afin que les filles puissent développer ces atouts, et afin de produire des changements positifs dans leurs vies, il faut promouvoir leurs droits à plusieurs niveaux : individuel, sociétal/communautaire et institutionnel. Une telle approche intégrée permet de susciter des changements aussi bien chez les détenteurs de droits (les filles) que les responsables (principaux et moraux), à différents niveaux :

- Chez les filles pour développer leurs capacités à faire des choix judicieux et leur permettre d'agir en tant qu'agents du changement
 - Dans les familles et les communautés pour changer les normes socio culturelles, les valeurs et les attitudes envers les filles ; et
 - Dans les institutions pour établir des lois, des politiques et des services publiques qui soutiennent et protègent les filles
- **Types d'autonomisation⁴³**: L'autonomisation peut être perçue comme étant composée de quatre types distincts de relations de pouvoir :
 - **Pouvoir sur** : la capacité à contraindre et influencer les actions et les pensées des personnes n'ayant pas de pouvoir.
 - **Pouvoir de** : la capacité d'agir, d'organiser et de changer les hiérarchies existantes.
 - **Pouvoir avec** : une capacité renforcée grâce à une action collective, une mobilisation sociale et la création d'alliances.
 - **Pouvoir de l'intérieur** : l'accroissement de la prise de conscience individuelle, de la dignité et de la sensibilité des personnes.

⁴³ Plan International, rapport « Apprendre pour la vie », 2012, page 196

Annexes :

- Annexe 1. Liste des membres du groupe
 - Annexe 2. La théorie du changement
 - Annexe 3. Cadre politico-légal international et national sur les droits des filles
 - Annexe 4. Initiatives pour les droits des filles
 - Annexe 5. Grille d'analyse des pratiques
 - Annexe 6. Fiche Projet : *Saksham*, Formation Professionnelle en Inde, Plan France
 - Annexe 7. Fiche Projet : Protéger les Adolescentes& Défi jeunes, Equilibres et Populations
 - Annexe 8. Fiche Projet : Education inclusive enfants en situation de handicap, RDC, Handicap International(*draft*)
 - Annexe 9. Fiche Projet : Education des Filles à la Briqueterie, Cameroun, Plan France
 - Annexe 10. Fiche projet : Renforcer les capacités des filles, Sénégal, Tostan
 - Annexe 11. Fiche projet :*Sanjog 2*, Bangladesh, ECPAT France
 - Annexe 12. Fiche projet : Prévention des violences sexuelles, Colombie, Plan France
 - Annexe 13. Fiche projet : Filles adolescentes en situation d'urgence, Plan International
-

LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL JEUNES FILLES ET DEVELOPPEMENT				
Nom	Prénom	Fonction	Email	
Alessandri	Cecilie	Ancienne directrice de Sports Sans Frontières	cecilie_alessandri@yahoo.fr	
Almada	Nathalie	CAMS	almadanathalie@yahoo.fr	
Audouze	Dominique	Planning Familial	dominique.audouze@planning-familial.org	
Ba	Aminata	Pôle social du Mouvement ni putes ni soumises	acvictime@npns.fr	
Bah Diallo	Aïcha	FAWE	a.bahdiallo@orange.fr	
Bennour	Insaf	Mouvement Ni Putes Ni Soumises, Directrice Générale	direction@npns.fr	
Berriot	Anne-Marie	Bénévole au mouvement du Nid, délégation des Hauts de Seine	am.berriot@orange.fr	
Bertrand-Coulougnon	Vanessa	Direction de l'Europe, des Relations Internationales et de la Coopération, Région Rhône Alpes, en charge des questions de genre et développement	vbertrand@rhonealpes.fr	
Buono	Clarisse	Membre de l'AFED	clarissebuono@me.com	
Burgalières	Anne	Chargée de projet international Aster-International	aster-international@orange.fr	
Casaux-Bussière	Marine	coordinatrice de l'ONG Tostan France	marinecasaux@tostan.org	
Chabbert	Pauline	Genre / égalité femmes-hommes et développement Sous direction santé, développement humain MAE	Pauline.CHABBERT@diplomatie.gouv.fr	
Charton Bigot	Hélène	Directrice du pôle santé et développement humain, MAE	helene.charton@diplomatie.gouv.fr	
De Suremain	Marie-Dominique	Enda Europe	md.desuremain@enda-europe.org	
Devers	Marie	Genre en action	marie.devers@geneenaction.net	
Dos Santos	Stéphanie	Pôle Education, AFD	dossantoss@afd.fr	
Dubois	Thomas	Direction Générale de la Mondialisation / Direction des Biens Publics Mondiaux / Sous-Direction de la Santé et du Développement Humain, MAE	thomas.dubois@diplomatie.gouv.fr	
Fabre	Magalie	Chargée de projet ECPAT France	mfabre@ecpat-france.org	
Gillette Faye	Isabelle	Sociologue, Directrice Générale de la Fédération nationale GAMS	directricegams@live.fr	
Gillois	Laurence	Programme and Resource Mobilisation Specialist , UNWOMEN Brussels	laurence.gillois@unwomen.org	
Godard	Anna	CLEF	clef.femmes@gmail.com	
Hamoudi	Nathalie	Direction du Plaidoyer et de la Communication Responsable des Programmes UNICEF	NHAMOUDI@unicef.fr	
Haton	Laëtitia	MAE / DGM/ CIV	laetitia.haton@diplomatie.gouv.fr	
Hermans	Ivan	Senior Policy and External Relations Adviser UNFPA	hermans@unfpa.org	
Hofmann	Elisabeth	Genre en action	elisabeth@geneenaction.net	
Jacquemin	Mélanie	AFED	meljacquemin@gmail.com	
Jama	Christine-Sarah	Directrice, juriste à Voix de Femmes	voixdefemmes@wanadoo.fr	
Jeannerod	Bénédicte	Directrice Plaidoyer et Communication, UNICEF	benedicte.jeannerod@unicef.fr	
Langen	Mélanie	Coordinatrice adjointe de l'ONG Tostan France	melanielangen@tostan.org	
Le Roux	Marianne	Chargée de mission égalité femmes-hommes, région Rhône Alpes	mleroux@rhonealpes.fr	
Leduc	Sylvie	Responsable de la Commission Droits des femmes d'Amnesty International	silvia.duque@sfr.fr	
Lortie	Johanne	ITC ILO	J.Lortie@itilo.org	
Maillard	Caroline	Direction des NU, des OI et des DH et de la francophonie	caroline.maillard@diplomatie.gouv.fr	

Manghi	Elsa	Consultante	emanghi@gmail.com sophie.menager@sportsansfrontieres.org
Ménager	Sophie	Directrice Sports Sans Frontières	<a href="mailto:g</td></tr> <tr> <td>Mitton</td><td>Gisèle</td><td>Experte sur le travail des enfants, Gender ITC ILO</td><td>g.Mitton@itcilo.org
Monteil	Amandine	Assistante parlementaire	amandine.monteil@gmail.com
Morvan	Françoise	Vice-Présidente de la CLEF Déléguée nationale auprès du LEF	fmorvan2007@yahoo.fr
Mourlon	Florence	Chercheuse	florence.mourlon@gmail.com
Peignoux	Dominique	vice-présidente de l'antenne Regards de Femmes Ile de France	dominique.peignoux@gmail.com
Perrot	Michelle	Responsable Service Programmes et Plaidoyer, Plan France	michelle.perrot@plan-international.org
Pierre	Agnès	Appui Technique Genre - Handicap International Fédération	apierre@handicap-international.org
Pobel	Dominique	Responsable Programmes et Développement, EQUIPOP	dominique.pobel@equipop.org
Rainaud	Nicolas	Chargé de Mission, EQUIPOP	nicolas.rainaud@equipop.org
Richter	Gritt	Chargée de projets PLAN France	gritt.richter@plan-international.org
Samson	Thibault	MAE Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie Sous-direction des droits de l'Homme et des affaires humanitaires	thibault.samson@diplomatie.gouv.fr
Saussey	Magalie	AFED	magaliesaussey@yahoo.fr
Terré	Lucille	Assistante service Programmes et Plaidoyer, PLAN France	luccille.terre@plan-international.org
Thune	Florence	Responsable de l'unité renforcement des capacités Service des programmes internationaux SIDACTION	f.thune@sidaction.org
Travers	Ellen	Girls Not Brides	ellen.travers@girlsnotbrides.org
Trostiansky	Olga	Secrétaire Générale du Laboratoire de l'Egalité	olga.trostiansky@paris.fr Sylvette.Jolly@paris.fr (son assistante)
Vianès	Michèle	Présidente de Regards de Femmes	michelevianes@regardsdefemmes.com
Vink	Adam	Business Support officer, Plan International	adam.vink@plan-international.org
Wagener	Tamo	Chargé de programmes Asie, ECPAT France	twagener@ecpat-france.org
Weil-Curiel	Linda	CAMS Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles Ligue du droit international des femmes	w113111@club-internet.fr
Wittmann	Annelaure	Directrice Enda Europe	annelaure.wittmann@enda-europe.org
Zankpe Yovo	Corentine	Coordinatrice de la Plateforme ELSA	czankpe@plateforme-elsa.org
Zio	Réjane	SIDACTION	r.zio@sidaction.org



Titre du projet : Renforcer les capacités des communautés pour renforcer celles des filles : transformer les normes sociales pour libérer le potentiel des filles au Sénégal.

(*Empowering Communities to Empower Girls : Changing Social Norms to Unleash the Potential of Adolescent Girls in Senegal*)

Période de mise en œuvre

2008 – 2011 (3 ans et 5 mois)

Localisation du projet

50 communautés de la région de Kaolack et 5 communautés de la région de Thiès – Sénégal.

Bénéficiaires du projet

55 communautés soit 4 309 bénéficiaires directs et 49 098 bénéficiaires indirects. Le projet s'adresse à la fois aux adultes (ici 20 ans et plus) et aux adolescents (19 ans et moins).

Equipe projet

Dans le cadre de ce projet, les équipes de Tostan Sénégal ont reçu plusieurs sessions de formation sur le genre, de manière à s'approprier de nouveaux concepts. Les sessions de formation se sont adressées aussi bien aux membres des équipes du siège à Dakar qu'en région, à tous les niveaux (coordination régionale, superviseurs et facilitateurs).

Partenaires

Le projet a été financé par la Fondation Nike et a notamment bénéficié de l'appui technique pour le suivi/évaluation de l'International Center for Research on Women (ICRW) et du Centre de Recherche pour le Développement Humain (CRDH), basé à Dakar.

I. Introduction : contexte et objectifs du projet

Contexte du projet

Depuis 1991, Tostan a développé grâce à un processus de recherche-action continu un programme d'éducation non formelle, appelé « «Programme de Renforcement des Capacités Communautaires » - PRCC (*Community Empowerment Program - CEP*). Dispensé dans les langues locales, ce programme holistique et participatif d'une durée de trois ans s'adresse aux adultes et aux adolescents qui ont souvent eu un accès limité à l'école. Les « facilitateur-trices » locales et locaux s'appuient sur les traditions positives africaines¹ pour introduire de nouvelles connaissances et construire un consensus sur les droits humains et les responsabilités, la démocratie, la résolution des problèmes, l'hygiène et la santé. La pédagogie favorise une meilleure connaissance de soi, incite à la prise de confiance et facilite le partage d'expériences dans le cadre du groupe. Les participants sont incités à définir ensemble une vision commune de l'avenir de leur communauté et à construire un consensus à partir de la réflexion sur les droits humains fondamentaux. Ainsi pour beaucoup de femmes ayant participé au programme de Tostan, comprendre ses droits, comme celui de parler et d'être entendu en public, était un préalable à la mise en œuvre concrète des recommandations en matière d'hygiène ou de santé. Ce processus d'éveil des consciences est complété par une phase plus concrète du programme, qui dote les participant-es de nouvelles compétences en alphabétisation, calcul et gestion de projet.

Entre 2007 et 2011, Tostan a développé un projet pilote visant à travailler de manière plus spécifique sur les normes sociales à l'origine de situations discriminantes pour les femmes et pour les filles : le PRCC +. Le projet comportait un travail avec les hommes et les jeunes garçons sur les représentations pour favoriser l'émergence de nouveaux rôles pour les femmes et les filles au sein de la communauté.

¹ Le programme de Tostan est né au Sénégal et est actuellement mis en œuvre dans 8 pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Est.

Au Sénégal, les inégalités de genre demeurent un enjeu important, dans la mesure où le pays a été classé 114^e sur 138 par l'Index d'Inégalité des genres² et 92^e sur 134 pays par le Global Gender Gap Index³. Le manque d'opportunités économiques pour les femmes et pour les filles, les inégalités face à la santé reproductive et les violences de genre comptent parmi les facteurs qui contribuent aux inégalités de genre.

Objectif global

Améliorer la vie des adolescentes de 50 communautés de la région de Kaolack (Sénégal) en mettant en place un modèle de renforcement de capacités et de développement basé sur la communauté, à travers des changements de rôles de genres et des changements de normes.

Objectifs spécifiques

1. Engager l'ensemble des membres de la communauté (femmes et hommes, de tous âges et toutes origines sociales) dans une pensée critique, une discussion participative et communautaire, tournée vers l'action. L'action est liée à la démocratie, aux droits humains et aux responsabilités (y compris celles liées aux femmes et aux filles), à l'hygiène et à la santé ainsi qu'au développement économique.
2. Renforcer les capacités des adolescents (filles et garçons) en particulier, de manière à ce qu'ils envisagent de nouvelles normes et de nouveaux rôles pour les filles et les femmes, les garçons et les hommes dans leur communauté ; aborder les relations entre les hommes, les femmes, les garçons et les filles ; impliquer les enseignants, les pères, les leaders religieux et tout autre homme d'influence pour en faire des acteurs de la promotion des droits humains et du changement des normes de genre.
3. Offrir aux filles et aux femmes des opportunités de développer et de montrer leurs compétences et leurs capacités en tant qu'individu, en tant que membre productif de leur communauté et de leur famille, en tant que membre de leur communauté, de leur famille étendue et de leur groupe ethnique, en tant que citoyennes engagées de leur pays à tous les niveaux ; offrir l'opportunité aux membres de la communauté, en particulier les femmes d'améliorer leurs conditions de vie en augmentant leurs revenus tout en acquérant des compétences de gestion.

→ **L'objectif central du projet est l'autonomisation des filles et des femmes** grâce à un programme d'éducation visant le changement de normes sociales et la remise en perspective des rôles sociaux femmes/hommes (recommandation n°1). Si les bénéficiaires sont très majoritairement des femmes et des filles, **le projet intègre les garçons et les hommes et cherche à en faire des acteurs de la promotion de l'égalité des genres** (recommandation n°2).

II. Analyse de situation

Conception et mise en œuvre du projet

Conception du projet

Le programme de Tostan et ce projet plus spécifiquement sont sous-tendus par une approche holistique et transversale (recommandation n°5): il aborde une multitude de thèmes visant à la fois à faire prendre conscience aux participants de l'existence de situations alternatives possibles et favorisant la remise en question de situations considérées comme données/immuables, tout en travaillant sur l'autonomisation sur le plan économique. Le projet est également conçu pour être inclusif d'un point de vue des publics (sexes, générations, origines sociales ou position dans la communauté).

→ Conformément à la recommandation n°6, **le projet a été conçu pour agir à la fois au niveau individuel** (programme d'éducation basé sur les droits humains qui intègre 14 sessions spécifiques et supplémentaires sur les questions liées au genre ; le programme s'adressant aussi bien aux adultes des deux sexes qu'aux adolescent-es), **au niveau communautaire** (organisation d'activités de mobilisation sociale par la communauté, à partir des thématiques discutées dans le cadre du programme Tostan) **et au niveau institutionnel** (avec des formations spécifiques sur le genre organisées pour les autorités locales, les élus locaux, les enseignants et les directeurs d'école).

² UNDP, *Sustainability and Equity: A Better Future for All*, in Human Development Report 2011, at <http://hdrstats.undp.org/images/explanations/SEN.pdf>

³World Economic Forum, The Global Gender Gap Index 2011, <http://reports.weforum.org/global-gender-gap-2011/>

Mise en œuvre du projet

Conformément à la recommandation n°7, l'éducation est au cœur du projet. **L'éducation non formelle** tout d'abord, comme levier du renforcement des capacités des femmes et des filles. L'accent est mis dans un premier temps sur la réflexion autour des droits humains, tel que le droit à la santé et le droit à être protégé contre toute forme de violence. Les facilitateurs ont également insisté sur l'importance d'enregistrer les enfants à la naissance, en faisant le lien avec l'obligation de posséder d'un tel document pour l'inscription à l'école formelle (recommandation n°8), l'égalité juridique des femmes et des hommes en ce qui concerne l'acquisition, le changement et la conservation de la nationalité, et enfin le droit au mariage (sensibilisation sur les mariages précoce et forcés).

Les équipes locales du projet ont également étroitement collaboré avec **l'école formelle**. Les enseignants et les directeurs d'école ont par exemple suivi deux jours d'ateliers de sensibilisation au genre.

Afin de donner la parole et les moyens de s'exprimer sur les sujets qui les concernent (recommandation n°3), Tostan a fait le choix de créer deux classes dans chaque communauté : l'une pour adultes et l'autre pour adolescents. Dans les communautés où Tostan intervient, la parole des plus jeunes, et celles des filles en particulier est moins valorisée et nombre d'entre elles ne sont pas habituées à s'exprimer en public. En créant une atmosphère de confiance et en offrant un espace dans lequel la parole de chacun est valorisée, les filles prennent confiance en elles et développent leur capacité à s'exprimer et à donner de la valeur aussi bien à leurs idées qu'à celles de leurs pairs. Dans le cadre du projet, des caravanes de jeunes et des forums d'adolescents qui ont rassemblé les jeunes des 55 villages ont également été organisés. Certaines filles quittaient pour la première fois leur village, Ces forums les ont mis à l'honneur, elles ont pu y partager avec leurs pairs leurs expériences et discuter de leurs projets pour le futur. Au regard du succès de ces forums, il a été décidé de dispenser des formations sur le genre aux leaders des associations de jeunes dans les villages.

Outre l'éveil des consciences permis par le programme d'éducation, le projet a tenu compte du fait que les changements de normes de genre ne peuvent être totalement effectifs sans une amélioration du statut économique des femmes favorisant leur autonomie. C'est pourquoi la deuxième phase du PRCC + est consacrée à l'alphanétisation, au calcul, à la gestion de projet et à l'octroi d'un fonds d'appui au développement pour la communauté. Celui-ci est géré par le Comité de Gestion Communautaire (CGC)⁴, dont au moins la moitié des membres sont des femmes. Il représente une instance où elles peuvent acquérir un nouveau rôle dans le processus décisionnel. Les filles peuvent aussi y acquérir une voix, comme l'ont montré les résultats obtenus par les enquêtes de suivi/évaluation (*voir résultat n°3 dans l'Impact du projet sur la vie des jeunes femmes*).

Afin de faire évoluer les représentations susceptibles de représenter des obstacles à l'autonomisation des filles au niveau institutionnel, 25 élus locaux ont par exemple reçu 3 jours de formation sur le genre en 2010. Ces ateliers ont été suivis en 2011 d'activités de mobilisation sociales, menées par ces mêmes élus, dans les cinq zones administratives du projet.

III. Impact du projet

Impact du projet sur la vie des jeunes femmes

En reprenant les 3 objectifs spécifiques du projet :

1. Concernant la participation active des membres des deux sexes de la communauté aux classes d'éducation non formelle, les enquêtes de suivi/évaluation ont par exemple montré que 92% des femmes et 81% des hommes étaient capables de citer trois droits humains.

⁴ Dans chaque village recevant son programme, Tostan appuie la formation d'un Comité de Gestion Communautaire (CGC), composé de 17 membres choisis par le village, qui s'organisent en 6 commissions (santé, éducation, environnement, protection de l'enfant, mobilisation sociale et activités génératrices de revenus). Le Comité est chargé d'organiser des événements de sensibilisation dans la communauté et de mener des projets de développement conçus par le village. Dans le cadre du projet les CGC, en mettant dans leurs priorités d'action l'école formelle ou les mariages précoce et forcés ont largement contribué à l'évolution collective des mentalités.

2. Concernant le changement d'attitude dans les relations de genre, les études quantitatives et qualitatives ont fait ressortir que 85% des filles et 97% des femmes ont constaté un changement de comportement des hommes envers les femmes.

« Les hommes, tout comme les femmes, ont des responsabilités. Ils ont la même valeur. C'est pourquoi les hommes doivent soutenir leurs femmes dans tout ce qu'elles font. Surveiller les enfants si elle est trop occupée avec le travail à la maison ou si elle doit sortir ». Un participant homme au PRCC +.

Grâce à l'introduction de séances dédiées aux rapports de genre, les attentes vis-à-vis des femmes et des hommes dans le foyer ont évolué, ayant un impact direct sur les filles. La recherche menée en partenariat avec ICRW a notamment montré que les participants au PRCC + soutiennent plus facilement l'éducation des filles et leur maintien à l'école. Les attitudes des hommes, des garçons, des femmes et des filles concernant le rôle des hommes et des garçons au sein du foyer ont évolué, se sont ouvertes à la participation masculine aux tâches domestiques. Ce changement est susceptible d'être significatif pour les filles dans la mesure où le travail domestique est l'une des raisons d'abandon de la scolarité.

3. Concernant le troisième objectif relatif au renforcement des capacités de leadership des femmes et des filles ainsi que de leurs opportunités économiques, 81% des membres des Comités de Gestion Communautaires (CGC) sont des femmes et 76% des postes de coordination sont assurés par des femmes. Plus précisément, parmi les membres féminins des CGC, 20% des membres ont moins de 30 ans. Dans l'ensemble des 55 villages, les filles de moins de 20 ans se sont investies dans 10 fonctions sur 17, avec une surreprésentation des fonctions de Secrétaire et Secrétaire Assistante, probablement en raison de leurs compétences en lecture et écriture. Les femmes et les filles ont rapporté avoir gagné une plus grande confiance en elles-mêmes et avoir développé leur capacité à faire appel au groupe pour résoudre des problèmes. A la fin du projet, 75% des filles et 90% des femmes s'accordaient pour dire qu'elles pouvaient planifier leur avenir avec confiance.

Dans le sous-échantillon de 9 villages où des données détaillées ont été recueillies sur les fonds d'appui au développement accordés à la communauté par le projet, 98% des bénéficiaires de prêts étaient des femmes. Leur âge variait mais la majorité des prêts a été accordée à des femmes entre 20 et 30 ans.

Il est enfin intéressant de noter que d'après les équipes locales, les jeunes, aussi bien filles que garçons, ont été particulièrement réceptifs aux messages sur le genre en comparaison avec leurs aînés et se sont révélés plus souples pour changer de comportement.

Outils de suivi et indicateurs d'impact

L'équipe de suivi-évaluation a procédé par triangulation de données obtenues par des indicateurs quantitatifs (données de suivi récoltées en deux temps⁵) et des questionnaires qualitatifs (entretiens avec des acteurs clés du projet, focus groupes et technique du Changement le plus significatif).

6 temps ont marqué le processus de suivi-évaluation : une étude de base réalisée entre février et juillet 2009 dans les 55 villages et les 5 villages contrôle ; une évaluation de mi-parcours entre juin et juillet 2010 ; une évaluation interne des comités de gestion communautaire en septembre 2010 ; une évaluation qualitative (18 focus groupes et 13 entretiens avec des personnes-ressources dans 7 villages dont 4 ayant reçu le PRCC+) en avril/mai 2011 ; une collecte finale des données dans les 55 villages et une évaluation interne finale des CGC.

L'échantillon final de personnes interrogées pour l'évaluation comprenait 571 filles (19 ans ou moins), 901 femmes adultes, 179 garçons et 133 hommes adultes (tous les participants ont répondu aux enquêtes de mi-parcours et finale).

Le Changement le plus significatif

Pour comprendre l'impact du projet sur la vie des adolescentes, les équipes locales ont également utilisé l'outil du « Changement le plus significatif ». Cette approche de suivi-évaluation participative et qualitative repose sur le recueil systématique par des acteurs du projet « d'histoires significatives de changement ». Tostan a développé une version simplifiée de cet outil. Lors de demi-journées

⁵ L'un des défis pour la récolte des données de suivi lors de l'évaluation à mi-parcours puis de l'évaluation finale a été de pouvoir garder le même échantillon de bénéficiaires. En raison de la nature flexible des classes de Tostan et de la mobilité des jeunes, ICRW estime que 16 à 17% d'entre eux n'ont pas été localisés pour être interrogés à la fin du projet.

d'ateliers réunissant l'ensemble des équipes de terrain, il est demandé aux facilitateurs d'écrire une courte histoire sur une ou des personnes du village dans lequel il met en œuvre le programme de Tostan ayant fait l'expérience d'un changement. Les histoires sont distribuées aux facilitateurs des zones voisines, qui en choisissent une et expliquent les raisons de ce choix. L'auteur de l'histoire comme ses collègues sont incités à réfléchir à leurs pratiques et aux perspectives d'amélioration du projet. Pour approfondir la compréhension des histoires racontées, l'équipe du projet a effectué des visites de terrain afin de rencontrer les membres des communautés dont le changement a été décrit par les facilitateurs.

Les villages témoins

Pour mesurer l'impact des apports « genre » au PRCC + et comparer avec les résultats de l'approche programmatique classique, 5 autres villages de la région de Thiès (Sénégal) ont reçu la version habituelle du programme de Tostan.

Les indicateurs

La collecte des données a notamment porté sur les points suivants :

- La pertinence du contenu du programme. Par exemple, 98% des filles et des femmes ayant participé au PRCC+ estiment que la manière dont elles envisagent leur rôle dans le foyer a changé et 97% d'entre elles ont observé des changements dans le comportement des hommes envers elles.
- L'évolution des connaissances sur les thèmes du programme. On peut noter que la connaissance des risques liés à la grossesse a quasiment doublé aussi bien dans l'échantillon filles/femmes que garçons/hommes.
- L'*empowerment* : les données sur les transformations d'un point de vue individuel ont ici été différencierées entre femmes et filles qui ont été interrogées sur les points suivants :

- je suis capable de rassembler un groupe dans la communauté pour résoudre un problème (60,9% des filles d'accord avec cette affirmation à la fin du projet)
- je suis capable de convaincre une personne extérieure à la communauté pour résoudre un problème (58,3% des filles d'accord avec cette affirmation à la fin du projet)
- selon moi, j'ai la même valeur que toute autre personne (73,1% des filles d'accord avec cette affirmation à la fin du projet)
- je suis capable d'exprimer mon opinion même quand je sais que tout le monde n'est pas d'accord (75,6% des filles d'accord avec cette affirmation à la fin du projet)
- je peux dire non quand je n'aime pas quelque chose (84,4% des filles d'accord avec cette affirmation à la fin du projet)
- je suis capable de planifier mon futur avec confiance (74,5% des filles d'accord avec cette affirmation à la fin du projet).

IV. Témoignages

Ces témoignages de bénéficiaires du programme et des formations sur le genre illustrent les changements d'attitudes au niveau individuel en termes de représentation des rôles sociaux. Ils montrent également l'importance de travailler avec les autorités locales pour lever les obstacles à l'autonomisation des filles au niveau institutionnel.

« Maintenant, avec la démocratie, les hommes et les femmes sont égaux...Avant la démocratie, certains disaient que la place de la fille était à la cuisine. Elle n'avait pas besoin d'aller à l'école ou de travailler. Elle devrait juste préparer le repas pour sa mère...Mais maintenant, hommes et femmes étudient, travaillent et sont égaux en tous points. C'est pourquoi je veux que ma fille continue l'école jusqu'à ce qu'elle puisse avoir une carrière ». Une participante du PRCC +.

« Personne n'imaginait qu'un homme puisse porter le millet sur sa tête pour l'apporter au moulin. Mais moi, je le fais maintenant ». Un homme ayant participé au PRCC +.

« Je défends l'accès des filles à l'école à chaque réunion. Avant, j'étais conscient du problème mais je n'étais pas engagé comme maintenant ». Moussa Ndiaye, Président de la commune de Keur Baka (Sénégal).

Sanjog-2 Bangladesh

Un projet de lutte contre l'exploitation sexuelle présenté à la lumière des recommandations du groupe de travail « adolescentes, jeunes femmes et développement » - Octobre 2012

1. FICHE PROJET

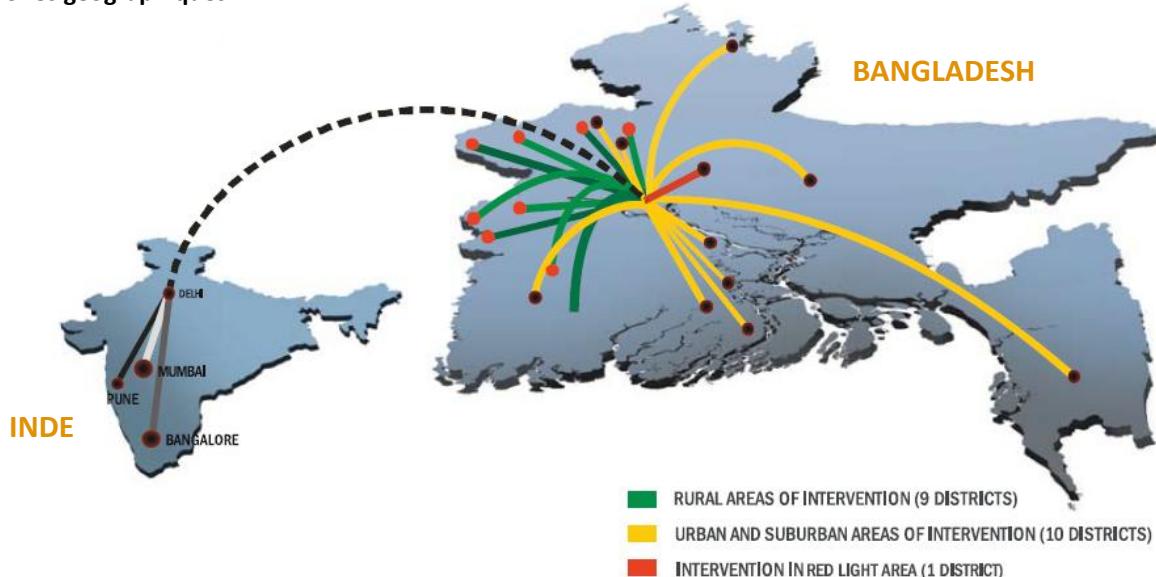
Nom : Sanjog-2 Bangladesh – réduction de la pauvreté, éducation, émancipation, réinsertion des enfants victimes ou vulnérables au trafic et à l'exploitation sexuelle

Période : Mars 2008 – Février 2012

Activités principales

- Sauvetage, rapatriement et réhabilitation des victimes de traite et d'exploitation sexuelle
- Protection des enfants et jeunes vulnérables par l'éducation, la formation et la sensibilisation communautaire
- Autonomisation économique et sociale des jeunes par le micro-crédit
- Renforcement des capacités et de la coordination des organisations

Zones géographiques



Budget : 2 240 000 euros

Bailleurs principaux : Commission Européenne, Fondation OAK, Gouvernement du Grand Duché du Luxembourg, Air France, ECPAT Luxembourg, Fondation OKWorld

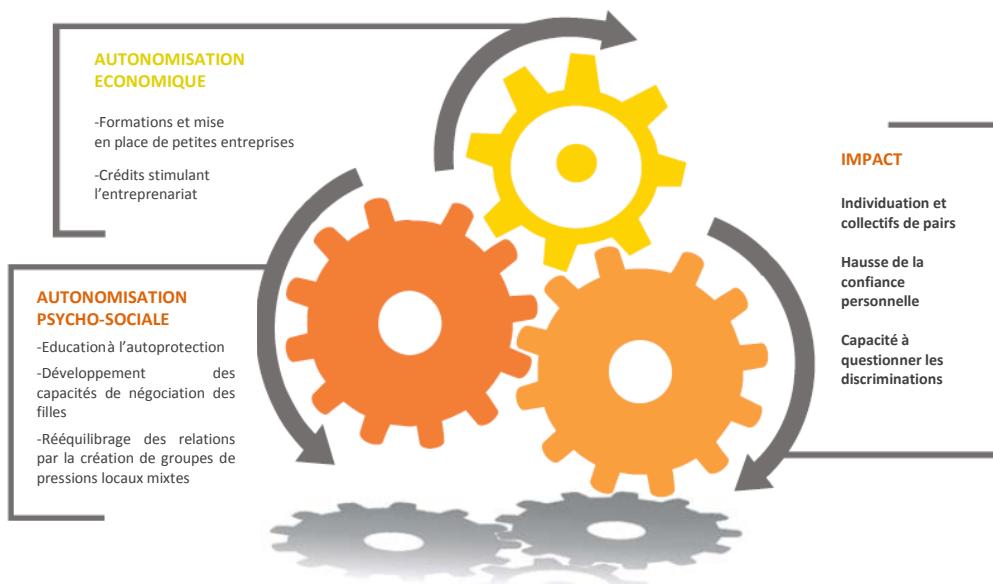
Note 1 : Ce projet a été initialement mis en œuvre par Groupe Développement/Acting For Life, en collaboration avec 5 partenaires locaux. Il a été placé sous la supervision d'ECPAT France à partir de Janvier 2012.

2. ILLUSTRATIONS DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Viser clairement l'autonomisation des adolescentes et jeunes femmes et l'égalité entre filles et garçons

Le projet *Sanjog-2* a pour objectif global l'autonomisation des enfants et jeunes les plus vulnérables à la traite et à l'exploitation sexuelle. Le projet a en majorité bénéficié aux filles et jeunes femmes car elles sont les victimes majoritaires de la traite et de l'exploitation sexuelle. Cependant le projet a également mené des études sur la situation des garçons au regard de la traite et des migrations illégales (aspects non documentés) et développé des stratégies pour répondre à leurs besoins suite aux résultats des recherches.

Schéma du développement de l'autonomisation des bénéficiaires du projet



Recommandation 1 : Tenir compte de la diversité des situations recouvertes par le terme « filles en situation de vulnérabilité »

Le projet a été défini en prenant en compte les besoins spécifiques des filles au sein de différents groupes qui sont affectés par le cycle de la traite à des fins d'exploitation commerciale : enfants en zone rurale sans accès à l'éducation, enfants engagés dans les pires formes de travail en zones urbaines, enfants dont les mères sont en prostitution...

Recommandation 2 : Mettre en place des projets en faveur de l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes doit se faire par et pour une plus grande égalité entre filles et garçons, hommes et femmes

Dans certaines zones, les services ont été mis en place de manière à bénéficier exclusivement aux filles. Par exemple, les filles soutenues par l'association locale ACD ont développé des activités génératrices de revenus durables. Elles ont ainsi développé leur confiance personnelle et elles disposent d'arguments économiques qui leur ont permis de convaincre leur famille de reporter leur mariage et d'être acteur dans le choix de leur époux. La discrimination positive engendrée dans les communautés cibles a créé un sentiment d'insécurité pour les garçons et jeunes hommes. Afin de permettre aux jeunes des deux sexes de rééquilibrer leurs relations, le projet a encouragé le développement d'activités de mobilisation sociale mixtes, telles que des campagnes contre la pratique de la dot ou l'amélioration des infrastructures scolaires locales.

Recommandation 3 : Tenir compte des besoins et priorités tels qu'exposés par les filles en leur donnant la parole et les moyens de s'exprimer sur tous les sujets qui les concernent, dans le respect de leur droit à la participation

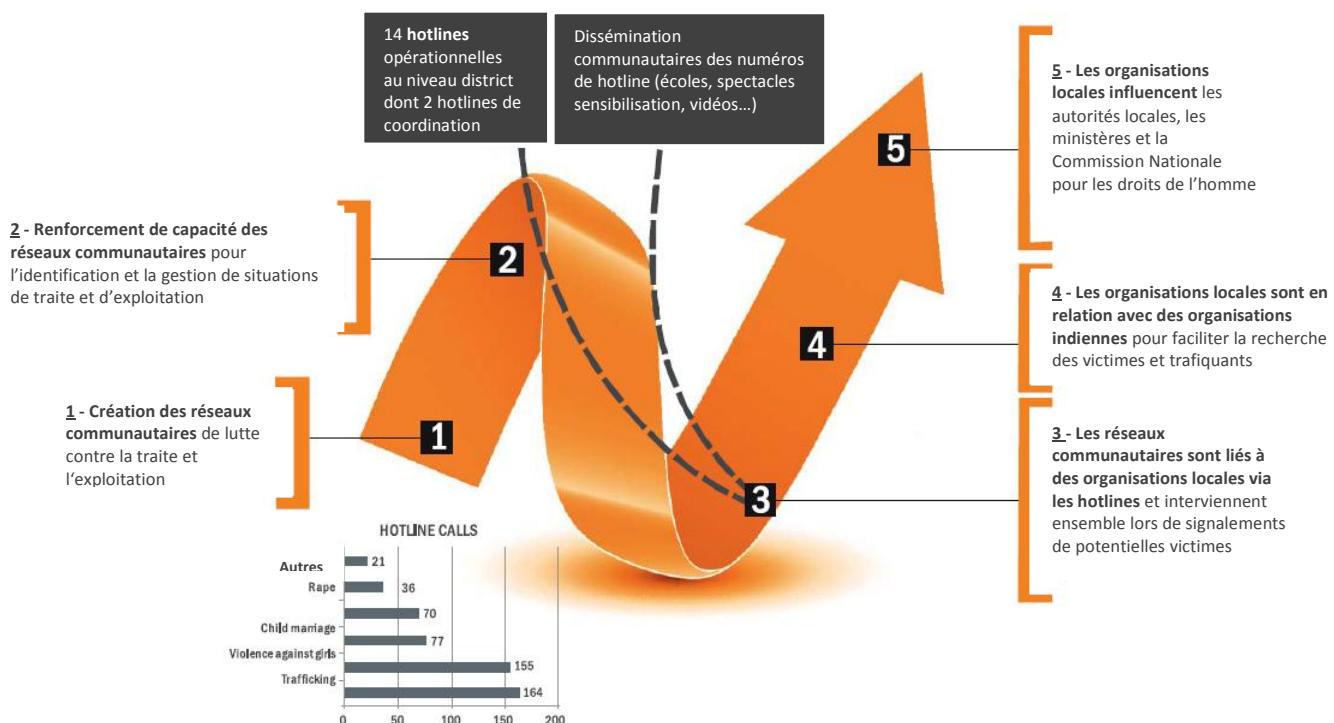
La parole des bénéficiaires est encouragée et diffusée. Ainsi par exemple dans les villes de Khulna et Barishal, un groupe de 12 adolescents vulnérables (6 filles 6 garçons) a été formé au journalisme et ils sont devenus un intermédiaire entre la presse locale et les groupes d'enfants et jeunes vulnérables. Le groupe a disposé d'un encart trimestriel dans le journal local ayant la diffusion la plus forte et y a présenté les aspirations et craintes de leurs pairs.

Recommandation 4 : Privilégier une approche par cycle de vie qui permet de repérer les risques et opportunités, obstacles et atouts, les besoins et priorités, propres à chaque âge et d'agir dessus

Malgré quelques initiatives au bénéfice d'enfants en âge d'être scolarisés au niveau de l'école primaire, le projet visait particulièrement des groupes de jeunes âgés de 14 à 18 ans, et les stratégies mises en place adressaient par conséquent majoritairement les risques, besoins et priorités spécifiques à cette tranche d'âge.

Recommandation 5 : Dépasser les approches sectorielles en recherchant une approche holistique, multisectorielle, pluri-acteurs, à même d'améliorer les conditions de vie et l'autonomisation des filles dans leur ensemble

Exemple : schéma de la logique d'intervention du projet sur la zone frontalière Inde-Bangladesh.



Recommandation 6 : Agir sur les 3 dimensions du changement, selon une approche fondée sur les droits: au niveau individuel, au niveau socio-économique et au niveau institutionnel, pour obtenir des changements pérennes dans les conditions de vie et la position sociale des filles

Le projet Sanjog-2 a développé des services holistiques en faveur des individus (prise en charge de victimes, soutien à l'autonomisation).

Il a fait évoluer les perceptions au niveau communautaire, avec la création de groupes de sensibilisation et de protection composés de membres volontaires de la communauté (dont des jeunes) d'officiels et de travailleurs sociaux des associations locales concernées.

Il a également fait évoluer le cadre légal, à travers l'organisation de plusieurs conférences rassemblant des interlocuteurs gouvernementaux du plus haut niveau, afin notamment d'améliorer les mécanismes de prise en

charge et de protection des victimes. Le travail d'influence de l'association BNWLA (association nationale des femmes juristes), partenaire du projet, a été déterminant pour le passage au Parlement de la « Loi 2012 sur la Dissuasion et la Répression de la traite » qui a été promulguée en Février 2012.

Recommandation 7 : Concentrer / renforcer les efforts sur l'éducation (y compris formation professionnelle), principal levier de développement et d'autonomisation des filles à travers la promotion d'une éducation (formelle et non formelle) sûre et de qualité pour les filles, les adolescentes et les jeunes femmes, à même de leur donner le savoir et les compétences nécessaires à une vie saine, productive et épanouie

L'éducation formelle et informelle est incluse dans le projet de manière transversale, notamment il a été mis en place:

- Education des enfants et jeunes à l'autoprotection (connaissance des droits, des mécanismes de signalement, des organisations de défense...)
- Accès à des classes de remise à niveau pour les enfants déscolarisés puis réinsertion dans le système public
- Formation professionnelle menant à l'emploi ou au développement d'activités génératrices de revenus
- Sensibilisation communautaire sur l'existence et les dangers de la traite et de l'exploitation sexuelle

Recommandation 8 : Promouvoir l'enregistrement des filles à la naissance, condition du respect de leurs droits et de leur protection

Les réseaux communautaires soutenus via le projet font la promotion de l'enregistrement des enfants à la naissance, et vérifient lors de toutes nouvelles naissances que l'enregistrement ait lieu. Des taux d'enregistrement de 100% ont été observés dans certains districts ruraux visés par le projet.

Recommandation 9 : Développer des standards communs de mesure de l'autonomisation des filles

Au niveau quantitatif, le projet harmonise au maximum ses standards avec les bonnes pratiques observées dans la région. Par exemple : l'évolution du nombre de victimes bénéficiant d'une protection pour témoigner ou la durée de présence dans les centres de transit lors du rapatriement des victimes.

Au niveau qualitatif, le projet a privilégié l'approche parcours de vie, un des succès du projet réside dans le fait que les dossiers des victimes de traite sont coordonnés et échangés entre l'Inde et le Bangladesh, évitant ainsi des témoignages à répétition.

Note 2 : toutes les illustrations de ce document sont tirées du magazine Mixed Pickles 2012, publié par Ecpat France, Groupe Développement/Acting For Life et Sanjog. www.ecpat-france.org – www.acting-for-life.org – www.sanjogindia.org

Projet de prévention des violences sexuelles à travers la promotion des droits sexuels et reproductifs des jeunes de Sincelejo, Colombie

Octobre 2010 – Avril 2012



Contenu

	page
Introduction – contexte et objectifs du projet	1
I Analyse de situation	2
II Conception et mise en œuvre	2
III Impact	4
IV Témoignage	6

Introduction – contexte et objectifs du projet

En Colombie, les victimes de violences sexuelles sont dans leur immense majorité de sexe féminin (84%) et/ou des mineurs (85%), surtout de moins de 14 ans. Le groupe d’âge le plus affecté est celui des 10-14 ans*. Chaque heure, une fille est victime d’abus sexuel.

La violence sexuelle est une des violences les plus préjudiciables au droit à l’intégrité personnelle, à la liberté et au respect de la dignité humaine. Ce crime a des conséquences souvent irrémédiables sur la santé physique des victimes : elles sont exposées aux risques de lésions permanentes affectant leur santé reproductive, d’infections sexuellement transmissibles, de grossesses non désirées pour les jeunes femmes. Sur le plan psychologique, la violence sexuelle porte atteinte durablement à l’équilibre individuel et notamment à l’estime personnelle, ce qui augmente les risques d’échec scolaire, de dépression, de suicide, etc. L’épanouissement affectif de ces personnes est sévèrement compromis et le traumatisme se transmet souvent à la génération suivante.

Les services de prise en charge des enfants victimes d’abus sexuels demeurent fragmentés entre une multitude d’institutions différentes, sans coordination suffisante pour venir en aide efficacement aux victimes. Il est urgent de renforcer les capacités locales des agents publics et d’organisations de la société civile, pour donner une réponse intégrée et articulée aux différents types de violence sexuelle.

D’octobre 2010 à avril 2012, Plan France a donc mis en œuvre, en partenariat avec Plan Colombie, un projet de lutte contre les violences sexuelles à travers la prévention des droits sexuels et reproductifs (DSR) auprès des enfants et des adolescents¹ de Sincelejo, dans le département de Sucre.

L’objectif global de ce projet est de prévenir les violences sexuelles envers les enfants et adolescents de Sincelejo. Le projet est mis en œuvre dans la ville de Sincelejo (250 000 habitants), chef-lieu du département de Sucre et troisième ville du pays ayant accueilli le plus de déplacés fuyant le conflit.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

1. Renforcer les connaissances et capacités des enfants, des adultes les entourant et des institutions publiques en termes de prévention des violences sexuelles et de promotion des droits sexuels et reproductifs.
2. Sensibiliser les communautés sur les violences sexuelles et les moyens de protection.

¹ Dans le cadre de ce projet, une distinction est faite entre les enfants, filles et garçons (9 à 13 ans) et les adolescentes et adolescents (14 à 19 ans), les besoins en matière de santé sexuelle et reproductive étant différents à ces différentes étapes de la vie.

Plan Colombie travaille en partenariat avec des spécialistes des droits sexuels pour l'élaboration de ses programmes de formation des enfants et des adultes. Une association locale de jeunes, « Expo Joven », appuie le processus de formation. Les établissements scolaires et institutions publiques sont également des relais importants.

I Analyse de situation

L'analyse de situation a-t-elle pris en compte les besoins et priorités spécifiques des filles ? Des données sexo-spécifiques sont-elles disponibles pour les filles et les garçons ?

Analyse de situation

Le projet souhaitant s'attaquer aux discriminations auxquelles font face les filles en matière de violences sexuelles et de violations de leurs droits sexuels et reproductifs, une analyse de situation a été réalisée pour mieux comprendre quelles étaient ces discriminations et quels obstacles rencontraient les filles et les garçons pour faire respecter leurs droits sexuels et reproductifs.

Cette étude de base se référant d'abord aux recherches déjà menées en Colombie, et dans lesquelles Plan avait été impliquée, concernant la prévention des abus sexuels, les droits sexuels et reproductifs, et le VIH/Sida. Par ailleurs, des outils et une méthodologie ont été développés par l'équipe du projet pour évaluer le niveau d'amélioration des connaissances et des pratiques chez les enfants (10-14 ans), les adolescents (15-19 ans), les enseignants, les fonctionnaires, les parents ou adultes avant et après le projet.

Des outils distincts ont ainsi été développés selon les âges :

- Pour les enfants et adolescents, filles et garçons, le questionnaire comprenait des questions sur leurs connaissances sur les DSR, leur perception de leur sexualité, connaissances sur le genre, connaissances des facteurs de risque/protection contre les violences sexuelles, connaissance de l'aide disponible, sujets ayant trait à la sexualité dont ils parlent, ce qu'ils font pour prendre soin de leur corps, comment réagir si quelqu'un dépasse les limites...
- Pour les adultes (parents, enseignants, fonctionnaires) : connaissances sur le genre, les DSR des enfants et adolescents, qu'est-ce que la violence sexuelle, qui sont les victimes/auteurs, pourquoi les enfants ne révèlent pas la violence, quelles sont les causes d'agression sexuelle, que font il pour informer les enfants, quels thèmes abordent ils avec les enfants...

Cette analyse participative a permis de connaitre les besoins de formation des filles et des garçons, selon leur âge, ainsi que des adultes, aux questions de genre, les DSR, etc. Elle a ensuite permis le développement du processus de formation du projet et des outils d'IEC (cf. conception du projet). Elle a également permis d'identifier les obstacles au respect des DSR des filles et garçons, et adolescents (mauvaise connaissance des moyens de protection, stéréotypes de genre, etc.).

II Conception et mise en œuvre

Est-ce que le projet agit sur les trois dimensions du changement : le niveau individuel, socioéconomique et institutionnel pour obtenir les changements pérennes dans les conditions de vie et la position sociale des filles ?

Conception du projet

Ce projet est la deuxième phase d'une initiative visant à être ensuite répliquée dans d'autres régions où Plan développe des actions. En se fondant sur l'analyse de situation, il a été

décidé que ce projet devait intégrer trois composantes afin de promouvoir efficacement et de favoriser le respect des droits sexuels et reproductifs des enfants et des jeunes, ainsi que de prévenir les violences sexuelles, en mettant l'accent sur les questions de genre.

Les composantes du projet sont les suivantes :

- ➔ Composante « Formation »: elle vise à renforcer les capacités des enfants, des jeunes, des enseignants et des parents sur la mise en œuvre des droits sexuels et reproductifs.
- ➔ Composante « Communication »: Ces actions ont pour but d'agir à deux niveaux. La première priorité est de générer la mobilisation sociale autour de la lutte contre les violences sexuelles. La seconde consiste à diffuser les résultats du projet à travers les médias colombiens.
- ➔ Composante « Renforcement institutionnel »: Cette composante vise à améliorer l'action de l'Etat en tant que garant des droits par le renforcement des capacités des institutions chargées de la protection et de la santé des enfants et des jeunes.

Le projet vise ainsi un changement à différents niveaux : au niveau individuel, au niveau des familles et des communautés, notamment les adultes référents (ex. enseignants), et au niveau institutionnel.

Enfin, le projet a adopté une approche par les droits : il n'est pas cloisonné à la formation sur les DSR, mais a plus largement vocation à développer les connaissances des enfants, adolescents et adultes (parents, enseignants, acteurs institutionnels) sur les droits de l'enfant, leurs DSR inclus, mais aussi leur droit à la protection, ou encore à la santé. Ce projet crée aussi un lien avec le secteur éducatif, puisque les clubs de jeunes développent des activités de sensibilisation et de mobilisation au sein de leurs institutions scolaires, avec l'aide des enseignants et des parents.

Mise en œuvre du projet

Plan Colombie a pris en compte les besoins spécifiques des filles et des garçons, enfants et adolescents, à différents niveaux, comme l'illustrent les exemples ci-dessous.

- ➔ **Afin de renforcer les connaissances des filles et des garçons (enfants et adolescents) sur leurs droits sexuels et reproductifs, et de renforcer leur capacité à défendre ces droits,** Plan Colombie a organisé des sessions de formation à destination des enfants (9-13 ans) et des adolescents (14-19 ans), dont les thématiques ont été choisies par rapport à l'âge des jeunes. Ainsi, les adolescents ont pu aborder des thèmes tels que les MST, la virginité ou encore la grossesse.

Au cours de ces formations, la participation active des filles et adolescentes a pu être notée, et permet le développement de leur confiance en elle, ainsi que l'amélioration des relations filles-garçons. La création de clubs de jeunes, rassemblant les enfants et adolescents ayant bénéficié des formations pour leur permettre de participer et de mettre en place directement des activités de sensibilisation auprès des autres jeunes et des adultes, favorise la participation des filles et des garçons ainsi que leur autonomisation.

- ➔ **Afin de déclencher une prise de conscience au niveau des adultes référents (parents et enseignants) sur la nécessité de protéger les droits sexuels et reproductifs des enfants,**

des formations ont également été organisées à destination des parents et des enseignants. Ces formations portaient sur le genre, les droits sexuels et reproductifs des enfants et adolescents, la lutte contre les violences sexuelles. Ces formations visent à renforcer les connaissances des adultes concernés en matière de droits sexuels et reproductifs des jeunes, ainsi qu'à leur permettre de savoir à qui s'adresser (quels institutions, quels services) lorsqu'un enfant est en difficulté, ou a été victime d'abus sexuel.

→ **Afin d'améliorer la coordination entre les différents services de santé et de protection de l'Etat destinés aux enfants et aux adolescents**, des formations à destination des représentants des institutions gouvernementales dans le domaine de la santé et de la protection ont été organisées sur la lutte contre les violences sexuelles. Par ailleurs, des sessions de sensibilisation et d'orientation se sont déroulées afin de renforcer les capacités des participants pour répondre aux cas d'abus sexuels. Une rencontre municipale a également favorisé l'échange de bonnes pratiques entre les différentes institutions concernées par la protection des droits sexuels et reproductifs des enfants et adolescents. Enfin, le programme de « La Route des droits » a permis de faire connaitre les différents services existants aux enfants, adolescents et aux communautés, en les faisant visiter ces différentes institutions, au sein desquelles les participant recevaient une brochure sur les services disponibles.

Dans l'ensemble de ses activités, le projet a pris soin d'impliquer également les filles et les garçons : les ateliers de formation pour les jeunes sont mixtes, les clubs de jeunes également, les garçons ont participé avec les filles à la réalisation de la campagne médiatique... Cette mixité permet de favoriser le dialogue entre les groupes des deux sexes, ainsi que de sensibiliser ces deux groupes à l'importance des droits sexuels et reproductifs. L'implication des garçons a pour résultat un changement de comportement chez ces derniers, en faveur d'une plus grande égalité filles-garçons, qui vient briser certains stéréotypes de genre. Ainsi, Carlos, 11 ans, un bénéficiaire du projet, affirme : « Si les hommes aident à la maison, on dit que ce sont des "tapettes", mais chez moi, je fais le ménage parce que ma maman sort travailler et cela ne veut pas dire que je suis une tapette ». Par ailleurs, les opinions des garçons/filles sont directement prises en compte dans le projet, puisqu'ils décident eux-mêmes des activités menées par les clubs de jeunes.

Résultats du projet à date

A la fin du projet, 287 enfants (9-13 ans), dont 172 filles, et 250 adolescents (14-19 ans) dont 147 filles, avaient participé aux activités de formation sur les droits sexuels et reproductifs. 110 parents et 50 enseignants ont également été formés sur ces thématiques. Par ailleurs, 18 groupes de jeunes, rassemblant 450 enfants et adolescents, ont mené des activités de sensibilisation dans leurs écoles et dans leurs communautés.

III Impact

Le projet a-t-il causé des changements au niveau individuel (permettant une autonomisation des filles au niveau personnel, économique, social), communautaire et du cadre politico-légal (en termes de meilleur contrôle et accès des filles aux opportunités et ressources et responsabilités sociales, économiques et politiques).

Outils de suivi et indicateurs d'impact

Une évaluation finale du projet a été réalisée en mai 2012, afin de mesurer l'impact du projet sur l'autonomisation des filles et des garçons. Cette analyse a été réalisée à partir de 5 catégories:

1. Connaissances sur les droits sexuels et reproductifs
2. Les services disponibles pour les jeunes
3. La contraception d'urgence chez les adolescents
4. La diversité sexuelle et le libre choix de son orientation sexuelle
5. Détection et prévention de la violence sexuelle

Cette évaluation a permis de mesurer les changements apportés par le projet non seulement au niveau individuel, parmi les enfants et les adolescents, filles et garçons, mais également au niveau socioéconomique, au sein de la communauté, et notamment chez les adultes référents, et au niveau institutionnel, d'après les services de santé et de protection adaptés ou créés pour les jeunes.

Impact du projet sur la vie des filles

L'évaluation finale, en comparaison avec l'analyse de base qui avait été réalisée en début de projet, a permis d'observer quelques changements chiffrés dans la vie des filles, à différents niveaux.

Quelques changements chiffrés :

- Lors du pré test, 76% des enfants n'abordaient pas le thème de la sexualité avec leurs parents, enseignants ou amis. Lors du post test, 43% abordent le thème de la sexualité avec leurs parents, enseignants, ou amis.
- Lors du pré test, 53,5% des enfants considéraient comme une bonne chose que le père de famille reste à la maison, fasse le ménage et cuisine contre 74% lors du post test.
- Lors du pré test, 83% des parents considéraient que la sexualité implique toujours d'avoir des relations sexuelles contre 6% lors du post test.
- Lors du pré test, 41% des parents estiment que les enfants ont des DSR contre 65% lors du post test.
- Lors du pré test, 30% des enseignants considéraient que les enfants et adolescents mentent généralement quand ils disent avoir été abusé sexuellement contre 11% lors du post test.
- Lors du pré test, 45% des enseignants affirmaient que les adolescentes n'ont pas droit, d'après les normes colombiennes, à la contraception d'urgence contre 9% lors du post test.

On constate ainsi des améliorations à la fois dans le domaine de la reconnaissance et de la protection des DSR des filles et des garçons, mais également en termes de temps consacré aux tâches ménagères (ou du moins de l'attribution de ces tâches). Ces changements, qui touchent les filles et les garçons, ont un impact considérable sur la vie des filles, qui vont être mieux protégées par leurs parents et/ou enseignants, avoir un meilleur accès aux services de santé et protection destinés aux jeunes, notamment à la contraception d'urgence, et voir également les tâches domestiques qui auparavant leur étaient réservées mieux partagées entre elles et leurs frères/pères.

Ces indicateurs permettent aussi de mesurer l'impact du projet sur la vie des filles à la fois au niveau individuel (ex. amélioration de leurs connaissances sur leurs DSR), au niveau socioéconomique (ex. Pourcentage des enseignants qui pensent qu'un enfant qui rapporte un abus sexuel ment) et au niveau institutionnel (ex. nombre d'institutions ayant des services destinés aux jeunes).

IV Témoignage

→ Les témoignages de certains bénéficiaires du projet ci-dessous montrent des changements au niveau individuel et socioéconomique en termes d'une meilleure connaissance des DSR des enfants et adolescents et d'une plus grande autonomisation des enfants et adolescents, notamment les filles

"Balayer, laver la vaisselle sont des activités que les hommes peuvent faire, on reste toujours un homme" - Emilio Andrés Hernández, école Juanita García

"Nous tous, garçons et filles, nous avons le droit d'être écoutés et le droit d'avoir une vie saine" - Lina Marcela Romero Vitola 12 ans, école Juanita García.

"La sexualité, ce n'est pas seulement avoir des relations sexuelles, c'est exprimer ce que l'on ressent, c'est protéger notre corps, c'est nous aimer et nous accepter comme nous sommes" - Leodan Perez Mejia 9 ans, école Nueva Esperanza

"J'ai appris à faire attention à mon corps, parler avec mon papa et ma maman sur la sexualité, et être à l'aise avec eux pour leur dire si quelque chose se passe" - Rosaura Albanis 9 ans, école Nueva Esperanza

"Maintenant je peux parler avec plus de confiance de ce qu'est le sexe, la grossesse, le genre, les stéréotypes, j'ai une vision différente et les barrières entre les hommes et les femmes doivent être supprimées" - Eduardo Almanza 15 ans, école Don Alonso

"Le projet nous a permis de manier de meilleurs concepts afin d'orienter les enfants et les jeunes de manière appropriée." - Dora Monterroza, mère.

"En plus des enfants et adolescents, le projet nous a montré à nous aussi, enseignants, comment répondre aux interrogations des enfants et adolescents, en prenant en compte chaque étape du développement. Nous sommes des êtres sexués et nous devons savoir comment aborder ces sujets au moment opportun, c'est bien de montrer aux parents comment manier le thème de la sexualité avec ses enfants, c'est un projet global consacré à la santé " - María Paternina, enseignante

"Ces formations, nous ont permis de réfléchir, de réaliser que le monde change, l'époque dans laquelle vivent nos enfants est différente, savoir relayer l'information de manière appropriée leur donnera plus d'outils pour se défendre des dangers qui se posent aujourd'hui." - Ludys, enseignant



Octobre 2012

Contenu

	page
Introduction	1
Pourquoi les filles adolescentes ?	2
Les axes d'intervention de PLAN	3
Etudes de cas : Cameroun	3
Etude de cas : Haïti	4

1) Introduction

Plan mène des recherches sur la prise en compte des adolescentes en situation d'urgence. En effet, bien que le genre soit devenu une priorité depuis plusieurs années dans le domaine de l'urgence, l'accent est surtout mis sur les femmes. En revanche, il est plus difficile de trouver des travaux relatifs aux filles en situation d'urgence, et encore plus sur les adolescentes. Pourtant, **les discriminations rencontrées par les filles sont souvent renforcées en situation d'urgence, leurs droits sont ignorés, et la contribution des filles et adolescentes à la prévention des risques est souvent sous-estimée.**

En effet, les filles adolescentes, en situation d'urgence, peuvent-être :

- **Invisibles** : il se peut qu'elles ne soient pas au courant des plans d'urgence, ou pas incluses dans les programmes de réduction des risques. Leurs besoins et leurs droits sont souvent ignorés par les organisations humanitaires et par leurs communautés.
- Quand elles deviennent **visibles**, cela peut améliorer leur accès à l'aide, mais cela peut aussi les mettre en danger, d'abus et d'exploitation sexuels notamment.
- Mais aussi, les filles adolescentes sont souvent **pleines de ressources et résilientes**, adoptant de nouveaux rôles et responsabilités pour compenser l'absence des adultes.

Les personnes affectées par les catastrophes sont touchées différemment selon leur situation économique, leur âge, leur sexe. Les **discriminations de genre** peuvent être intensifiées en situation d'urgence – dans des pays où les femmes et les filles sont des citoyens de seconde classe, il est possible qu'elles en subissent encore plus les conséquences si une catastrophe survient. De manière générale, les catastrophes tuent et blessent plus de filles et de femmes que de garçons et d'hommes. Une étude réalisée par la London School of Economics sur 141 pays a conclu que cela était directement lié aux droits sociaux et économiques des femmes.

Quelques statistiques...

- En 2007, environ 1,5 million de personnes se sont retrouvées sans domicile en raison des inondations dans 18 pays africains. Les femmes et les enfants représentaient plus des trois quarts de ces personnes.
- En 2010, 85% des personnes déplacées par les inondations étaient des femmes et des enfants, se trouvant à risque de famine, de violence et de maladies d'origine hydrique. Les femmes ont vu leurs droits ignorés, et leur accès à la distribution alimentaire a été limité en raison des inégalités de genre préexistantes.
- Lors de l'ouragan Katrina de 2005, la plupart des victimes se trouvant à la Nouvelle Orléans étaient des femmes afro-américaines, avec leurs enfants, le groupe démographique le plus pauvre de cette région
- En 2007, après le Cyclone Sidr au Bangladesh, le nombre de mariages précoces a augmenté. Etant donné le risque de grossesse précoce, les catastrophes représentent un moment particulièrement dangereux pour les adolescentes : une fille âgée de moins de 15 ans a 5 fois plus de chances de mourir d'une grossesse et/ou d'un accouchement qu'une femme d'une vingtaine d'années.

2) Pourquoi les filles adolescentes?

- ➔ **Les adolescents des deux sexes sont vulnérables** en situation d'urgence. Souvent traités comme des adultes, ils n'ont pas la maturité cognitive, émotionnelle ou psychologique pour mettre en œuvre les mécanismes d'adaptation de la même manière que des adultes.
- ➔ Au quotidien, dans de nombreux pays, **les filles adolescentes sont souvent invisibles**.
- ➔ Les adolescentes font aussi face à un **danger une fois qu'elles sont visibles** : elles se retrouvent exposées à des risques de violence, et du fait de leur âge et de leur sexe, elles ont **peu d'opportunités de participation aux processus de prise de décisions** qui affectent leurs vies.
- ➔ Les adolescentes font aussi face à un **risque de mariage précoce et de trafic**, en raison de la situation économique. Cela augmente les risques de grossesse précoce, et l'indisponibilité des services de santé vient accroître les risques de mortalité liée à la grossesse.
- ➔ Les filles adolescentes peuvent **manquer de compétences de survie** (savoir nager, ou escalader par exemple). Dans de nombreux pays, elles ne sont pas encouragées à les acquérir.
- ➔ En situation d'urgence, les filles adolescentes se retrouvent souvent avec de **nouvelles corvées à assumer**. Elles peuvent se retrouver seules, et malgré leur résilience et les ressources dont elles disposent, elles se retrouvent plus vulnérables à l'exploitation et à la négligence.
- ➔ **Une catastrophe peut conduire à l'abandon scolaire des filles**. Parfois parce qu'on a besoin d'elles à la maison, ou parce que quand les ressources sont rares les garçons sont prioritaires, mais aussi parce que les familles sont inquiètes de l'insécurité, ou les écoles sont trop loin.
- ➔ Les adolescentes ont des **besoins particuliers d'hygiène, notamment d'hygiène intime**, qui ne sont pas toujours satisfaits en cas de catastrophe. Elles sont aussi plus susceptibles d'être discriminées dans la distribution des médicaments et des soins. Leurs besoins de santé mentale, sexuelle et reproductive peuvent ne pas être priorisés parce qu'elles sont invisibles en tant que groupe, ou juste considérées comme moins importantes que les autres.
- ➔ Mais ce n'est pas qu'une question de vulnérabilité. **Les rôles positifs des adolescentes dans la reconstruction après la catastrophe ne sont pas toujours reconnus**. Souvent, elles assument de nouvelles missions pendant l'urgence et après, mais cela n'est pas reconnu par les familles et les communautés. **La planification en situation d'urgences doit reconnaître les besoins spécifiques des filles adolescentes et travailler avec elles pour identifier leurs vulnérabilités particulières et pour utiliser leurs forces**.

3) Les axes d'intervention de PLAN pour une meilleure prise en compte des adolescentes dans les situations d'urgence

Pour assurer une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des filles adolescentes et de leurs forces en situation d'urgence, PLAN travaille sur cinq axes d'intervention :

- **La réduction des risques**
- **La prévention des violences contre les femmes et les filles en situation d'urgence**
- **L'accès à la nourriture, à l'eau et à un abri**
- **La santé des filles, notamment leur santé sexuelle et reproductive**
- **L'éducation des filles en situation d'urgence**

4) Exemples de projet PLAN à destination des adolescentes en situation d'urgence

A. Protection des filles adolescentes après les inondations de 2012 au Cameroun

Après les inondations survenues en 2012 au Nord et à l'Extrême-Nord du Cameroun, PLAN a développé une **réponse intégrée visant protéger les filles adolescentes, en luttant contre les mariages précoce et forcés, les violences sexuelles et les violences basées sur le genre, la privation**

d'éducation et les épidémies potentielles suivant la catastrophe. Ce programme, lancé en septembre 2012, vise à atteindre les résultats suivants :

1. Garder les filles à l'école, à travers des activités de sensibilisation des communautés, des actions d'alimentation scolaire visant 50% au moins de filles, ou encore à travers la mise en place de transferts financiers conditionnels à destination des jeunes filles vulnérables au mariage précoce.
2. Réduire la mortalité infantile et maternelle dans les camps de déplacés, à travers l'amélioration de l'accès des adolescentes enceintes et de leurs enfants aux services de santé, ainsi que par le développement de services de planification familiale
3. Promouvoir l'obtention d'actes de naissance pour les filles et les garçons, notamment pour faire face aux cas d'actes détruits par les inondations
4. Assurer l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, en assurant le respect des normes de genres (notamment en mettant en place des toilettes séparées filles/garçons – femmes/hommes, en distribuant des serviettes hygiéniques aux filles, ou encore en distribuant des kits d'assainissement et des kits d'accouchement aux femmes enceintes)
5. Protection des enfants contre toutes formes d'abus, à travers la formation de volontaires sur les droits de l'enfant et la protection des enfants. Ces volontaires pourront ensuite suivre la situation dans leurs communautés, et prendre en charge les cas d'abus.
6. Accès à un abri temporaire pour les déplacés internes

Ce projet intégré permettra ainsi d'assurer la protection, l'éducation, l'accès à la santé et à l'hygiène, des filles adolescentes dans les zones du Nord touchées par les inondations, à travers la mise en œuvre d'activités en faveur des enfants, filles et garçons, avec un accent sur les filles adolescentes. Ce projet permettra **d'impliquer les communautés** dans la mise en œuvre du projet, par des actions de sensibilisation et par la formation de volontaires communautaires.

B. Santé sexuelle et reproductive des filles adolescentes à Haïti

PLAN et son partenaire Interact Worldwide, spécialiste de la santé et des droits sexuels et reproductifs, ont réalisé en juillet 2010 une analyse de situation à Haïti sur la santé sexuelle et reproductive des filles adolescentes après le séisme, visant à fournir à Plan Haïti des recommandations sur la mise en œuvre de programmes de lutte contre les violences basées sur le genre à l'encontre des adolescentes. Les résultats de cette analyse ont permis de mettre en lumière la nécessité d'une action basée sur une approche programmatique intégrée, incluant la protection de l'enfant, l'appui psychosocial, mais également le développement économique ou encore la protection sociale des filles victimes d'abus et d'exploitation sexuels.

Cette analyse a été menée de manière **participative**, lors des visites des camps de déplacés, à travers l'échange avec les familles, et l'organisation de focus groups avec des jeunes, garçons et filles. La méthodologie de cette étude s'est fondée sur deux outils principaux : le *MISP*¹ et la *Boîte à outils pour la santé sexuelle et reproductive des adolescents en situations de crise humanitaire*², ce dernier se fondant sur le principe de participation des adolescents aux programmes de santé sexuelle et reproductive qui les concernent, et mettant en évidence le besoin d'impliquer les adolescents dès la conception du projet, lors de sa mise en œuvre et de son suivi, pour garantir l'acceptation et l'accessibilité des programmes ainsi que la satisfaction des besoins de santé sexuelle et reproductive.

Ainsi, l'analyse de situation a pu mesurer l'impact du séisme sur les filles adolescentes en termes d'augmentation des inégalités de genre, de multiplication des situations de vulnérabilité rencontrées

¹ Minimum Initial Services Package in Reproductive health in emergencies (<http://misp.rhc.org>)

² <http://www.unfpa.org/public/publications/pid/4169>

par les filles, des cas d'exploitation et d'abus sexuels, et par conséquent des cas de grossesses précoces, une augmentation des dangers liés aux grossesses précoces et un manque de services de santé adaptés aux jeunes, notamment aux filles adolescentes.

L'analyse a ainsi abouti à la recommandation qui vise à mettre en place un **projet intégré de santé sexuelle et reproductive des adolescentes, prenant en charge les problématiques relatives aux violences basées sur le genre, à la santé maternelle et néonatale, au VIH-sida et autres MST, et incorporant également des aspects de protection de l'enfant et d'appui psychosocial**.

Une autre recommandation résultant de cette étude vise à mettre en place un **projet impliquant les garçons et les hommes**, via leur sensibilisation sur les droits sexuels et reproductifs des jeunes, et notamment des adolescentes, par exemple. Ce programme devrait également comporter des activités **d'éducation aux droits** sexuels et reproductifs destinées aux jeunes dans leur ensemble. Une autre composante de ce projet consisterait à développer les services de santé adaptés aux jeunes, ce qui est ressorti de discussions en groupes avec les jeunes des camps de déplacés visités pendant la réalisation de l'étude. La mise en place de programmes de transferts financiers sensibles au genre a également été identifiée comme une des solutions à la lutte contre l'exploitation sexuelle des filles adolescentes.

La Théorie du Changement selon Plan International

Complément aux recommandations formulées dans le cadre du groupe de travail
« Adolescentes, jeunes femmes et développement », 20 septembre 2012

Agir aux niveaux individuel, communautaire et institutionnel, pour permettre aux filles de surmonter des obstacles et d'acquérir des atouts à des moments clés de leurs vies, afin de devenir autonomes et de faire valoir leurs droits.

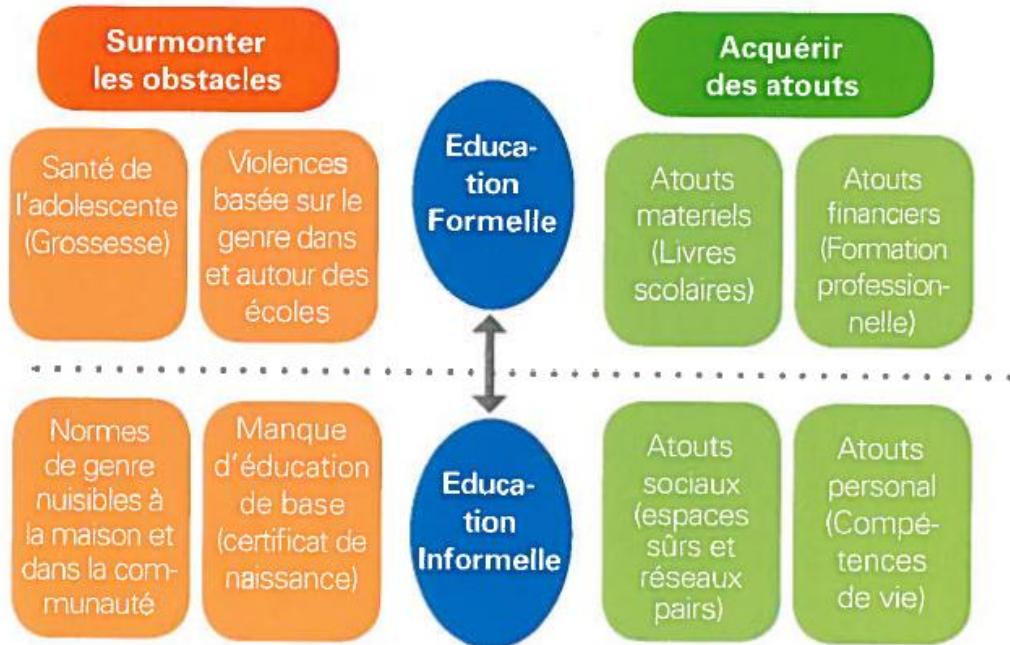
1. Surmonter des obstacles et acquérir des atouts : la clé de l'autonomisation des filles

Les filles qui vivent dans les régions du monde les plus pauvres sont parmi les groupes les plus défavorisés de la planète. Elles font face à des **obstacles uniques**, les empêchant de terminer leur cursus secondaire, et d'acquérir les compétences de vie nécessaires à leur transition vers l'âge adulte. Dès la petite enfance, et encore plus pendant l'adolescence, les filles font face à des obstacles multiples et entrecroisés qui les empêchent de jouir de leurs droits. Parmi ces obstacles, plusieurs peuvent être identifiés : le manque d'éducation de base des filles, les normes de genre nuisibles à la maison et dans la communauté, la vulnérabilité au mariage précoce, la situation déplorable en matière de droits sexuels et santé de la reproduction, la violence contre les filles à l'école et autour de celles-ci, et le mauvais traitement qu'elles subissent des enseignants, du programme et de l'environnement scolaire.

Les études de Plan démontrent aussi que les filles ont besoin d'un **éventail d'atouts et de capacités**, à des moments clés tout au long de leur vie, pour pouvoir être autonomes (pouvoir faire des choix et développer leur estime de soi) et faire valoir leurs droits (à travers les attitudes et les perceptions sociales, communautaires et institutionnelles de la valeur des filles). A chaque étape de sa vie, de la petite enfance à l'adolescence, et ensuite de l'adolescence à l'âge adulte, une fille peut acquérir des atouts et les compétences essentielles pour son avenir. On compte parmi ceux-ci des atouts personnels, sociaux financiers et matériels tels que les compétences de vie, les réseaux de pairs, les espaces sûrs « safe spaces », les modèles positifs, les connaissances financières, les compétences professionnelles et les opportunités de participation à la vie publique. Pour assurer l'autonomisation des filles, et leur transition vers l'âge adulte dans de bonnes conditions, et promouvoir leurs droits, il

Autonomisation : le pouvoir est la capacité qui nous est donné de façonner notre propre vie et notre environnement. Le manque de pouvoir est l'un des principaux obstacles qui empêche les filles et les jeunes femmes de réaliser leurs droits et d'échapper au cycle de pauvreté. Ceci peut être surmonté grâce à une stratégie d'autonomisation. L'autonomisation basée sur le genre cherche à développer les atouts des filles (sociaux, personnels, financiers et matériels), renforcer leur estime de soi et leur croyance en leurs propres capacités de contrôler leurs vies.

est nécessaire d'aborder aussi bien les obstacles concomitants que ces multiples atouts.



2. Agir sur les niveaux individuels, communautaires et institutionnels

Afin de produire des changements positifs dans la vie des filles, il faut **promouvoir leurs droits à plusieurs niveaux** (individuel, sociétal/communautaire et institutionnel). Une telle approche intégrée permet de susciter des changements aussi bien chez les détenteurs de droits (les filles) que les responsables (aussi bien principaux que moraux), à différents niveaux :

- Chez les filles pour développer leurs capacités à faire des choix judicieux et leur permettre d'agir en tant qu'agents du changement
- Dans les familles et les communautés pour changer les normes socio culturelles, les valeurs et les attitudes envers les filles ; et
- Dans les institutions pour établir des lois, des politiques et des services publics qui soutiennent et protègent les filles.



CADRE LEGAL & POLITIQUE : ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX EN FAVEUR DES DROITS DES FILLES

Date	Nom du traité / document	Contenu filles (définitions / recommandations)	Mention spécifique des filles
<i>Tous les traités fondamentaux régissant les droits de l'homme contiennent des dispositions confirmant le principe de non-discrimination et d'égalité entre hommes et femmes, garçons et petites filles.</i>			
1948	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme	Non discrimination, droit à la vie, à la liberté et la sécurité, droit à l'éducation, droit à la santé et au bien être, droit des enfants à la protection sociale, droit à être reconnu par la loi, égalité devant la loi	Non
1950	Convention européenne des droits de l'homme telle qu'amendée par le Protocole n° 11	Non discrimination, droit à la liberté, droit au mariage, interdiction de la torture, de l'esclavage, du travail forcé, droit à la sécurité	Non
1952	Protocole n°1	Droit à l'éducation	
1961	Charte Sociale Européenne	Droit à l'éducation, droit à la santé, droits des mères et enfants à la protection sociale et économique, droit des enfants à la protection contre les dangers d'ordre physique et moral, âge minimum pour l'emploi	Non
1966	Convention Internationale pour l'Elimination de toutes les formes de discrimination raciale	Non discrimination, droit à la sécurité, à la protection, à l'éducation et la formation, à la santé, aux services sociaux de base et à la protection sociale, droit à une justice équitable	Non
1966	Pacte International relatif aux droits Civils et Politiques	Non discrimination, égalité hommes-femmes, droit à l'enregistrement des naissances, interdiction du mariage forcé, droit à l'accès aux services publics, droit à la liberté et la sécurité, droits des enfants en conflit avec la loi, interdiction du travail forcé	Non
1966	Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Non discrimination, égalité hommes-femmes, interdiction du mariage forcé, droit à l'éducation, droit à la protection des femmes enceintes et mères, droit des enfants à un développement sain, droit au travail, interdiction de l'exploitation sociale et économique des enfants	Non
1969	Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme	Non discrimination, droit à l'identité, interdiction du mariage forcé, droit des enfants à la protection, interdiction des traitements inhumains ou dégradants, droit au procès équitable, interdiction du travail forcé	Non
1973	Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi	Interdiction du travail des enfants, droit à l'éducation, âge minimum: 18 ans	Non
1979	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Non discrimination à l'égard des femmes, interdiction du mariage d'enfants, droit à l'éducation, droit à la santé et au bien-être, interdiction du trafic, de l'exploitation et de la prostitution des femmes	Oui (sur les taux d'abandon scolaire et le droit à l'éducation)
1981	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	Non discrimination, interdiction de la torture, accès aux services publics, droit à l'éducation et à la vie culturelle, droit à la santé, interdiction de toutes formes d'exploitation, égalité devant la loi	Non
1984	Protocole n°7	Droit au mariage, Egalité	Oui
1988	Protocole additionnel à la Convention Américaine des Droits de l'Homme dans les domaines des droits économiques, sociaux et culturels	Non discrimination, droit des enfants à la protection, droit à l'éducation, droit à la santé, droit à la nutrition, interdiction du travail des enfants de moins de 16 ans, interdiction du travail des enfants si le travail menace leur santé, droit à la sécurité sociale	Non
1989	Convention relative aux Droits de l'Enfant	Non discrimination, droit à l'identité, droit à la vie et au développement, droit à la santé, droit à l'éducation, interdiction du travail forcé, droit à l'information, droit au bien-être, droit à la protection, interdiction du trafic, interdiction de l'exploitation sexuelle et toutes formes d'exploitation, protection des enfants en conflit avec la loi, droit à la sécurité sociale	Non
1990	Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant	Non discrimination, droit à l'enregistrement des naissances, droit des filles à l'éducation, interdiction de toute forme d'abus, droit à la protection, interdiction du mariage des filles de moins de 18 ans, interdiction de l'exploitation sexuelle, droit à la santé, droit au traitement spécial devant la justice	Oui (sur le droit à l'éducation des filles enceintes et le mariage d'enfants)
1994	Convention Inter-Américaine sur la prévention, la sanction et l'éradication des violences contre les femmes	Non discrimination, droit à l'éducation, protection contre toute forme de violence, droit à l'accès aux services publics, droit à l'intégrité morale, physique et mentale	Non
1994	Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement (Le Caire)	Droit au Développement, égalité des sexes, droit à la santé, droit à l'éducation, intérêt supérieur de l'enfant	Oui
1995	Programme d'action de la 4ème Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes	Chapitre spécifique sur les filles avec des objectifs stratégiques pour une série de questions allant de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des petites filles et des attitudes et pratiques culturelles néfastes à leur égard, à la promotion et à la protection des droits des petites filles, dont ceux afférents à l'éducation, à la santé et à la nutrition, en passant par le travail des enfants, la violence et la participation à la vie sociale, économique et politique.	Oui
1999	Convention sur les Pires formes du travail des enfants	Droit à l'éducation, élimination des pires formes de travail	Oui (appelle à tenir compte de la situation particulière des filles)
2000	Protocole n°12	Non discrimination	Oui

2000	Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée	Le principal instrument international contre le crime transnational organisé. La convention est complétée par trois protocoles, dont l'un est le Protocole pour la Prévention, la Suppression et la Répression du Traffic de Personnes, notamment les Femmes et les Enfants. Les objectifs de ce protocole sont: (a) prévenir et combattre le traffic de personnes, en donnant une attention particulière aux femmes et enfants, (b) protéger et assister les victimes de traffic, en respect de leurs droits humains, et (c) promouvoir la coopération entre les Etats Parties afin d'atteindre ces objectifs.	Non
2000	OMD	« Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » est le troisième des huit objectifs du Millénaire pour le développement	Oui
2001	Session Extraordinaire de l'AGNU sur le VIH-Sida	Les domaines prioritaires où une action forte doit être identifiée sont la prévention, l'accès amélioré aux soins et traitements, la prise en charge des enfants orphelins du VIH-Sida, des partenariats public-privés plus répandus, le besoin d'une réponse transsectorielle accélérée à l'épidémie, et des ressources proportionnelles à la situation.	Oui
2002	Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés	Interdiction du recrutement/implication d'enfants dans les forces armées	Non
2002	Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants	Interdiction de la vente d'enfants, la prostitution d'enfants, la pornographie mettant en scène des enfants; droit à la protection; droit à l'éducation	Oui (rappelle que les filles sont davantage exposées)
2002	27ème Session spéciale de l'AGNU sur l'Enfance (http://www.un.org/french/ga/children/)	Il a été reconnu que la concrétisation des objectifs pour le développement des enfants, notamment des petites filles, dépendait de l'autonomisation des femmes.	Oui
2003	Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les Droits de la Femme en Afrique (Maputo)	Interdiction de toute forme de violence contre les femmes, droit à la dignité, âge minimum pour le mariage: 18 ans, interdiction des mutilations génitales féminines, droit à la santé, droits sexuels et reproductifs, droit à l'éducation et la formation, droit à la nutrition, interdiction du trafic, protection des femmes en situation de conflit armé, spécifiquement les filles, interdiction du travail des enfants, spécifiquement les filles	Oui
2004	Commission des NU sur la condition de la femme	Deux questions thématiques sont mises en avant dans le plan de travail pluriannuel: i) le rôle des hommes et garçons pour atteindre l'égalité de genres ; ii) la participation égale des femmes dans la prévention de conflits, la gestion et la résolution de conflits et la restauration de la paix Femmes handicapées	Non
2006	Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées	Les États Parties reconnaissent que les femmes et les filles handicapées sont exposées à de multiples discriminations, et ils prennent les mesures voulues pour leur permettre de jouir pleinement et dans des conditions d'égalité de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. Les États Parties prennent toutes mesures appropriées pour assurer le plein épanouissement, la promotion et l'autonomisation des femmes, afin de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales énoncés dans la présente Convention.	Oui
2007	Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées	Non discrimination, droit à l'enregistrement des naissances, droit au mariage libre, interdiction de la torture, interdiction de l'esclavage et du travail forcé, droit à la protection sociale et à l'accès à des programmes de réduction de la pauvreté, droit à l'identité, droit à la protection contre toute forme de violence/exploitation et abus, droit à la santé, droit à Rappelle que tous les documents issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies qui s'appliquent aux petites filles englobent le document final de sa vingt-troisième session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle », avec des engagements supplémentaires souscrits par les États en vue de mettre un terme à la discrimination et d'assurer le bien-être des petites filles	Oui (reconnaît que les filles handicapées encourrent plus)
2007	Résolution 62/140 de l'AGNU (http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/472/18/PDF/N0747218.pdf?OpenElement)	La CSW a décidé que « l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles » serait le thème prioritaire de sa cinquante et unième session, dans le cadre de son Programme de travail agréé pour 2007-2009.	Oui
2007	Résolutions 51/1, 51/2 et 51/3 de la Commission sur la condition de la femme	La Commission sur la condition de la femme a, lors de sa cinquante et unième session, adopté la résolution 51/1 « Les femmes et les filles face au VIH/sida »; la résolution 51/2 « Mettre fin à la mutilation génitale féminine », et la résolution 51/3 « Le mariage forcé des petites filles », en exhortant tous les États et toutes les organisations du système des Nations Unies à renforcer les mesures de protection et autres destinées à lutter contre toutes les formes de violence et les autres formes de discrimination à l'encontre des petites filles.	Oui
2007	Secrétaire Général NU E/CN.6/2007/2 Et E/CN.6/2007/3	Rapport du Secrétaire général sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles Et apport du Secrétaire général sur les progrès réalisés en ce qui concerne la prise en compte des sexospécificités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes nationaux, l'accent étant mis sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles.	Oui
2008	Lignes directrices sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre (UE)	Objectifs opérationnels: 3.1.1. Promouvoir l'égalité de genre et combattre la discrimination à l'égard des femmes; 3.1.2. Collecte de données sur les violences commises contre les femmes et développement d'indicateurs ; 3.1.3. Développement de stratégies efficaces et coordonnées ; 3.1.4. Combattre l'impunité des auteurs de violences contre les femmes et permettre l'accès à la justice des victimes	Oui

2009	Observation générale n°12 à propos du droit des enfants à être entendus (Comité des droits de l'enfant)	Droit inhérent à la non-discrimination, droit des enfants d'exprimer leur point de vue (appel à une attention particulière sur les filles)	Oui
2009	Observation générale n°20 sur la non-discrimination dans l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels (Comité des droits économiques, sociaux et culturels)	« Les États parties doivent adopter immédiatement les mesures nécessaires afin de prévenir, de réduire et d'éliminer les situations et les comportements qui génèrent ou perpétuent une discrimination concrète ou de facto. Par exemple, en garantissant que tous les individus ont accès sur un pied d'égalité à un logement suffisant, à l'eau et à l'assainissement, on contribue à mettre fin à la discrimination qui s'exerce à l'égard des femmes et des fillettes et des personnes vivant dans des établissements informels ou dans des zones rurales. »	Oui
2009	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	Trois domaines majeurs: i) Renforcer l'accompagnement stratégique et l'appui aux partenaires nationaux pour "connaitre leur épidémie et la réponse" afin de répondre effectivement aux besoins des femmes et filles ; ii) Assister les pays à assurer que les stratégies nationales VIH et développement, plans opérationnels, cadres de suivi et évaluation et budgets associés répondent aux besoins et droits des femmes et filles dans le contexte du VIH Sida ; iii) Plaidoyer, renforcement de capacités et mobilisation de ressources afin de développer un ensemble de mesures pour répondre aux besoins et droits des femmes et filles dans le contexte du VIH .	Oui
2009	Symposium mondial sur l'implication des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes	Le symposium a abordé trois thèmes: i) hommes et violence, incluant les violences sexuelles et les violences entre hommes; ii) hommes et santé, incluant la santé sexuelle et reproductive ; et iii) hommes, prise en charge et paternité, incluant la prise en charge Thème prioritaire: le partage égal des responsabilités entre hommes et femmes, incluant la prise en charge dans le contexte du VIH Sida. Le premier rapport identifiera et discutera des problématiques majeures relatives au partage des responsabilités entre femmes et hommes et suggèrera des recommandations, et le deuxième rapport fournira une vue d'ensemble des efforts d'intégration de l'égalité relatifs au partage des responsabilités au niveau national.	Oui
2009	Commission des NU sur la condition de la femme		Non
2011	Déclaration du Parlement européen du 15 décembre 2011 en faveur de la Journée internationale des filles	Soutient la proposition de résolution pour faire du 22 septembre la Journée internationale des filles; Demande à l'Union européenne de soutenir la résolution des Nations unies visant à instaurer une Journée internationale des filles.	Oui
2011	Convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et combattre les violences contre les femmes et les violences domestiques	L'adoption de lignes directrices sur les violences contre les femmes marque la volonté politique claire de l'UE de faire du thème des droits des femmes & des filles une priorité et d'inscrire l'action de l'UE en la matière dans la durée. En se concentrant sur la question des violences faites aux femmes et aux filles, l'UE se donne les moyens d'agir efficacement contre l'une des violations majeures des droits de l'Homme dans le monde d'aujourd'hui.	Oui
2012	Résolution "Les adolescents et les Jeunes", Commission de la Population et du Développement, NU, 27 avril 2012	Le 27 avril 2012, la Commission des Nations-Unies sur la Population et le Développement a adopté une résolution intitulée « Les adolescents et les jeunes », par laquelle elle encourage les Etats Membres à rencontrer les aspirations des jeunes et des adolescents, mais surtout par laquelle elle appelle les Etats à assurer le droit à l'éducation des jeunes femmes et des filles, à une éducation de qualité sur un pied d'égalité avec les jeunes hommes et les garçons .	Oui
2012	Résolution du 26 novembre 2012, AGNU Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines	La résolution « souligne que l'autonomisation des femmes et des filles est essentielle si l'on veut rompre le cycle de la discrimination et de la violence et promouvoir et protéger les droits fondamentaux, (...) et engage les États parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». Elle engage également les États à « intensifier les activités de sensibilisation, d'éducation scolaire et non scolaire et de formation pour promouvoir la participation directe des filles, des garçons, des femmes et des hommes, et pour que les acteurs essentiels, les agents de l'État, (...) ainsi que les parents, les familles et les collectivités, s'emploient tous à éliminer les comportements (...) qui ont des conséquences négatives pour les filles ».	Oui
2012	Déclaration de Bali du 7 décembre 2012 issue du Forum Mondial de la Jeunesse, PNUD	Le Forum Mondial de la Jeunesse s'est déroulé du 4 au 6 décembre 2012 à Bali, Indonésie. Il reflète l'évolution en faveur d'une meilleure prise en compte des adolescentes et des jeunes femmes sur l'agenda international. Ainsi, le Forum, qui visait à produire des recommandations pour l'agenda post-2015 du développement, et à générer un consensus sur le placement des droits des jeunes au cœur du développement, a notamment permis d'aboutir à des recommandations en faveur de l'égalité des genres et du respect des droits des filles, adolescentes et jeunes femmes. Plusieurs recommandations visent ainsi l'égalité dans l'accès à un travail décent, l'appui à l'emploi des femmes, le respect du droit des filles à l'éducation, la prohibition de toutes les formes de violence à l'encontre des filles adolescentes et des jeunes femmes, etc. Plus généralement, les recommandations issues de ce Forum mettent l'accent sur l'importance de l'autonomisation des jeunes femmes et des filles adolescentes.	Oui

CADRE LEGAL & POLITIQUE : ENGAGEMENTS NATIONAUX EN FAVEUR DES DROITS DES FILLES

Date	Document	Objet	Mention spécifique des filles
2007	Stratégie française de gouvernance démocratique	« Développer le respect des droits de l'Homme et l'équité homme-femme [...] doit être l'un des principes qui inspirent nos actions de coopération quelle que soit la région du monde concernée»	Non

2007	DOS Genre	La stratégie genre vise à « entraîner des changements profonds et durables dans les relations entre les femmes et les hommes afin que les droits et les libertés fondamentales des deux sexes soient respectées » et à « atteindre une meilleure efficacité, pertinence et durabilité des politiques et programmes de développement », et ce à travers trois axes : un plaidoyer politique, une approche transversale et des actions spécifiques.	Oui
2010	G8 Muskoka	La France s'est engagée à investir 500M€ supplémentaires pendant 5 ans (2011---2015) dans la lutte contre la mortalité maternelle et infantile dans 16 pays d'Afrique subsaharienne, en Haïti et en Afghanistan.	Oui
2011	Document cadre « Coopération au développement, une vision française »	« l'égalité femme-homme dans l'accès à l'éducation, aux services sociaux et de santé, à l'emploi, au foncier ou encore aux services financiers, mais aussi aux instances de gouvernance à tous les niveaux constitue une condition indispensable à l'enrichissement politique et économique des sociétés »	Oui
2012	Création d'un groupe de travail sur le thème "Jeunes Filles et Développement"	Groupe de travail sur la prise en compte des jeunes filles dans les politiques de développement.	Oui

INITIATIVES POUR LES DROITS DES FILLES AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL

Type d'initiative	Nom	Auteurs/ membres	Objet	Lien Internet
AGENCES DES NU				
Agence des NU	Commission de la condition de la femme du Conseil Economique et Social des Nations unies	Nations Unies	Consacrée à l'égalité homme-femme et à l'amélioration du statut des femmes. La 54ème session de la Commission a examiné la mise en œuvre de la Déclaration de Beijing, et sa contribution en vue de la réalisation des OMD	www.un.org
Agence des NU	FNUAP	Nations Unies	Le Fond des Nations unies pour la Population (FNUAP) utilise des données démographiques pour s'assurer que chaque homme, femme ou enfant ait le droit de vivre en bonne santé. Il publie chaque année un rapport sur L'Etat de la Population Mondiale dont plusieurs s'intéressent au genre. En 2006, le rapport traitait des femmes et des migrations internationales.	www.unfpa.org
Agence des NU	International Adolescent Task Force	Nations Unies	Programme-cadre inter-institutions en direction des adolescentes les plus marginalisées, visant à « aider le système de l'ONU à s'assurer que les programmes de coopération avec les gouvernements et la société civile fassent connaître la situation des adolescentes et propose des actions pratiques en vue de la réalisation complète de leurs droits »	http://www.unicef.org/adolescence/index_girls.html
Agence des NU	OIM	Nations Unies	L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) fournit recherche, plaidoyer et services d'aide aux migrants et aux communautés de migrants dans le monde. Les principes fondamentaux sont que les migrations réalisées avec ordre et humanité sont bénéfiques à la fois pour les migrants et la société.	www.iom.int
Agence des NU	ONU Habitat	Nations Unies	L'ONU-Habitat travaille à la promotion de villes et d'agglomérations durables du point de vue social et de l'environnement, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des 100 millions d'habitants des taudis et bidonvilles du monde. Le Rapport sur l'Etat des Villes dans le Monde 2008-2009 est disponible sur www.unhabitat.org de même qu'un rapport sur les jeunes dans les zones urbaines . Une initiative collaborative d'organismes communautaires a été lancée récemment en faveur de villes inclusives et sûres pour les femmes et les filles où elles puissent vivre et accéder aux services municipaux.	www.unhabitat.org
Agence des NU	PNUD	Nations Unies	Son Rapport Annuel sur le Développement Humain assure le suivi du développement au niveau national, régional et international. Son Indice de Développement Humain mesure le développement d'un pays en tenant compte de l'éducation, de l'espérance de vie et des revenus. Le PNUD élaboré également des indices spécifiques au genre : l'Indice sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'Indice de la participation des femmes (IPF), qui sont disponibles sur : http://undp.org/en/statistics/indices/gdi_gem/ . Le PNUD gère également une campagne du Millénaire pour soutenir et sensibiliser aux OMD et publie un Rapport sur les Objectifs du Millénaire du Développement, qui compile les données et les progrès réalisés pour tous les OMD.	undp.en/reports
Agence des NU	Programme des NU pour la Jeunesse	Nations Unies	Le Programme des Nations unies pour la Jeunesse publie tous les 2 ans un Rapport sur la situation mondiale de la Jeunesse. Un de ces rapports traite des filles et des jeunes femme.	www.un.org
Agence des NU	Say NO to Violence	UNIFEM	Enregistre ce que les individus, les gouvernements et les organisations font pour faire cesser la violence à l'égard des femmes dans le monde, en faisant un décompte des actions entreprises à cette fin, dans le but de parvenir à un million d'actions en novembre 2010.	www.saynotoviolence.org
Agence des NU	UNGEI	Nations Unies	L'Initiative des Nations unies pour l'Education des Filles (UNGEI) vise à assurer qu'en 2015 l'écart de genre dans l'enseignement primaire et secondaire se sera réduit et que tous les enfants auront achevé le cycle de l'éducation primaire. Ses projets « Réalisations et Perspectives de Genre » (GAP) dans l'éducation, tentent d'évaluer les progrès accomplis en vue de l'OMD2 (éducation primaire universelle en 2015) et d'identifier les obstacles et les innovations. La Conférence E4 s'est tenue en avril-mai 2010 pour promouvoir des partenariats dans l'éducation des filles contre les obstacles que peuvent susciter la violence, la pauvreté, le changement climatique, la santé et la qualité de l'éducation. La Déclaration de Dakar sur l'accélération de l'Education des Filles et de l'Egalité de Genre a été adoptée à l'unanimité par les participants à la conférence.	www.ungei.org
Agence des NU	UNICEF	Nations Unies	S'intéresse au développement de l'enfant, à l'éducation, à l'égalité homme-femme, au VIH/sida, à la protection de l'enfance et au plaidoyer politique. Voir en particulier le Rapport sur la situation des Enfants dans le Monde – Femmes et enfants, le double dividende de l'égalité de genre de 2007 : www.unicef.org/sowc07/docs/sowc07.pdf ; ainsi que La situation des Enfants dans le monde de 2009 : Santé de la mère et du nourrisson	www.unicef.org
Agence des NU	UNIFEM	Nations Unies	travaille sur les questions de genre dans le monde, dans 4 domaines : réduction de la pauvreté des femmes, réduction de la violence à l'égard des femmes, inversion de tendance dans l'expansion du VIH/sida chez les femmes et les filles, et réalisation de l'égalité homme-femme dans une gouvernance démocratique en temps de paix comme en temps de guerre. Un certain nombre des publications sont disponibles à la vente ou sur www.unifem.org	endvawnow.org
Agence des NU	Global partnership for girls' and women's education: "Better Life, Better Future"	UNESCO	"Better Life, Better Future", est le partenariat mondial de l'UNESCO pour l'éducation des filles et deux femmes. Il traite de deux problématiques majeurs: l'éducation secondaire et l'alphabétisme chez les adultes. Il vise à lancer des programmes visant à réduire l'abandon scolaire chez les adolescentes, à améliorer la transition de l'éducation primaire au secondaire, ainsi qu'à développer l'alphabétisme chez les femmes. Ce partenariat a été mis en place en 2011. L'UNESCO a déjà conclu des partenariats publics et privés. En parallèle, un Panel a également été mis en place sur l'éducation des filles et des femmes pour l'autonomisation et l'égalité de genre, afin de renforcer le plaidoyer au niveau mondial. Ce panel est composé de gouvernements, d'organisations multilatérales, de membres de la société civile et du secteur privé. Brochure du partenariat: http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001924/192470e.pdf	http://www.unesco.org/new/en/education/themes/leading-the-international-agenda/gender-and-education/about-us/global-partnership/
ASSOCIATIONS				
Association	10 000 Women	Goldman Sachs	Vise à rendre accessible à 10 000 femmes une formation sur les entreprises et la gestion dans les 5 années à venir, afin de diffuser les talents d'entrepreneurs dans les pays en développement. Travaille avec différents acteurs dans le développement et de l'éducation, notamment des ONG.	www.10000women.org
Association	Global Compact	Nations Unies	L'Initiative « Global Compact » des Nations unies est une initiative politique pour les entreprises qui se sont engagées à aligner leur organisation sur les principes humanitaires prévalant dans le domaine des droits de l'homme, la lutte anti-corruption, le travail et l'environnement. De cette manière, les entreprises peuvent assurer que le marché et le commerce bénéficient partout aux économies et aux sociétés. Une partie importante du programme est consacrée à l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail.	www.unglobalcompact.org
Association	Global Gender Gap Report	Forum économique mondial	Le Forum économique mondial gère un programme de promotion de leadership féminin, en réduisant les inégalités de genre. Il publie un Rapport mondial sur les inégalités de genre, le 'Global Gender Gap Report', qui comprend un classement complet de 128 pays développés et en développement. Il assure également le suivi des changements de classement intervenus l'année précédente pour retracer la réduction des inégalités de genre	www.weforum.org
Association	Global Social Innovation	HP	Depuis 60 ans, Hewlett Packard soutient l'innovation dans le domaine de l'éducation, au moyen de subventions à des instituts de recherche dans le monde en espèces, de technologie HP et d'autres ressources. L'accent est mis sur la promotion de l'esprit d'entreprise et le développement des compétences informatiques.	www.hp.com

Association	Goal	Standard Chartered Bank	"Goal" travaille pour renforcer l'autonomie des femmes dans leurs communautés en Inde via la pratique du netball, afin de progresser vers la réalisation des OMD. Avec des ONG au niveau de la base, il touche 3 500 jeunes femmes à Delhi.	www.standardchartered.com
Association	The Girl Effect	Fondation Nike et Fondation Novo	Recherche l' « effet fille », en montrant comment l'autonomisation d'une fille peut avoir un impact sur elle, sa communauté et l'humanité en général ; fournit également des outils et des renseignements à des employeurs du secteur privé, des ONG, des OIG et les responsables politiques sur la manière d'autonomiser les filles.	www.girleffect.org
FONDATIONS				
Fondation	Fondation Cherie Blair	Fondation Cherie Blair	La Fondation Cherie Blair travaille pour procurer aux femmes des opportunités dans les entreprises et un accès à la technologie dans le monde. Elle apporte financement, réseaux et soutien au développement des entreprises, selon le principe que les femmes économiquement autonomisées, en contrôlant mieux leurs vies et celles de leurs enfants, montrent la voie vers un avenir meilleur à leurs communautés et à leurs économies. Son récent rapport Femmes et mobiles, une opportunité globale met en lumière l'importance de posséder un téléphone mobile chez les femmes des pays en développement pour faire progresser les objectifs économiques et sociaux de genre.	www.cherieblairfoundation.org
Fondation	Fondation Filles d'action	Fondation Filles d'action	La Fondation Filles d'action (Girls Action Foundation) gère des programmes d'autonomisation des filles au niveau national et local, qui favorisent les compétences de leadership communautaire et inspirent des actions favorables au changement. Beaucoup des filles inscrites dans ces programmes viennent de communautés éloignées, marginalisées et urbaines.	www.girlsactionfoundation.ca/en
Fondation	Girl Up	Nations Unies	Girl Up désigne la campagne de sensibilisation de la Fondation des Nations unies destinée à mettre au service du changement l'énergie et l'enthousiasme des filles pour en faire une force puissante	girlup.org
Fondation	UN Foundation	Nations Unies	La section Femmes et Population de la fondation travaille à l'autonomisation des femmes et des filles dans le monde selon le principe qu'elles sont essentielles pour l'éradication de la pauvreté et la justice sociale, en insistant particulièrement sur la santé reproductive et sexuelle des adolescentes, le plaidoyer et les investissements en leur faveur. www.unfoundation.org/global-issues/wome-and-population Les dons éventuels de soutien aux travaux des Nations unies concernant les filles peuvent être adressés à The Girl Fund	www.thegirlfund.org
GOUVERNEMENT Français				
Gouvernement français	Fonds de solidarité prioritaire mobilisateur (FSP) « Genre et économie, femmes actrices du développement »	MAEE	Le FSP mobilisateur est conçu comme un ensemble dont les différentes composantes opérationnelles sont cohérentes entre elles et s'interpénètrent de façon transversale. Ces composantes sont les suivantes : Soutien à des projets économiques porteurs selon trois volets : - soutien à l'activité des femmes dans les filières agricoles et agroalimentaires - soutien au développement de l'artisanat féminin et de l'entrepreneuriat féminin - intégration de la question du genre dans le commerce transfrontalier renforcement des capacités techniques et organisationnelles des femmes et des organisations de femmes ; soutien au plaidoyer en faveur d'une plus grande prise en compte du genre dans les politiques de lutte contre la pauvreté.	http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/aide-au-developpement-et/egalite-femmes-hommes-genre/cooperation-au-developpement/article/fond-de-solidarite-prioritaire
Gouvernement français	Groupe de travail sur les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne francophone	MAEE	Ce rapport a un double objectif : - rendre visible les phénomènes de violences de genre en milieu scolaire et en analyser les causes ; - faire des recommandations en direction des décideurs politiques et des acteurs de la coopération pour que les violences de genre soient prises en compte dans les politiques éducatives.	http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Rapport_violences_en_milieu_scolaire_cle0bafe2.pdf
ORGANISATIONS MULTILATERALES				
Organisation multilatérale	Banque Mondiale	Banque Mondiale	La Banque mondiale collabore étroitement avec d'autres organisations de développement à l'amélioration de l'éducation des filles. Elle finance aussi bien des projets dans les pays en développement, qu'elle fournit de la technologie et une assistance financière aux pays à plus fortes disparités de genre en matière d'éducation.	go.worldbank.org
Organisation multilatérale	Fast Track	Banque Mondiale	La France est partie prenante de l'Initiative Fast Track. Parmi les trois nouvelles orientations validées en mai 2011 figure la prise en compte des filles hors du parcours scolaire.	
Organisation multilatérale	Wikigender	Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE)	L'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) réunit des gouvernements engagés envers la démocratie et l'économie de marché. Son Centre de Développement , a mis au point un projet pilote, Wikigender, dans le cadre du Projet mondial « Mesurer le Progrès des Sociétés », en lui procurant un forum libre permettant l'échange et la collecte de données concernant les questions de genre.	www.wikigender.org
PARTENARIATS				
Partenariat	Coalition for Adolescent Girls	Fondation des Nations Unies & Fondation Nike	The Coalition for Adolescent Girls (la Coalition pour les Adolescentes) est un partenariat entre la Fondation des Nations unies et la Fondation Nike qui s'engage à pousser des investissements privés et publics vers les adolescentes.	www.coalitionforadolescentsgirls.org
Partenariat	Girl Hub	DFID et Fondation Nike	Girl Hub a pour but la formation d'un réseau d'expertes et de partisanes mises en relation avec les programmes de développement et les décideurs politiques, pour promouvoir les droits des filles et travailler à les inclure dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.	www.girlhub.org
Partenariat	L'Initiative de la Banque mondiale pour les Adolescentes	Banque Mondiale	L'Initiative de la Banque mondiale pour les Adolescentes espère améliorer les perspectives d'emploi des adolescentes, par leur formation. Elle fonctionne en partenariat avec les gouvernements d'Australie, du Royaume-Uni, du Danemark, de Suède et de Norvège, et également avec des entreprises privées, Tél.les Cisco, Standard Chartered Bank et Goldman Sachs. L'Initiative comprend des incitations aux employeurs à embaucher et former des adolescentes	go.worldbank.org
RECHERCHES				
Recherche	Asia Pacific Women's Watch		Réseau régional d'organisations féministes. Il travaille à améliorer les droits des femmes en collaborant avec d'autres ONG, des gouvernements nationaux et les Nations unies.	www.apww.isiswomen.org
Recherche	Association pour les Droits des Femmes et le Développement (Association for Women's Rights in Development, AWID)		Organisation active dans les droits des femmes, l'égalité homme-femme et le développement. Elle travaille à créer des alliances et à influer sur les institutions pour faire avancer les questions relatives aux femmes. L'AWID fait des revues de presse sur les droits des femmes. Elle tient un registre des recherches récentes et des informations sur une multitude de sujets, de thèmes et de pays	www.awid.org
Recherche	Centre for Global Development (CGDev, Centre pour le Développement Global)		Organisation à but non lucratif de recherche sur la réduction de la pauvreté. Intérêt particulier pour les filles: rapport 'Start with a Girl : A New Agenda for Global Health' (2009)	www.cgdev.org

Recherche	Centre International de Recherche sur les Femmes (International Centre for Research on Women, ICRW)		Le Centre International de Recherche sur les Femmes (International Centre for Research on Women, ICRW) travaille dans les domaines de la recherche, du soutien technique dans le renforcement des capacités et du plaidoyer. Ses thèmes de prédilection sont l'adolescence, le VIH/sida, la sécurité alimentaire et la nutrition, le développement économique, la santé reproductive et la violence envers les femmes. S'agissant des filles, le Centre cherche à améliorer leur accès aux droits sexuels et reproductifs et à lutter contre les mariages précoces.	catalog.icrw.org
Recherche	International Women's Rights Action Watch (IWRAW) Asia Pacific		International Women's Rights Action Watch (IWRAW) Asia Pacific travaille à la promotion de l'intégration des normes internationales en matière de droits de l'homme dans les législations nationales. Se fondant sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, elle facilite l'échange d'information aux niveaux national et international, afin que les femmes connaissent leurs droits.	www.wraw.ap.org
Recherche	Population Council		ONG internationale qui conduit des recherches sur les problèmes relatifs à la population mondiale. Ses travaux se répartissent entre 3 domaines : le VIH/sida, la pauvreté, le genre et les jeunes, enfin la santé reproductive.	www.popcouncil.org
Recherche	Réseau d'Information sur les Droits des Enfants (Child Rights Information Network, CRIN)		réseau international qui coordonne et promeut les informations sur les droits des enfants. Il compte 2000 organisations membres et son outil de recherche fournit une information étendue sur les droits des enfants, classée par thème ou par pays.	www.crin.org

RESSOURCES ET BASES DE DONNEES

Ressources et bases de données	Devinfo		Devinfo combine 3 bases de données afin d'examiner la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire du Développement. La page 'Facts, you decide' (les faits, vous décidez) présente les statistiques pour chaque OMD.	www.devinfo.org
Ressources et bases de données	Girls Discovered		Ressource complète, interactive, de données relatives à l'aide sociale, la santé et l'éducation ainsi que les opportunités des filles dans le monde. Elle permet aux utilisateurs, dans un choix de plus de 200 ensembles de données, de voir, analyser et comparer leurs données sur des cartes ou de les télécharger sur des feuilles de calcul	www.girlsdiscovered.org.create
Ressources et bases de données	Indicateur des Institutions Sociales et de Genre (Social Institutions and Gender Index, SIGI)		Nouvelle mesure composite de la discrimination de genre basée sur des institutions sociales dans 102 pays non membres de l'OCDE. Elle permet à l'utilisateur de construire son propre indice de genre en modifiant la priorité des institutions sociales dans le SIGI	www.genderindex.org
Ressources et bases de données	Institutions et les Bases de Données du Développement (GID – DB)		Il s'agit d'un outil nouveau pour les chercheurs et les décideurs pour déterminer et analyser les obstacles au développement économique des femmes. Il englobe un total de 160 pays et comprend un éventail de 50 indicateurs sur la discrimination de genre. La base de données est le résultat d'une compilation de plusieurs sources et combine d'une manière systématique et cohérente les données empiriques disponibles sur le statut socio-économique des femmes.	www.oecd.org
Ressources et bases de données	Women Watch	Nations Unies	Women Watch fournit des informations et des ressources sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. La situation des filles est l'une de ses préoccupations principales. C'est une source d'information utile qui permet d'accéder facilement aux conventions des Nations unies, aux organismes et aux activités liées au genre.	www.un.org
Ressources et bases de données	Young Feminist Wire		Toute nouvelle communauté de jeunes féministes sur Internet qui présente le travail des jeunes militantes et les rassemble pour améliorer leur efficacité et pour leur offrir des ressources	yfa.awid.org

Grille d'analyse d'un projet visant l'autonomisation/l'empowerment des filles

**Secrétariat technique du groupe de travail
« Adolescentes, jeunes femmes et développement »
16 juillet 2012**

Introduction

1/Rappel de la démarche et des objectifs liés à l'application de la présente grille

- 1- Sur la base des recommandations formulées par le groupe de travail « adolescentes, jeunes femmes et développement » lors du séminaire du 18 juin 2012, chaque membre du groupe qui le souhaite est invité à appliquer la présente grille d'analyse à ses projets de terrain (ou ceux de ses partenaires). Cette grille doit permettre à ceux/celles qui l'utiliseront d'identifier des points d'amélioration de leurs pratiques et *in fine* de relire les recommandations formulées collectivement par le groupe à l'aune des enseignements de terrain pour les ajuster/enrichir autant que de besoin.
- 2- Une fois le travail d'analyse de projets effectué, chacun(e) répondra, **avant le 10 septembre 2012**, aux questions formulées en fin de grille ; la synthèse des réponses sera présentée par le Secrétariat technique du groupe et débattue lors du prochain séminaire (20, 24 ou 26 septembre après-midi).
- 3- Les organisations qui le souhaiteront pourront également présenter, **d'ici au 10 septembre 2012**, sous la forme d'un recto-verso, le ou les deux projets qu'ils estiment être les plus conformes aux recommandations formulées par le groupe ; ces descriptifs de projets seront annexés au rapport qui sera remis au MAE en octobre. Ils viendront illustrer les recommandations.

2/Définitions

 **Filles et jeunes femmes:** le terme « fille » concerne les filles de zéro à 18 ans selon la CIDE. Les jeunes femmes sont considérées généralement de 16 à 25 ans. Le groupe de travail a souligné le fait que l'adolescence (10 à 19 ans) constitue une période de concentration des situations de vulnérabilité. Il reconnaît également l'importance de travailler avec les jeunes femmes.

 **Genre :** L'approche genre repose sur l'analyse et la remise en cause des processus qui diffèrent et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe. En tant que concept, l'approche genre analyse les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe¹. « **L'intégration des questions de genre** consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques,

¹ DOS Genre, MAE, 2007

économiques et sociétales pour qu'ils en bénéficient de manière égale et que l'inégalité actuelle ne soit pas perpétuée. »²

« **Autonomisation** », synonyme de « **empowerment** » en anglais (empouvoirement en français) désigne la capacité d'une personne à contrôler sa propre vie et son environnement. Le manque de pouvoir est un des obstacles principaux qui empêche les filles et les femmes d'échapper au cercle de la pauvreté. Ce problème peut être surmonté à l'aide d'une stratégie d'autonomisation. Une méthode d'autonomisation suppose une approche « bottom-up » ayant pour but de développer les atouts des filles (aux niveaux social, économique, politique et personnel), de renforcer leurs capacités à faire des choix quant à leur avenir ainsi qu'à développer un sentiment de confiance en soi et les amener à croire en leur capacité à contrôler leur propre vie³. L'empowerment est « un processus de renforcement des capacités d'individus ou de groupes à faire des choix et à les transformer en actions et résultats souhaités »⁴. Le processus d'empowerment/autonomisation d'individus ou de groupes dans une société ne peut pas être isolé du contexte social. Une stratégie visant à mettre fin à la pauvreté et à promouvoir l'égalité hommes-femmes nécessite de travailler avec toutes les parties-prenantes à tous les niveaux⁵.

3/ Présentation et conditions d'utilisation de la présente grille d'analyse

La présente grille d'analyse a été élaborée par le Secrétariat technique du groupe de travail (PLAN France), sur la base des 10 recommandations formulées collectivement par le groupe le 18 juin 2012 et validées ensuite par les membres du groupe (voir en annexe les recommandations validées).

Cet outil suit le cycle de vie d'un projet. Il permet ainsi de se poser les « bonnes » questions à toutes les étapes du projet pour s'assurer que le projet intègre les 10 recommandations, notamment celle de la prise en compte d'une perspective de genre, car, comme l'indique la première recommandation, il convient avant tout de « mettre en place des projets visant clairement l'autonomisation des adolescentes et jeunes femmes et une plus grande égalité entre filles et garçons, hommes et femmes, plutôt que de se limiter à faire des projets 'pour les filles' ».

Certains aspects sont prioritaires et figurent pour cette raison en gras. Traitez-les de façon prioritaire si vous n'avez pas le temps de traiter toutes les questions.

L'outil est bien évidemment perfectible et votre feedback sera le bienvenu.

² Source : Conseil Economique et Social des Nations-Unies

³ Source : Politique de Plan sur l'égalité des sexes, PLAN, 2011.

⁴ Banque Mondiale, The World Bank PovertyNet, What is empowerment ?
www.worldbank.org/html/extdr/thematic.html, 4 août 2010

⁵ Promoting Child rights to end child poverty, PLAN, 2010.

Grille d'analyse de projets visant l'autonomisation des filles, des adolescentes et des jeunes femmes

PLANIFICATION

Equipe projet	SENSIBILISATION, COMPETENCES ET MOYENS
	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'équipe de votre organisation et/ou ses partenaires ont-ils été formés aux concepts, enjeux et outils leur permettant d'intégrer la perspective de genre au projet et de tenir compte des enjeux liés à l'autonomisation des filles ? 2. Si ce n'est pas le cas, des activités sont-elles prévues (<i>formations, conseil, recherche, plaidoyer...</i>), ainsi que les ressources correspondantes, pour les sensibiliser et/ou renforcer leurs compétences en termes d'intégration de l'équité de genre dans le cycle de projet et en termes de prise en compte des besoins et priorités spécifiques des filles et des enjeux liés à leur autonomisation?
Analyse de situation (étude de base)	EQUITE DANS LA COMPOSITION DE L'EQUIPE
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Y a-t-il équité de genre au sein de l'équipe du projet / du comité de pilotage / des volontaires communautaires ? Cela assure-t-il une équité de genre dans le processus de prise de décision ? 2. Si ce n'est pas le cas, ne pensez-vous pas que cela pourrait compromettre les communications et les relations avec les bénéficiaires ?
Analyse de situation (étude de base)	CONTENU DE L'ANALYSE (SELON UNE APPROCHE PAR CYCLE DE VIE⁶)
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Votre organisation/votre partenaire local a-t-il mené une analyse de situation prenant en compte le genre dans la zone d'intervention ? Cette analyse a-t-elle identifié les éléments contraignant ou facilitant la mise en œuvre de l'équité de genre (facteurs sociaux, culturels, législatifs, politiques publiques...) ? Cette analyse a-t-elle pris en compte les besoins et priorités spécifiques des filles à différents âges (petites filles, adolescentes, jeunes femmes) ? 2. Des données sexo spécifiques sont-elles disponibles pour les filles et les garçons, y compris par tranches d'âge ? Les écarts ont-ils été analysés ? Les risques et opportunités, obstacles et atouts, propres à chaque tranche d'âge ont-ils été analysés selon une approche multisectorielle⁸ ? 3. L'analyse identifie-t-elle les différentes situations de vulnérabilité auxquels font face les filles, dans les domaines économiques, sociaux et politiques ? Ces situations concernent par exemple l'absence d'un certificat de naissance⁹, les situations de handicap physique, sensoriel ou mental, l'exploitation par le travail, la non scolarisation et plus largement le manque

⁶ Cf. recommandation 5 : « Privilégier une approche par cycle de vie permet de repérer les risques et opportunités, obstacles et atouts, besoins et priorités propres à chaque âge et d'agir dessus. »

⁷ L'analyse permet-elle d'identifier le processus de participation des hommes et des femmes, des filles et des garçons, à la prise de décision et au contrôle des ressources, des opportunités et des capacités dans les différents domaines (familial, professionnel, politique) ? L'analyse permet-elle d'identifier les obstacles à l'accès et au contrôle de ces ressources, opportunités et responsabilités par les filles et les garçons, les hommes et les femmes ?

⁸ L'analyse de situation selon une approche multisectorielle/holistique permet d'identifier les obstacles et facteurs à l'autonomisation des filles, en allant au-delà d'une simple analyse sectorielle.

⁹ Le certificat de naissance permet d'assurer la protection des filles contre les différentes formes de violence et d'abus et leur permet d'accéder à l'éducation mais aussi à la propriété, à la terre, à l'héritage, aux droits de vote et autres droits civiques, à la mobilité...

	d'accès à des opportunités d'éducation formelle (primaire et secondaire) et informelle ¹⁰ , le mariage et les grossesses précoces, le VIH SIDA, les violences de genre à l'école, etc.	
PROCESSUS DE L'ANALYSE :		
1.	L'analyse de situation a-t-elle bien recueilli les besoins et priorités des filles/femmes et des garçons/hommes tels qu'exprimés par eux/elles, particulièrement en ce qui concerne les violations de leurs droits ?	
2.	Quels sont les moyens de diffusion des résultats de l'analyse auprès des différentes parties prenantes du projet, notamment en ce qui concerne le genre et la situation des filles ?	

PLANIFICATION/MISE EN OEUVRE

Note: Il est essentiel de prendre en compte et de se reporter régulièrement aux questions de cette section également pendant la phase de mise en œuvre du projet.

Conception du projet	PLANIFICATION SPECIFIQUE AU GENRE : COMMENT LE PROJET PREVOIT-IL DE...	
	1. Réduire l'impact des éléments contraints identifiés dans l'analyse de situation ? Si cela n'est pas possible, comment pourraient-ils être pris en compte à chaque étape du projet ?	
	2. Tirer parti des facteurs facilitant l'équité de genre ?	
	3. Répondre aux besoins stratégiques et aux priorités des filles en situation de plus grande vulnérabilité, notamment celles identifiées dans l'analyse de situation ?	
	4. Agir sur les trois dimensions du changement : le niveau individuel, le niveau socio-économique et le niveau institutionnel, pour obtenir des changements pérennes dans les conditions de vie et la position sociale des filles ? a/Lever les obstacles à l'autonomisation des filles au niveau individuel b/ au niveau social (familial, scolaire, communautaire)¹¹ ? Prendre en compte notamment les CAP (connaissances, attitudes et pratiques) des parties prenantes à propos des questions liées aux droits des filles et des femmes. Par exemple, comment le projet va-t-il traiter les stéréotypes de genre et les attitudes discriminatoires envers les filles et les femmes ? c/Effectuer un plaidoyer auprès des autorités locales et nationales à propos des problèmes affectant particulièrement les filles pour faire évoluer le cadre politique et légal et pour renforcer son application? Quelles sont les actions qui seront conduites auprès des gouvernements locaux et nationaux dans le cadre du projet à propos de ces questions ¹² ?	
	5. Prendre en compte la perspective de genre et les problématiques spécifiques affectant les filles dans la stratégie de communication du projet ? Cette stratégie informe-t-elle de l'existence du projet, des progrès et des résultats en termes de promotion de l'égalité homme-femme, fille-garçon et des problématiques spécifiques concernant les filles et jeunes femmes ?	

¹⁰ L'éducation, formelle et informelle (y compris la formation professionnelle), sûre et de qualité est le principal levier de développement et d'autonomisation des filles. Elle leur permet d'acquérir le savoir et les compétences nécessaires à une vie saine et productive. Agir sur les freins à l'éducation des filles, parmi lesquels le mariage et les grossesses précoces, la violence à l'école, le manque d'alternatives économiques pour les familles, permet qu'elles restent à l'école et acquièrent de réelles compétences. La recherche a montré que plus elles sont éduquées, plus elles gagneront d'argent dans le futur, plus elles se marieront tard, moins elles auront d'enfants, qui seront en meilleure santé et mieux éduqués. Par ailleurs, l'éducation secondaire protège les filles du VIH sida, du harcèlement sexuel et du trafic. Combinée à des compétences financières et à des compétences de vie, l'éducation secondaire est essentielle pour l'autonomisation des adolescentes, leur protection et leur développement.

¹¹ Par exemple à travers des actions d'information, d'éducation et de communication auprès des communautés, la vulgarisation des textes, etc.

¹² Par exemple du renforcement des compétences des agents de l'Etat, un appui aux systèmes d'information, la promotion d'expériences réussies en vue de leur passage à l'échelle,...

	<p>6. Prendre en compte les potentiels effets négatifs en termes d'équité de genre ? (<i>augmentation du travail des filles/femmes, exclusion sociale des garçons/hommes, renforcement des stéréotypes de genre liés à une pré-attribution de rôles et d'opportunités aux filles et aux garçons</i>¹³...)</p>	
OBJECTIFS SPECIFIQUES AU GENRE : RESULTATS ATTENDUS		
	<p>1. En lien avec les problématiques de genre identifiées, quels sont les changements attendus aux niveaux individuel, socio-économique et institutionnel dans le projet en termes d'égalité filles-garçons? (<i>contrôle et accès équitables aux opportunités, ressources et responsabilités sociales, économiques et politiques</i>)</p>	
<p>2. Quels sont les indicateurs et moyens de vérification mesurant les progrès ou les échecs vers les changements désirés ? Les indicateurs du projet permettent-ils un suivi sur les aspects liés au genre et à l'autonomisation des filles en particulier?¹⁴ Par exemple, le projet se dote-t-il d'indicateurs en matière d'autonomisation des filles en termes de temps consacré aux tâches ménagères vs loisirs et devoirs scolaires, aux soins des enfants, estime de soi et niveau d'encouragement de l'environnement familial, communautaire et scolaire, capacité à s'exprimer en public, possibilité d'accéder à l'éducation formelle (primaire et secondaire) et informelle (y compris formation professionnelle), sentiment de sécurité (vs violences physiques, psychologiques potentielles dans le cadre familial, scolaire¹⁵, communautaire), choix de se marier quand et avec qui elles le veulent, accès à l'éducation/information sur les droits sexuels et reproductifs et capacité à avoir des rapports sexuels protégés et consentis librement, participation aux décisions qui les concernent (dans le cadre familial, scolaire, communautaire), capacité ressentie à savoir gérer de l'argent, etc. <i>Pour chaque aspect, il conviendra de poser la question aux filles et aux garçons, en début, en cours et en fin de projet</i></p>		
PARITE ET EQUITE DE GENRE DANS LA MISE EN ŒUVRE		
	<p>1. Comment les opinions des garçons/hommes et des filles/femmes sont-elles prises en compte pour prendre des décisions les concernant ?</p>	
	<p>2. Comment les actions mises en œuvre prennent-elles en compte les besoins et les priorités exprimés par les garçons/hommes et les filles/femmes (dans l'analyse de situation ou au cours du projet) en termes d'équité de genre ? (<i>contrôle et accès équitables aux opportunités, ressources et responsabilités sociales, économiques et politiques</i>)</p>	
	<p>3. Les moyens de mise en œuvre du projet (lieu, moment, matériel, compétences nécessaires...) prennent-ils en compte les capacités et les contraintes spécifiques des filles/femmes aussi bien que des garçons/hommes ?</p>	
	<p>4. Le projet assure-t-il, si cela est pertinent, une parité minimum entre hommes et femmes (filles et garçons) dans la participation aux activités ? La participation des hommes et des femmes est-elle sensible au genre ? (<i>Par exemple, dans certains cas, il peut être plus pertinent d'aborder certains sujets séparément avec des garçons/hommes ou des filles/femmes.</i>)</p>	

¹³ Un exemple de ce type de biais serait la conception de formations professionnelles identifiant des métiers dits féminins et masculins.

¹⁴ En plus des indicateurs de résultats liés au secteur de mise en œuvre du projet (santé, éducation, microfinance, etc), les indicateurs s'efforceront également de mesurer, selon une approche multisectorielle/holistique, la contribution du projet à l'autonomisation des filles, de manière globale. Par exemple, regarder au-delà de la scolarisation ou de la formation professionnelle quelles sont les connaissances et compétences réellement acquises, si la scolarisation a retardé l'âge du mariage, si la scolarisation ou la formation professionnelle ont contribué de façon significative à une autonomisation économique et sociale des filles, etc.

¹⁵ Le sentiment de sécurité des filles à l'école peut par exemple être mesuré à travers des questions (adressées aux filles, aux garçons, aux enseignants) telles que : les filles et les garçons ont-ils la capacité de faire part de leurs inquiétudes sur la vie à l'école ; les filles/les garçons sont-ils victimes de violence de la part des autres enfants ou enseignants, l'école prend-elle au sérieux les cas de violence physique et verbale et les traite-t-elle de façon appropriée ?

	5. Comment le projet fait-il participer les filles et les garçons, les hommes et les femmes, à la promotion d'une plus grande égalité de genre ? (Des formations ou des sensibilisations sont-elles mises en place en amont pour leur permettre d'être de véritables acteurs de changement ?)	
--	--	--

EVALUATION (mi-parcours et finale)

APPLICATION DU PRINCIPE D'EQUITE DE GENRE

1. La mise en œuvre / l'intégration de l'équité de genre et la prise en compte des besoins et priorités spécifiques des filles sont-elles effectives à chaque étape du projet (planification, suivi, mise en œuvre et évaluation) ? *Se référer aux questions de la section « planification ».*
2. Si tel n'est pas le cas, quelles mesures correctives pourraient être prises ? Quelles leçons ont été tirées du projet ? Quels ajustements peuvent être prévus pour la suite du projet ?

PARTICIPATION AU PROJET ET EMPOWERMENT/ AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES

1. Les filles/femmes ont-elles participé, au même titre que les garçons et les hommes, au processus de prise de décision dans les activités du projet (à chaque étape) ? Comment ont-elles été consultées ? Leurs opinions ont-elles été réellement prises en compte ? Si ce n'est pas le cas, quelles mesures correctives pourraient être prises ?
2. **Y a-t-il des signes montrant que les filles et les femmes sont capables d'agir comme agents de changement, grâce à une meilleure confiance en elles, à des compétences de leadership et à des capacités d'organisation ?** Les acteurs du projet, particulièrement les filles et les femmes, sont-ils par exemple capables de partager leur expérience du projet et d'expliquer ses stratégies et méthodes sous-jacentes (signe d'*empowerment*) ?

IMPACT

1. **Le projet a-t-il causé des changements au niveau du cadre politico-légal ayant une traduction en termes de meilleur contrôle et accès des filles aux opportunités, ressources et responsabilités sociales, économiques et politiques ?**
2. **Le projet a-t-il causé des changements au niveau individuel permettant une autonomisation des filles au niveau personnel, économique, politique et social ?** (cette question permet notamment de vérifier qu'une loi ou une politique en faveur de l'égalité filles-garçons a réellement bénéficié aux filles concernées par le projet)
Les indicateurs de début de projet seront réinterrogés, à savoir : temps consacré aux tâches ménagères vs loisirs et devoirs scolaires, aux soins des enfants, estime de soi et niveau d'encouragement de l'environnement, capacité à s'exprimer en public, possibilité d'accéder à l'éducation formelle (primaire et secondaire) et informelle (y compris formation professionnelle), sentiment de sécurité (vs violences physiques et psychologiques potentielles dans le cadre familial, scolaire, communautaire), choix de se marier quand et avec qui elles le veulent, accès à l'information/éducation sur les droits sexuels et reproductifs et capacité à avoir des rapports sexuels protégés et consentis librement, participation aux décisions qui les concernent (dans le cadre familial, scolaire, communautaire, capacité ressentie à savoir gérer de l'argent, etc. *Pour chaque aspect, il conviendra de poser la question aux filles et aux garçons.*
3. Ces changements sont-ils potentiellement durables ? Expliquer pourquoi. Quelles erreurs ne doivent pas être reproduites ? Quels sont les facteurs positifs (externes ou liés au projet) sur lesquels s'appuyer à l'avenir ?

Questions préalables au séminaire de septembre, à renseigner avant le 10 septembre et à renvoyer au secrétariat technique du groupe de travail¹⁶

Suite à l'utilisation de la grille,

1. Quelles sont les recommandations les plus faciles à mettre en œuvre et pourquoi ? (cf. liste des recommandations en annexe)
2. Quelles sont les recommandations les plus difficiles à mettre en œuvre et pourquoi ? (cf. liste des recommandations en annexe)
3. Voyez-vous la nécessité de reformuler certaines recommandations et si oui, lesquelles ? Quelle reformulation proposeriez-vous ?
4. Avez-vous identifié des recommandations supplémentaires d'ordre technique qui vous semblent faire défaut ?

Si vous souhaitez partager un ou deux descriptifs de projets que vous considérez particulièrement conforme aux recommandations formulées par le groupe, merci de le(s) faire parvenir au secrétariat technique avant le 10 septembre 2012 et sous la forme d'un recto-verso maximum par projet.

Les descriptifs pourront venir illustrer les recommandations qui figureront dans le rapport remis au MAE au mois d'octobre 2012. Ils permettront également de nourrir nos échanges lors du prochain séminaire, sachant que nous échangerons en sous-groupes à partir des expériences de chacun, en termes d'application des recommandations. Les trois dimensions du changement et le cycle de projet serviront de fil rouge à nos échanges, sur la base de vos pratiques.

¹⁶ michelle.perrot@plan-international.org



Projet « Saksham* » : Promotion de l'emploi des jeunes à travers la formation professionnelle dans les quartiers défavorisés de Delhi

Mai 2010 - Avril 2013

* « Saksham », signifie en hindi « formé, renforcé dans ses capacités »

Contenu

	page
Introduction – contexte et objectifs du projet	1
I Analyse de situation	1
II Conception et mise en œuvre	2
III Impact	4
IV Témoignages	6

Introduction – contexte et objectifs du projet

En dépit de son économie prospère, l'Inde connaît un taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans très élevé. Or cette classe d'âge représente 60% de la population. Ces jeunes demandeurs d'emploi sont confrontés au monde du travail sans qualifications adéquates, ni ressources pour accéder aux formations professionnelles, et par conséquent vivent dans des conditions très précaires. Pour réduire la pauvreté, l'enjeu de la formation est donc crucial.

L'objectif global du projet de PLAN est d'améliorer les moyens de subsistance des jeunes les plus défavorisés de Delhi, notamment des jeunes femmes. Le projet est mis en œuvre dans 4 localités de réinstallation des populations d'anciens bidonvilles de Delhi: Mangolpuri (à l'ouest, 2 centres de formation professionnelle), Dwarka (au sud-ouest, 1 centre), Badarpur (au sud, 1 centre) et Vikash Nagar (au nord, 1 centre).

Les objectifs spécifiques du projet sont:

1. Former 3 000 jeunes entre 18 et 25 ans issus de familles pauvres et socialement exclus, dont au moins 1 600 jeunes femmes, à des métiers à forte potentialité d'emploi
2. Sensibiliser les communautés à l'importance de l'autonomie économique des jeunes femmes et hommes
3. Travailler en partenariat avec des ONG locales pour pérenniser le projet

Plan Inde travaille en partenariat avec trois ONG locales en charge de la mobilisation des jeunes, et une agence indienne de formation professionnelle qui a pour mission de réaliser une analyse de marché afin d'identifier les professions à haut potentiel et de dispenser des formations aux jeunes bénéficiaires du projet.

I Analyse de situation

L'analyse de situation a-t-elle pris en compte les besoins et priorités spécifiques des filles ? Des données sexo-spécifiques sont-elles disponibles pour les filles et les garçons ?

Analyse de situation

L'analyse de situation a recueilli des données sur la situation générale des jeunes, leur niveau d'éducation, les opportunités d'emploi disponibles, leurs aspirations, l'accès aux formations, etc. Elle se basait sur différents indicateurs sexo-spécifiques : le pourcentage de jeunes femmes et hommes dans le secteur formel/informel, le pourcentage de jeunes femmes et hommes ayant accès à des formations professionnelles et/ou à des formations en compétences de vie, la fourchette actuelle de leur revenu mensuel, etc.

L'analyse de situation a été menée parmi 156 jeunes femmes et 157 jeunes hommes de 18 à 25 ans dans les 4 zones d'intervention (discussions avec des groupes témoins, entretiens approfondis) et a aussi intégré des entretiens avec des parents et des représentants des ONG locales des zones d'interventions.

Elle a abouti entre autres aux **résultats suivants** :

- L'insécurité et la mentalité très conservatrice des parents empêchent les jeunes femmes de participer aux formations professionnelles: 90% d'entre elles doivent demander l'autorisation de leurs parents avant d'accepter un emploi.
- Elles ont très peu droit à la parole au sein de leurs familles et de leurs communautés lorsqu'il s'agit de prendre des décisions qui concernent leur vie. Les décisions sont prises par les parents, les frères, ou les maris ou beaux-frères.
- Elles ont de faibles aspirations par rapport à leur futur qui sont généralement la conséquence des normes sociales, d'un faible niveau d'éducation, de la pauvreté et de la limitation de leur liberté de mouvement.
- Elles s'accrochent à leurs rêves de travailler et de devenir financièrement indépendantes.
- Il existe un manque d'opportunités de formation professionnelle pour les jeunes femmes.

→ **L'analyse de situation a donc permis** d'établir une image des opportunités et obstacles propres aux jeunes femmes et a pu identifier les situations de vulnérabilité auxquelles elles font face dans le domaine économique et social. Ces points ont ensuite été pris en compte lors de la conception du projet.

Etude de marché

L'agence indienne de formation professionnelle a conduit une étude de marché sur les secteurs et emplois à fort potentiel pour les jeunes ainsi que sur le niveau d'éducation et de compétences nécessaire pour pouvoir y entrer/accéder à différents niveaux.¹

→ **Cette étude a permis** de développer un programme de formation professionnelle répondant aux besoins du marché du travail. Pour assurer que les aspirations des jeunes, notamment des jeunes hommes, parfois trop élevées, soient en conformité avec les offres de formation, le projet a mis un fort accent sur la sensibilisation des jeunes à la réalité du marché de travail avant leur inscription dans les centres.

II Conception et mise en œuvre

Est-ce que le projet agit sur les trois dimension du changement : le niveau individuel, socio économique et institutionnel pour obtenir les changements pérennes dans les conditions de vie et la position sociale des filles ?

Conception du projet

Le projet a été conçu avec un accent sur l'autonomisation économique des jeunes femmes. Afin d'améliorer les moyens de subsistance des jeunes les plus défavorisés, notamment les jeunes femmes, le projet a adopté comme stratégie phare le travail avec les familles, communautés et employeurs, afin de les sensibiliser à l'équité de genre, l'égalité des chances et l'importance de l'autonomisation économique des jeunes femmes.

→ **Le projet a été conçu pour** agir au niveau individuel, socio économique et institutionnel et a déjà abouti à des changements pérennes en termes de conditions de vie et de position sociale des jeunes femmes – cf. partie III pour plus d'informations.

Mise en œuvre du projet

Plan Inde a pris en compte les besoins spécifiques des jeunes femmes à différents niveaux :

→ **Afin de réduire les éléments contraignants identifiés dans l'analyse de situation** (insécurité et manque de formation à proximité), Plan Inde a mis en place 5 centres de formation au plus près des communautés pour permettre aux jeunes femmes de s'y rendre plus facilement.

¹ Selon les résultats de l'étude, les métiers jugés décents et accessibles pour les jeunes femmes et hommes, en prenant en compte leur niveau d'éducation, sont variés. Sur cette base l'agence a pu développer des formations en relations clients et centres d'appels téléphoniques, vente et enfin accueil (hôtellerie et restauration notamment). Ces modules sont complétés par l'enseignement de l'anglais et de « compétences de vie » (communication, gestion du stress), pour préparer au mieux les jeunes aux attentes des employeurs.

→ Afin de pouvoir déclencher un changement chez les jeunes femmes, au niveau individuel, et au niveau social (familles, communautés), les ONG partenaires du projet ont mis un accent particulier sur la sensibilisation des parents (visites à domicile, consultations familiales) à l'importance de l'autonomisation économique des jeunes femmes. Les ONG les ont accompagnés dans leur processus de prise de décision et les ont invités dans les centres de formation (échange avec les enseignants, visite des lieux, ...). Les ONG ont aussi associé des jeunes femmes ayant déjà achevé une formation dans le cadre de « Saksham » à certaines rencontres, les jeunes femmes déjà formées jouant ainsi un rôle de modèle pour leurs pairs.

En préparant la deuxième phase du projet qui vise à approfondir et à étendre les succès de la phase actuelle, l'équipe du projet a décidé de renforcer davantage son travail avec les familles et avec les jeunes femmes. Le rôle des facilitateurs communautaires sera ainsi renforcé. Ils suivront des formations spécifiques et auront pour objectif de passer plus de temps en appui aux familles et jeunes femmes avant et pendant la formation.

→ Afin de lever les obstacles à l'autonomisation des jeunes femmes au niveau des partenaires institutionnels (ONG, agence de formation professionnelle), Plan Inde a décidé au cours du projet d'élargir le processus d'intégration transversale de la dimension de genre afin de développer les compétences souvent limitées des différentes parties prenantes dans ce domaine. Des ateliers ont été organisés pour sensibiliser davantage toutes les personnes travaillant sur le projet à l'approche genre, et également discuter en profondeur de l'autonomisation économique des jeunes femmes. Les ateliers ont aussi apporté aux participants les compétences pour analyser les écarts de genre dans leurs structures ainsi que pour intégrer l'approche genre dans chaque cycle de formation professionnelle. Les formations qui seront organisées par la suite favoriseront encore plus l'intégration des jeunes femmes dans les programmes de formations et leur insertion sur le marché du travail.

En préparant la deuxième phase du projet, Plan Inde a parallèlement entamé l'élaboration d'un projet de « Gender mainstreaming strategy for Saksham » qui permettra de formaliser un cadre doté d'indicateurs sexospécifiques contraignants qui devront être respectés et renseignés à chaque étape du processus de la formation professionnelle par les partenaires du projet. Pour citer deux exemples : des indicateurs ont été formulés à l'étape de la mobilisation des jeunes, avec pour obligation d'avoir des équipes de mobilisation à 50% féminines. Un autre exemple est constitué par des indicateurs au niveau de la formation elle-même, comme par exemple favoriser l'inscription d'un nombre élevé de filles ayant un niveau d'éducation inférieur au programme Saksham, afin qu'elles soient par la suite placées dans le secteur formel.

→ Afin de garantir un suivi affiné des impacts du projet au niveau individuel des jeunes femmes et des jeunes hommes, l'équipe de projet de Plan Inde a travaillé depuis début 2012 à une amélioration des outils de suivi et des indicateurs d'impact – cf. partie III pour plus d'informations.

Résultat du projet à date

Jusqu'en juin 2012, 1808 jeunes femmes et hommes ont suivi les formations et parmi eux 1496 ont obtenu le diplôme. Au total, 924 jeunes, soit 412 jeunes femmes et 512 jeunes hommes sont déjà entrés dans la vie active.

III Impact

Le projet a-t-il causé des changements au niveau individuel (permettant une autonomisation des filles au niveau personnel, économique, social), communautaire et du cadre politico-légal (en termes de meilleur contrôle et accès des filles aux opportunités et ressources et responsabilités sociales, économiques et politiques).

Outils de suivi et indicateurs d'impact

Comme mentionné ci-dessus, l'équipe de projet de Plan Inde travaille depuis début 2012 à une amélioration des outils de suivi et des indicateurs d'impact. Parmi les 13 outils prenant en compte la situation des jeunes

femmes², le projet a mis un accent particulier sur le suivi du parcours de chaque étudiant-e après qu'il/elle ait achevé sa formation, mais surtout une fois que le/la jeune est entré(e) dans la vie active. Ceci permettra de mesurer les changements les plus importants sur sa vie et sur celle de sa famille au niveau :

1. de la situation économique,
2. du statut social,
3. de la capacité à prendre des décisions et l'estime en soi,
4. de la satisfaction sur le lieu de travail.

En plus des indicateurs concernant les jeunes femmes et hommes, dans chacune des 4 catégories, des questions spécifiques sont posées aux jeunes femmes pour mesurer l'impact de la formation dans leurs vie :

1. Je me sens financièrement indépendante, et je ne dépend pas des hommes de ma famille pour avoir de l'argent au quotidien.
2. Mes parents et les autres membres de ma famille ont accepté l'idée que je travaille après mon mariage.
3. Je sais à qui parler des situations inconfortables, où je ne me sens pas en sécurité.
4. Je me sens en sécurité dans mon environnement professionnel.

Ces outils sont actuellement testés par toutes les parties prenantes au projet pour être encore affinés avant que la nouvelle phase du projet ne démarre en 2013.

Impact du projet sur la vie des jeunes femmes

Malgré la mentalité conservatrice de beaucoup de parents réticents à laisser leurs filles s'inscrire en formation professionnelle et même à quitter la maison pour travailler, qui continue d'être le défi le plus important du projet, l'équipe a relevé une augmentation progressive du nombre de jeunes femmes inscrites aux programmes de formation. En juin 2011 le projet affichait un pourcentage de 38,1% de filles (151 jeunes femmes contre 245 jeunes hommes, total 396 jeunes). En juin 2012, la proportion des filles inscrites a augmenté jusqu'à 44% (796 jeunes femmes contre 1012 jeunes hommes, total 1808 jeunes).

Cette évolution est dûe au fait que beaucoup d'anciennes de « Saksham » ont trouvé un emploi et qu'un nombre important de parents ont changé leur attitude grâce aux sensibilisations des ONG sur l'autonomisation économique des jeunes femmes.

→ **La dernière évaluation participative du projet menée entre mai et juin 2011** qui se fait sur une base annuelle avec un échantillon de bénéficiaires et acteurs du projet (jeunes femmes et hommes, parents, ONG, agence professionnelle, enseignants des centres de formation professionnels) a souligné, entre autres, les changements suivants au niveau communautaire :

- Les parents sont plus ouverts au sujet de l'automatisation économique de leurs filles qu'au début du projet.
- Les jeunes femmes ne sont plus considérées comme « différentes » par leurs communautés qui appuient maintenant leur participation aux formations.

→ **L'évaluation à mi-parcours du projet réalisée entre décembre 2011 et janvier 2012** a collecté des données quantitatives et qualitatives et a interrogé une fois de plus, mais plus en profondeur, un échantillon

² Les outils ont entre autres pour but de garantir un équipement standardisé et de qualité dans chaque centre de formation des différentes localités en prenant en compte les besoins spécifiques des jeunes femmes (p.ex. toilettes séparées). Des évaluations de chaque cours auront lieu à mi-parcours et à la fin du projet, prenant en considération les différents points de vue des étudiant-e-s et des partenaires du projet. Les outils permettent également de renforcer l'accompagnement des jeunes femmes et hommes : du test de compétences et de connaissances avant le début des cours à la préparation des entretiens et au placement professionnel. Les partenaires ont été associés au développement de ces outils et ont reçu des formations pour être capable de les utiliser correctement.

de bénéficiaires et acteurs du projet que pour l'évaluation participative. Elle a pu montrer les impacts du projet sur la vie des jeunes femmes et leur autonomisation aux niveaux personnel, économique et social :

- Au cours des entretiens avec les jeunes, l'équipe d'évaluation de Plan Inde a pu constater à travers leurs témoignages que, par rapport aux jeunes femmes n'ayant pas participé à une formation du projet, les jeunes bénéficiaires ont confiance en elles, sont plus éloquentes, plus optimistes pour leur carrière et leur vie, et parlent de leurs aspirations de carrière.
- L'indépendance économique et la capacité à gérer leur vie professionnelle a conduit à une autonomisation considérable des jeunes, en particulier des jeunes femmes :
 - Les jeunes qui ont un emploi peuvent contribuer aux revenus du ménage tout en conservant une partie de leur salaire pour leurs dépenses personnelles. Cela leur a permis de développer leur estime de soi et leur fierté, en particulier chez les jeunes femmes.
 - Les jeunes femmes sont plus confiantes, car elles ressentent qu'elles sont perçues comme un modèle dans leur voisinage.

IV Témoignages

→ Ces témoignages de jeunes femmes bénéficiaires de « Saksham » montrent des changements au niveau individuel en termes d'un meilleur contrôle et accès aux opportunités et ressources ainsi qu'aux responsabilités sociales et économiques.

Jyoti : « Après avoir rejoint le programme, j'ai senti les changements en moi. Les professeurs sont si gentils et font vraiment attention à chacun de nous. Avant même d'avoir fini le programme, mon amie et moi avons trouvé un travail. »

Aujourd'hui elle souhaite pouvoir économiser pour aider sa sœur à suivre une formation et obtenir elle aussi un travail dans lequel elle s'épanouit. Elle se sent prête à prendre des responsabilités dans sa famille.

Nidhi : « Saksham a changé ma vie et m'a rendu indépendante. J'ai trouvé ma place dans la société. »

Après l'école Nidhi a voulu obtenir un poste. Du fait de son manque de compétences en communication et de connaissances techniques, les entretiens se sont terminés par une réponse négative ce qui l'a découragée fortement. Après avoir intégré « Saksham » et avoir achevé cette formation, elle a retrouvé confiance en elle et rejoint une entreprise en tant qu'assistante de mode. Aujourd'hui elle est très heureuse d'aider sa famille.

Sunita : « Saksham n'a pas seulement permis à ma famille et à moi de vivre dans de meilleures conditions, mais m'a avant tout permis de gagner confiance en moi ».

Grâce à la formation et à une aide personnalisée pour la recherche d'emploi, Sunita travaille aujourd'hui au sein d'un grand supermarché d'un centre commercial, comme vendeuse d'articles de bureau. Son salaire lui permet de financer la scolarité de ses deux petits frères. Elle souhaite aussi poursuivre sa formation.

Equilibres & Populations

Protéger les adolescentes : le défi à relever pour améliorer les programmes de santé et droits en matière de santé de la procréation (SDSP) / **Défi jeunes** : une approche de promotion de la demande des adolescentes en service de santé sexuelle et de la procréation

Dans le cadre de ces 2 projets soutenus par l'Union Européenne et l'Agence française de développement, Equilibres & Populations intervient simultanément dans trois pays d'Afrique de l'Ouest avec 3 partenaires locaux (l'ASMADE au Burkina Faso, le CeRADIS au Bénin et Lafia Matassa au Niger) et 3 partenaires techniques (l'Institut de médecine tropicale d'Anvers, Le Monde selon les femmes et le Population Council). Les actions (plaidoyer au niveau national et actions au sein des communautés pour un changement des normes sociales) ont démarré au premier trimestre 2010 et sont en cours actuellement. Les bénéficiaires finales sont les jeunes filles (de 10 à 18 ans) déscolarisées en situation de vulnérabilité : adolescentes mariées (et très souvent mères), domestiques, petites vendeuses.

Recommandation 1 :

Notre action prend spécifiquement en compte et autant que possible les jeunes adolescentes (10 – 14 ans) à un moment de leur vie où les risques et les changements sont importants (risque d'être déscolarisées, d'être mariées, de migrer, d'être enceinte très précocement) et conduisent à des ruptures et un isolement. D'un point de vue dynamique, c'est un âge de transition au cours duquel il est important d'intervenir en matière de santé sexuelle car des événements qui auront un impact à l'âge adulte et tout au cours de la vie des femmes se jouent à ce moment-là.

Recommandation 2 :

La participation des garçons et des hommes (mais également les détenteurs – trices d'enjeux qui ont un rôle crucial dans le maintien de l'ordre et des règles voire dans le contrôle social des individus et qui sont donc incontournables dans l'évolution des normes sociales) sont impliqués à tous les stades du projet (études de diagnostic, activités de suivi, restitution des résultats ...) et également dans les activités développées sur le terrain : organisation de séances d'information, sensibilisation sur les questions de SSP mais aussi sur les droits, les stéréotypes de genre à destination des garçons, des hommes ; rencontres mixtes entre les filles du projet et les garçons du village, du quartier où les questions de relations, de pouvoir entre filles et garçons sont abordées à partir par ex. de jeux de rôle où les garçons prennent le rôle des filles et vice versa ; travail sur les stéréotypes de genre et sexistes avec tous les pairs éducateurs notamment masculins des zones d'intervention ...

Recommandation 3 :

L'étude de diagnostic (recherche action participative) qui a précédé la mise en œuvre des activités concrètes a comporté un volet très important de travail avec les jeunes filles « nouvellement » et difficilement identifiées et localisées : cette analyse qualitative sur le vécu, les contraintes, difficultés, besoins, envies des filles s'est déroulée dans chaque site sur près de 6 mois avec des rencontres régulières avec les filles autour de 6 modules. Cette étape a été primordiale pour connaître et faire connaître vraiment le quotidien des filles dans chaque contexte. Le travail engagé avec leur famille (mari, père, mère ...) et / ou entourage (employeurs-eures) pour que simplement elles soient autorisées à participer au groupe a déjà permis de les valoriser et d'enclencher un début de changement de regard sur elle. Depuis, les filles interviennent effectivement pour orienter les activités du projet notamment celles qui les concernent : choix des thèmes et séances d'information, mais aussi de renforcement des capacités et compétences de vie y compris techniques qui n'avaient pas été annoncées a priori aux bailleurs, ce qui peut poser maintenant des difficultés. Il n'est pas facile, par exemple d'expliquer pourquoi des séances d'alphabétisation, de renforcement de confiance en soi, d'apprentissage du tricot (ou toutes autres activités génératrices de revenus) sont nécessaires pour augmenter la fréquentation des centres de santé par les adolescentes.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet les jeunes filles prennent leur place dans les instances décisionnelles des structures ou activités qui les concernent (comité de gestion des centres jeunes) et des sessions lors des rencontres hebdomadaires entre jeunes filles avec des animateurs – trices sont consacrées à la préparation à la participation des jeunes filles à des évènements publics lors desquels elles prennent la parole (témoignages, sketchs, poèmes, chansons).

Recommandation 4 :

Le projet vise spécifiquement les jeunes filles à partir de 10 – 12 ans et parmi la tranche des 10 – 18 ans celles en situation de vulnérabilité. Au début du programme il a fallu dans chaque site d'intervention les identifier, les localiser ; cette étape a confirmé que ces jeunes filles sont « invisibles » et que pour les localiser, il faut avoir la volonté de les voir. Au premier passage des animateurs-trices / enquêteurs-trices beaucoup sont restées dans l'anonymat (on ne déclare par ex. pas la présence et donc l'existence des domestiques dans les concessions), beaucoup de jeunes filles mères sont passées pour des écolières alors qu'elles sont épouses et mères. Une étude « exercice de couverture sanitaire » auprès des structures sanitaires et des centres jeunes pour identifier leur fréquentation par âge, sexe et statuts (scolaire ou non, mariés ou non ...) dans les sites concernés a montré et a fait prendre conscience au personnel de santé, aux communautés que les jeunes filles notamment les plus jeunes et les plus isolées socialement sont sous représentées dans les centres de santé et dans les centres jeunes par rapport à ce qui est théoriquement attendu. Les jeunes filles mariées sont absentes des centres jeunes et particulièrement sous représentées dans les centres de santé (notamment pour les premières grossesses).

Recommandation 5 :

A partir d'une entrée sectorielle qui est d'améliorer la santé sexuelle et de la procréation des adolescentes en favorisant leur accès à des services de qualité (préventions et soins), une approche holistique et des activités pluri sectorielles se mettent en place d'une part avec les filles pour renforcer leur connaissances en matière de santé et de santé sexuelle et de la procréation, mais aussi leurs compétences de vie et capacités techniques pour une autonomisation socio-économique et professionnelle, et d'autre part avec les communautés pour que leur droits soient respectés, et avec les centres de santé et leur personnel pour améliorer l'offre et surtout l'adapter aux besoins spécifiques des jeunes filles (et en premier lieu en ce qui concerne l'accueil). En effet les jeunes filles peuvent avoir la volonté et toutes les connaissances nécessaires et même tous les moyens (y compris financiers) pour utiliser une contraception, choisir le nombre d'enfant et se protéger contre les IST – VIH Sida, mais tout cela ne leur servira pas si elles ne peuvent négocier, refuser les rapports sexuels et si elles continuent à être violées impunément (y compris dans le cadre du mariage).

Recommandation 6 :

Notre action tente au maximum d'intervenir sur les 3 niveaux et dimensions du changement au niveau local dans les communautés et institutionnellement au niveau national. Au niveau local, des activités sont développées autour de 3 axes : (1) Instaurer et accompagner un dialogue avec la communauté pour impulser des changements sociaux, améliorer la reconnaissance du statut des filles et susciter des initiatives communautaires au bénéfice des jeunes filles.

(2) Renforcer les capacités et les compétences de vie des filles pour qu'elles soient davantage en mesure de gérer leur santé sexuelle et reproductive.

(3) Adapter l'offre de services des centres de santé et des centres jeunes à la demande et aux besoins des filles. Au niveau national, des actions de plaidoyer à destination des décideurs (gouvernements, ministères, parlementaires) sont menées avec d'autres ONGs nationales pour que les lois, textes et conventions en vigueur favorables aux femmes et aux filles existant mais non appliqués le soient et pour que les lois, politiques, programmes, tous secteurs confondus, prennent en compte les jeunes filles.

Recommandation 7 :

Les jeunes filles « ciblées » sont celles qui sont en dehors du système scolaire en raison de la pauvreté et de la précarité économique ainsi que des inégalités de genre (à situation socio-économique égale, les filles quittent l'école précocement de façon plus importante que les garçons) particulièrement violentes dans les pays d'intervention. Les activités de formations, renforcement de compétences de vie informelles que le projet met en place à leur intention et selon leurs besoins et leurs demandes (alphabétisation et gestion financière fonctionnelle, activités génératrices de revenus ...) sont là pour « corriger » les méfaits de la déscolarisation avec le souci de ses conséquences en matière de santé sexuelle et de la procréation. On se situe dans le cadre d'un projet santé avec des ressources limitées qui ne nous permettent pas de nous substituer à un projet d'éducation / formation. En revanche, le partenariat et les complémentarités avec d'autres projets, initiatives, structures plus spécifiquement orientées vers l'éducation et la formation est systématiquement recherché dans les 6 sites d'intervention.

Recommandation 8 :

Parmi les jeunes filles qui participent régulièrement aux activités du projet une majorité ne dispose ou ne disposait pas de carte d'identité nationale. Avec les animateurs – trices et en partenariat avec les mairies des communes et les commissariats de police, plusieurs d'entre elles ont pu obtenir leur extrait d'acte de naissance et se faire faire une carte d'identité nationale. Cet acte s'est révélé très important pour les filles et leur reconnaissance d'elle-même et auprès de leur entourage.

Recommandation 9 :

La mesure de l'autonomisation des femmes et a fortiori des filles est difficile à court ou moyen terme et au niveau micro. Il s'agit de mesurer des changements notamment qualitatifs et peu d'outils standards existent en dehors des études qualitatives de type sociologique multidisciplinaire menées par des professionnels qui ont intégré l'approche de genre dans leur analyse. Dans le cadre de notre action nous faisons une place importante à la recherche – action, à la participation permanente de socio-anthropologue dans les équipes de projets, au suivi – évaluation (notamment expérimentation d'une évaluation réaliste qui étudie les processus qui conduisent au changement dans le cadre d'une démarche participative et communautaire plutôt qu'une évaluation qui serait uniquement quantitative). D'un point de vue individuel, nous utilisons la méthode « des parcours de vie » pour suivre, « mesurer » les changements qui s'opèrent pour les jeunes filles. D'un point de vue collectif ou macro, des indicateurs peuvent être utilisé pour mesurer le degré d'empowerment des femmes / filles mais leur interprétation doit rester relative. C'est surtout l'évolution des indicateurs qui mesure les changements.



Projet (draft) : L'éducation inclusive des filles et des garçons en situation de handicap, acteurs de changement et de développement au sein de la société congolais-Kinshasa, DR Congo - Mars 2013 à Mars 2016

Activités :

- ✓ Une Recherche/action sur la scolarisation des filles et garçons en situation de handicap
- ✓ Appui à 13 écoles (primaires et secondaires): les infrastructures sont adaptées aux normes d'accessibilité. Le personnel enseignant est formé à la pédagogie inclusive et au genre. 12 écoles de référence jouent un rôle de soutien/parrainage auprès des nouvelles écoles.
- ✓ Une attention particulière est portée pour favoriser la poursuite de la scolarisation du primaire vers le secondaire. Les filles et garçons en situation de handicap sont identifiés et référencés vers des écoles inclusives.
- ✓ Les Comités de Réadaptation Communautaires (CRC) sont renforcés dans leur capacité d'identification et réfèrent les jeunes vers les écoles inclusives.
- ✓ Une campagne de sensibilisation sur l'éducation inclusive est organisée en vue de combattre les préjugés liés au handicap.
- ✓ Un plaidoyer national pour le vote d'une loi organique sur la prise en compte du handicap, la mise en œuvre de la parité et la ratification de la Convention Internationale pour les droits des personnes handicapées est mené.

Le projet :

Handicap International milite pour une approche genre et développement.

Les obstacles majeurs à l'éducation des filles handicapées sont la discrimination et les attitudes négatives. En RDC, le système des croyances telles que la sorcellerie et le mauvais sort s'ajoutent aux stigmates associés aux personnes en situation de handicap. Les mères des enfants handicapés sont souvent discriminées car jugées responsables de leur état. Les projets HI conçus spécifiquement pour les filles doivent être associés à un éventail de programmes visant d'autres bénéficiaires, notamment les enfants non handicapés, les mères, les pères, les familles, les enseignants, les adultes en situation de handicap et les communautés locales.

Les filles handicapées font face à une double discrimination. Le taux d'alphabétisation mondial pour les femmes handicapées est estimé à 1 %. Bien que les femmes et les filles handicapées ne constituent pas un groupe homogène, la plupart sont confrontées au problème de l'« invisibilité ». En RDC, les statistiques sur la situation des enfants handicapés sont inexistantes et il n'existe aucune loi nationale spécifique destinée à protéger les droits des enfants handicapés. L'approche 'éducation inclusive' est en soi innovante puisqu'elle vise à accroître la participation et à réduire l'exclusion. Elle **prend en compte les besoins individuels en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les enfants et jeunes gens en situation de marginalisation et de vulnérabilité** (*cf. R1, 2 et 7*). La diversité devient une composante essentielle du processus d'enseignement et d'apprentissage. L'éducation inclusive à Kinshasa est déjà appliquée dans 12 écoles accompagnées par HI. Les enseignants, directeurs, ainsi que les inspecteurs du Service National de Formation ont été formés à la pédagogie inclusive en 2012.

Les filles, jeunes filles et garçons en situation de handicap scolarisés joueront un **rôle participatif** au sein du comité de pilotage et accompagneront les élèves des nouvelles écoles inclusives identifiées. Les jeunes garçons feront plus facilement passer le message aux autres jeunes garçons et permettront de visualiser filles/garçons dans des situations identiques (possibilité de binômes filles/garçons). (*cf. R2*) Un comité de pilotage pluridisciplinaire mixte rassemblera des représentants des parents, d'élèves, d'enseignants, des directeurs, des inspecteurs scolaires et des organisations de défense des personnes en situation de handicap. Les fonctions clé au sein de ce comité seront réparties entre les 2 sexes.

Le respect des normes d'accessibilité profite à tous les élèves et participe de la rétention de ses élèves à l'école. C'est le cas des latrines adaptées séparées filles/garçons, tel que recommandé dans la stratégie DFID (« Learning for all »). Les normes d'accessibilité des infrastructures scolaires et les modules pédagogiques, une fois validées par le Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel, seront appliqués à toute la RDC.

L'expérience du projet éducation inclusive menée de 2009 à 2012 a montré qu'au total 758 enfants en situation de handicap, dont 323 filles et 435 garçons, ont suivi une scolarisation maternelle et primaire dans les 12 écoles partenaires. « le taux de scolarité en RDC de 2000 à 2009 est de 9 filles sur 10 garçons à l'école primaire » cf. rapport national d'évaluation des progrès de l'éducation MEPSP.

Handicap International envisage d'augmenter le nombre d'écoles primaires à 18. Ce qui augmentera l'effectif total d'enfants en situation de Handicap à 1137, dont 484 filles et 653 garçons.

De plus, 84 filles en situation de handicap bénéficieront du projet au niveau secondaire.

Ce qui ramène à 1221 le nombre total d'enfants en situation de handicap bénéficiaires du projet, dont 568 filles et 653 garçons. La dynamique mise en place dans les nouvelles écoles incitera d'autres filles non scolarisées à retourner à l'école.

La Fédération HI, dispose d'un département regroupant un pôle de Référents Techniques, d'experts au service des missions d'HI dans le monde. Ce département est doté d'un service spécialisé dans l'éducation inclusive ainsi que d'un vivier d'experts. Un poste d'appui technique genre au sein de ce même département existe également depuis 2007 ainsi qu'un document cadre « *Gender at a glance* ». Un document cadre « l'Education Inclusive » existe depuis mars 2012.

L'innovation se distingue par **l'approche holistique du handicap** (cf. R5) partant de la détection d'une forme de handicap vers le référencement pour la prise en charge, puis la scolarisation pour mener à **l'autonomisation** vers des projets d'insertion socioéconomique.

Les synergies avec d'autres projets HI seront une force : des liens seront faits avec le projet « Santé Maternelle et Infantile » visant la détection de jeunes filles en situation de handicap, susceptibles d'avoir des grossesses précoces. Celles-ci pourront être référencées vers des écoles inclusives. Le projet de réadaptation visant l'identification d'enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale pourra également jouer un rôle.

Le fait qu'il y ait parmi les CRC des personnes en situation de handicap, facilitera le contact avec les familles (approche peer-to-peer).

L'éducation inclusive elle-même est innovante puisqu'elle est peu appliquée en RDC.

L'innovation viendra aussi de l'aspect participatif du projet au travers de :

- La création d'un **partenariat « Ecoles, Familles et Elèves »** renforçant la participation
- les **filles, jeunes filles et garçons** seront directement impliqués et acteurs de changement grâce aux rôles de « marraines » et « parrains » qu'ils joueront auprès des nouveaux élèves et qui serviront d'« exemples de réussite à suivre ». Ils auront par ailleurs un rôle privilégié au sein du comité de pilotage du projet. (cf. R2)
- Un **comité de parents** sera créé pour former un noyau de solidarité et d'échanges. (cf. R 6) L'implication des **pères** sera spécialement recherchée et valorisée afin de ne pas perpétuer le fait que le rôle de care-taker repose exclusivement sur les femmes. (cf. R 2) Les familles, dans leur ensemble, doivent être impliquées (frères et sœurs, valides ou non).

Le partenariat avec les associations de défense des droits des personnes en situation de handicap sera établi. Elles joueront un rôle prépondérant dans les **actions de plaidoyer** puisqu'ils en sont à l'origine. Une attention sera accordée au lien à faire entre les associations de femmes et les associations de PSH en vue de promouvoir le mainstreaming du handicap. (cf. R6)

Le lien entre handicap et éducation est essentiel. Les enfants bénéficiant d'une éducation de base ou ayant suivi des études supérieures sont davantage susceptibles de devenir autonomes et d'atteindre une certaine indépendance financière, et sont donc plus à même de soutenir leur famille. (cf. R7)

La RDC est confrontée à un gros problème d'absence de statistiques sur le handicap et le décrochage scolaire. Les enfants en situation de handicap, et plus encore les filles sont exclues de la vie sociale et hautement exposés à la négligence et à la maltraitance. Les filles handicapées, sont particulièrement marginalisées au sein de leur famille, de leur communauté et sont confrontées à une double discrimination du fait des rôles et des responsabilités traditionnellement attribuées aux hommes et aux femmes. Cette « invisibilité » sociale des filles et des garçons handicapés contribue à les exclure des environnements d'apprentissage ordinaires sur le plan local et des systèmes éducatifs nationaux.

La rétention dans les écoles est une problématique à prendre en considération et touche généralement les filles. Considérant que les écoles secondaires ne sont pas adaptées aux enfants en situation de handicap ni ne tiennent compte des besoins spécifiques liés au genre, le pourcentage de jeunes filles en situation de handicap qui poursuive la scolarité en secondaire est minime. Elle relève de la rareté au niveau des études supérieures.

Les filles éduquées participeront au changement des préjugés en affichant une image positive grâce à leur réussite et à leur pleine participation à la vie sociale. Leur forme **d'autonomisation** participera également à ce changement de regard. La scolarisation des jeunes filles en situation de handicap renverra une image positive de celles-ci vu que le handicap est associé à des préjugés négatifs.

La scolarisation offre une perspective d'avenir à des filles et jeunes filles habituellement exclues du système scolaire et sociétal. Elle encourage l'autonomisation et les rend actrices de changement et de développement. L'éducation inclusive encourage la socialisation des enfants en situation de handicap et participe à la réduction des exclusions. Par ailleurs, la scolarisation des filles handicapées participe à la lutte contre les HIV Sida, les MST et les mariages et grossesses précoces. La scolarisation des enfants en situation de handicap, notamment des filles est également un frein aux violences sexuelles dont elles peuvent être victimes car elles sont souvent laissées seules au domicile sans protection et sans information sur la sexualité et leurs droits. (*cf.R7*)

1) Recherche/action sur la scolarisation/non scolarisation des garçons, filles et jeunes filles en situation de handicap - Constitution d'une base de données en partenariat avec l'Institut national des Statistiques en vue d'un mapping détaillé de la situation à Kinshasa

R1 : avoir connaissance quantitative des enfants en situation de handicap en lien avec la scolarité ou non primaire et secondaire et la situation liée à la marginalisation des filles et jeunes filles en situation de handicap

2) Capitalisation de l'action des 12 écoles inclusives existantes et extension à 3 nouvelles communes

R2 : Les écoles inclusives existantes sont autonomisées et deviennent des écoles de référence pour les nouvelles écoles inclusives.

R2 : Le personnel enseignant des nouvelles écoles primaires inclusives est formé à l'éducation inclusive et au genre. Un système d'autoformation et d'évaluation est mis en place avec le SERNAFOR et un système de parrainage entre écoles inclusives existe.

R2 : L'infrastructure des nouvelles écoles primaires est adaptée aux normes d'accessibilités qui tiennent compte du handicap et du genre

R2 : Un nombre plus important d'enfants en situation de handicap peut être scolarisé

3) Identification de 7 écoles secondaires pilotes dans les communes disposant d'écoles primaires inclusives pour établir une passerelle entre le primaire et le secondaire.

R3 : Des écoles secondaires pilotes sont adaptées en termes d'accessibilité et les enseignants sont formés à l'éducation inclusive et au genre.

R3 : La passerelle facilitant la poursuite de scolarité entre l'enseignement primaire et secondaire existe et sera monitorée en vue d'une extension à d'autres écoles dans une phase II.

4) Renforcement des CRC pour le référencement des enfants/jeunes en situation de handicap vers des écoles inclusives de leurs communes ou vers des cours d'alphabétisation.

R4 : Les filles, jeunes filles et garçons sont référencées par les CRC vers des écoles inclusives ou vers des cours d'alphabétisation de leurs communes ou avoisinantes.

R4 : Les CRC sont renforcés dans leurs capacités d'identification au handicap et au genre.

R4 : La parité et la prise en compte du handicap sera respecté au sein du personne des CRC.

5) Organiser des actions spécifiques de plaidoyer visant les hommes et les femmes au niveau national et sociétal

R5 : Une campagne de sensibilisation sur les préjugés liés au handicap et à l'éducation inclusive est développée

R5 : Les lois organiques sur la prise en compte du handicap et la mise en œuvre de la loi sur le respect de la parité sont défendues et portés au Parlement.

R5 : Le handicap est pris en compte dans le cadre de la politique nationale de l'EPSP et la pédagogie inclusive est reconnue.

R5 : les bailleurs sont sensibilisés à la prise des normes d'accessibilité des structures scolaires.

R5 : Le genre est inclus comme, thématique transversale dans les différentes actions de plaidoyer

R10 : un Forum national est organisé avec différents acteurs étatiques et non étatiques autour de la question de l'éducation inclusive et du genre.

Les statistiques nationales concernant la scolarisation ou non des enfants en situation de handicap étant inexistantes, les résultats de la recherche action en partenariat avec l'INS nous permettront d'identifier quelles sont les barrières à la scolarisation de ces enfants. Le partenariat avec l'INS conditionne automatiquement la pérennisation et l'appropriation de cette action puisque la base de données sera incorporée dans la base de données nationale.

Les écoles inclusives existantes scolarisent 758 enfants cependant elles ne couvrent pas tous les besoins actuels. Certaines communes périphériques n'ont pas d'écoles inclusives et celles qui existent déjà sont trop éloignées du domicile des enfants en situation de handicap.

Le Ministère de l'ESPS participe pleinement aux différentes étapes du projet et appuie la mise en œuvre de la passerelle de l'école primaire vers le secondaire.

HI a une très longue expérience de collaboration avec le réseau des Comités de réadaptation à base communautaire. Ces derniers seront renforcés dans leurs capacités d'identification et de référencement des enfants en situation de handicap vers les écoles inclusives ou les cours d'alphabetisation. Grâce à leur fort encrage communautaire, ils ont une bonne connaissance des cas d'enfants en situation de handicap non scolarisés ou en décrochage scolaire.

Le projet éducation inclusive mené par HI collabore déjà de manière étroite avec le MEPSP. Ce sont plus spécifiquement les directions des infrastructures, de l'enseignement général et normal, des programmes scolaires et matériels didactiques, de l'éducation pour tous, des infrastructures scolaires et de l'enseignement spécial et l'Inspection générale de l'enseignement spécial et le Service National de formation avec lesquels nous avons déjà établis des partenariats. Tout récemment, cinq modules de formation en éducation inclusive ont été rédigés à l'intention des enseignants et inspecteurs. Ces derniers devraient être testés dans les classes pour derniers ajustements et validation du MEPSP en vue d'une intégration dans les curricula de formation pédagogique.

Même si l'éducation inclusive n'est pas encore formellement intégrée elle suscite un grand intérêt auprès du MEPSP, des ONG et agences internationales telles que UNICEF, Save the Children, VVOB, CTBBC et Plan.

HI est très actif dans le cluster Education qui représente une porte d'entrée pour la mise en place de synergies par la suite.

Le projet proposé est totalement en cohérence avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement, à savoir : Assurer l'éducation primaire pour tous (Objectif n°2) et Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (Objectif n°3).

Les données statistiques seront intégrées dans la base de données nationale de l'INS. Cette initiative sera encouragée par les activités de plaidoyer réalisées dans le cadre de ce projet par Handicap International.

L'approche 'éducation inclusive' dans les écoles primaires à Kinshasa est développée depuis le début en partenariat avec le MEPSP avec l'objectif de faire valider les modules de formation des enseignants et des inspecteurs en vue d'une implémentation nationale.

Les écoles réhabilitées et les enseignants formés deviennent autonomes. Ces derniers enseignent désormais selon la pédagogie inclusive et accueillent à chaque rentrée scolaire de nouveaux élèves en situation de handicap. Un système d'autoformation et de remise à niveau des enseignants pas les inspecteurs est mis en place pour assurer la pérennité de la formation du corps enseignant.

Le MEPSP et les bailleurs tels que la Banque Mondiale et le FMI seront sensibilisés à l'inclusion des normes d'accessibilité des infrastructures scolaires pour toute nouvelle école réhabilitée ou construite.

Une exploration en partenariat avec le MEPSP sera menée dans d'autres provinces pour évaluer l'état des besoins en éducation inclusive et la faisabilité de dupliquer l'action au niveau national.

Projet d'appui à la scolarisation des filles dans le quartier de la Briqueterie, Yaoundé, Cameroun



Novembre 2010 - Décembre 2013

Contenu

	page
Introduction – contexte et objectifs du projet	1
I Analyse de situation	2
II Conception et mise en œuvre	3
III Impact	5
IV Témoignage	5

Introduction – contexte et objectifs du projet

Au Cameroun, malgré un net progrès de la scolarisation dans le primaire depuis l'an 2000, les opportunités d'accès à l'éducation restent déterminées par le sexe, le lieu de résidence et le milieu social de l'enfant. Dans les familles manquant de moyens pour scolariser tous leurs enfants, les garçons ont tendance à être privilégiés au détriment de leurs sœurs, notamment parce qu'ils devront par la suite subvenir aux besoins de leur familles.

Les filles scolarisées sont également plus nombreuses à ne pas achever le cycle d'éducation primaire : elles étaient 35 % contre 22 % des garçons au Cameroun en 2007. En effet, les jeunes filles sont plus à risque d'être déscolarisées, étant plus vulnérables face aux mariages et grossesses précoces tout comme face au travail domestique. Par ailleurs, le quartier de la Briqueterie se trouve dans une situation défavorisée en matière d'accès à l'éducation primaire : avec un taux net de scolarisation de 48% dans le primaire, contre un taux de 92% à l'échelle nationale. Par ailleurs, la situation est encore pire pour les filles. L'étude de base réalisée dans le quartier de la Briqueterie dans le cadre du projet révèle que de tous les garçons et filles en âge d'aller à l'école primaire (6-11 ans), seulement 58% des garçons et 43% des filles fréquentent effectivement ce niveau d'enseignement. Ainsi, pour 100 garçons en âge d'être scolarisés allant à l'école, il n'y a que 74 filles dans la même situation.

L'éducation des filles produit des effets positifs sur l'ensemble des facteurs de développement d'un pays. Permettre aux filles d'étudier une année supplémentaire induit généralement un report de l'âge du mariage, une meilleure maîtrise de la planification familiale, une baisse de la malnutrition et de la mortalité infantile.

L'objectif global du projet de PLAN est donc d'améliorer l'accès des enfants, et particulièrement des filles, à une éducation de qualité. Le projet est mis en œuvre à la Briqueterie, quartier populaire de Yaoundé, capitale du Cameroun.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

1. Sensibiliser à l'importance de l'éducation des filles,
2. Promouvoir l'achèvement du cycle primaire des enfants,
3. Améliorer les conditions d'enseignement des écoles publiques de la Briqueterie,
4. Encourager la participation des enfants, en particulier celle des filles.

Plan Cameroun travaille en partenariat avec une ONG locale, l'Association des Femmes Haoussas pour le Développement (AFHADEV), responsable de la mobilisation des communautés dans le quartier, et en particulier de la sensibilisation des mères et pères de famille à l'importance de l'éducation des filles ; ainsi qu'avec le gouvernement camerounais et les responsables locaux.

I Analyse de situation

L'analyse de situation a-t-elle pris en compte les besoins et priorités spécifiques des filles ? Des données sexo-spécifiques sont-elles disponibles pour les filles et les garçons ?

Analyse de situation

Le projet souhaitant s'attaquer aux discriminations auxquelles font face les filles en matière d'accès à l'école, de participation, etc., et la Présidente de l'ONG locale partenaire AFHADEV ayant elle-même vécu ces discriminations, l'analyse de situation a pris ces discriminations en compte, et s'est appuyée sur des données désagrégées par sexe.

Cette analyse a été réalisée grâce à plusieurs outils, visant plusieurs acteurs : questionnaires d'enquête auprès des ménages (parents et filles), grilles d'entretien avec les directeurs d'écoles, maîtres, présidents d'Association de Parents d'Elèves et Enseignants, AFHADEV, etc. La collecte de données a été réalisée lors d'une enquête en juillet 2010 par PLAN et l'AFHADEV auprès des populations de la Briqueterie, ainsi qu'au cours d'une étude de base avant le lancement du projet.

Cette analyse a permis de recueillir des données sur l'éducation, les moyens d'existence et la participation des filles à leur propre développement. La réalisation de cette étude de base a également permis de mesurer la situation et de pouvoir ajuster les objectifs du projet dans ces domaines.

Elle se basait sur différents indicateurs intégrant la prise en compte de la dimension genre pour mieux mesurer les disparités : par exemple le pourcentage des ménages où les femmes déclarent participer à la prise de décision sur la scolarisation des enfants, ou encore le pourcentage des filles de 12 à 17 ans ayant arrêté leurs études pour des raisons économiques ou autres.

L'analyse de situation a été menée parmi 106 ménages, soit 668 personnes en tout. Des entretiens ont également été menés avec des informateurs clés, incluant les principaux niveaux de prise de décision qui influent directement sur l'éducation des enfants dans le quartier (arrondissement, bloc, ménage).

Elle a abouti entre autres aux **résultats suivants** :

- Environ 42 % des enfants de la Briqueterie vont à l'école (79 % au niveau national)
- Dans 54% des ménages interrogés, les femmes déclarent participer à la prise de décision sur la scolarisation des enfants
- 46% des filles interrogées ayant quitté l'école l'ont fait pour des raisons économiques, et 9% pour se marier.
- Sur les 106 foyers interrogés, seulement 65% des mères et 37% des pères se disent prêts à soutenir l'éducation de leur fille si cette dernière tombe enceinte

→ **L'analyse de situation a donc permis** d'établir de manière participative une image des opportunités et obstacles propres aux jeunes filles et a pu identifier les difficultés auxquelles elles font face pour accéder à une éducation de qualité (mariage précoce, absence de soutien des parents, manque de ressources financières...). Ces points ont ensuite été pris en compte lors de la conception du projet. En revanche, l'analyse des priorités et besoins des garçons a été moins solide.

II Conception et mise en œuvre

Est-ce que le projet agit sur les trois dimensions du changement : le niveau individuel, socioéconomique et institutionnel pour obtenir les changements pérennes dans les conditions de vie et la position sociale des filles ?

Conception du projet

Le projet a été conçu afin de réduire l'impact des éléments contraignants identifiés dans l'analyse de situation, à travers notamment la sensibilisation des communautés sur l'importance de l'éducation des filles, le renforcement des capacités économiques des familles, le renforcement de la qualité de l'enseignement pour une meilleure prise en compte des besoins des filles ainsi que le plaidoyer auprès des autorités. Les obstacles liés aux mentalités, les obstacles économiques et ceux liés à l'environnement scolaire sont ainsi tous pris en considération.

→ Le projet vise ainsi un changement à différents niveaux : au niveau individuel, au niveau des familles et des communautés, et au niveau institutionnel.

Mise en œuvre du projet

Plan Cameroun a pris en compte les besoins spécifiques des filles à différents niveaux, comme l'illustrent les exemples ci-dessous.

→ **Afin de renforcer l'appui des communautés et des familles à l'éducation des filles,** l'ONG partenaire AFHADEV a mis l'accent sur la sensibilisation des parents (causeries éducatives, descentes de proximité dans les mosquées auprès des pères de famille pour mieux les impliquer dans l'éducation des filles, sensibilisation des femmes membres des écoles coraniques) sur les enjeux de l'éducation des filles. L'AFHADEV a également accompagné les parents en les informant sur les procédures d'inscription à l'école, et en facilitant l'obtention d'actes de naissances pour les filles et garçons scolarisés qui n'en avaient pas¹. Ce travail avec les familles se fait également à travers le renforcement des capacités des membres des Associations de Parents d'Elèves et Enseignants : les parents sont ainsi formés sur leur rôle au sein de ces associations (sensibilisation auprès des autres parents, rôle en tant que parent, participation à la gestion de l'école, etc.)

→ **Afin d'améliorer l'accès financier des filles à l'éducation,** le projet a mis en place des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC), dont les membres, qui sont en majorité des femmes, ont été formés préalablement aux méthodes d'épargne et de crédit. Au sein de ces AVEC, la création d'une caisse « éducation » permet aux parents de mettre de côté de l'argent qui financera la scolarité de leurs filles. Par ailleurs, le développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour les femmes permettra d'améliorer leur situation économique et financière pour pouvoir financer la scolarité de leurs filles, mais également pour avoir un réel rôle de décision au sein de la famille.

→ **Afin de renforcer la participation des filles aux prises de décisions** concernant leur éducation, Plan Cameroun a mis en place des gouvernements et forums d'enfants et des clubs de jeunes filles. Ces différentes plateformes visent à renforcer la participation des filles et garçons à travers la réalisation d'activités ludiques, d'échanges sur les thématiques qui les concernent (notamment des discussions sur le mariage au sein des clubs de jeunes filles), et la participation directe à la gestion des écoles à travers les gouvernements d'enfants. Ces derniers ont été créés au sein des 13 écoles primaires du projet, et leurs membres sont des élèves, filles et garçons (avec une obligation de parité – à l'heure actuelle, 9 premiers ministres sur 13 sont des filles). Les différents ministres (de la santé, de l'éducation, de la discipline...) mènent des actions de sensibilisation auprès des autres élèves (sur l'hygiène, l'importance de faire ses devoirs, etc.).

→ **Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles primaires pour qu'il réponde aux besoins spécifiques des filles,** les enseignants des écoles du projet ont reçu une formation sur la pédagogie éducative, avec un accent sur le genre, l'encadrement des filles et les violences à l'école (notamment les violences de genre). Des cours de soutien ont aussi été mis en place pour lutter contre le manque de suivi des jeunes filles, l'un des facteurs responsables de l'abandon scolaire en cours de cycle primaire. Ces cours de rattrapage sont donnés par des répétiteurs ayant été formés à cette fin. Aujourd'hui, 523 enfants suivent les cours de rattrapage, dont 61% de filles.

→ **Afin de lever les obstacles à l'éducation des filles au niveau des autorités locales,** des activités de plaidoyer sont organisées à destination de ces dernières. Notamment à l'occasion de la semaine annuelle communautaire pour l'éducation des filles mise en place dans le cadre du projet, des activités de plaidoyer avec les autorités (maire, sous-préfet, inspecteurs, déléguées départementaux et d'arrondissement du Ministère de

¹ Au Cameroun, un enfant sans acte de naissance ne peut pas se présenter au CEP, l'examen de fin de cycle primaire permettant l'accès en 6^{ème}.

l'Education de Base et autres ministères, autorités religieuses locales, etc.) sont organisées pour augmenter l'investissement et les moyens alloués par ces dernières dans ce domaine.

Résultats du projet à date

En mai 2012, **523 enfants**, dont 317 filles, suivent des cours de soutien au sein des centres de rattrapages mis en place dans le cadre du projet; **362 femmes** ont été formées pour développer des AGR; **534 parents** dont 96% de femmes ont été formés sur le fonctionnement des AVEC; et **13 gouvernements d'enfants** ont été élus et mènent de nombreuses activités dans les écoles primaires du projet.

III Impact

Le projet a-t-il causé des changements au niveau individuel (permettant une autonomisation des filles au niveau personnel, économique, social), communautaire et du cadre politico-légal (en termes de meilleur contrôle et accès des filles aux opportunités et ressources et responsabilités sociales, économiques et politiques).

Outils de suivi et indicateurs d'impact

L'équipe de projet de PLAN Cameroun, en coopération avec Plan France, a fixé des indicateurs d'impact, qui seront analysés à plusieurs périodes : tous les semestres à l'occasion du reporting de Plan Cameroun à Plan France, à mi-parcours à l'occasion d'une évaluation (qui sera faite très prochainement), à la fin du projet à l'occasion de l'évaluation externe finale du projet.

Ces indicateurs sont les suivants :

- Résultat 1 (analyse situationnelle sur les conditions de scolarisation des filles dans la Briqueterie) : 1 rapport d'analyse, nombre de plans d'amélioration scolaire assortis de plan d'action.
- Résultat 2 (le nombre de filles à la Briqueterie inscrites à l'école primaire augmente de 15% d'ici 2013) : nombre de filles en âge d'être scolarisées inscrites en primaire ou secondaire chaque année ; % des filles et femmes impliquées dans les AGR et AVEC scolarisées chaque année ; % de l'augmentation du budget de la mairie de Yaoundé II consacré à l'éducation
- Résultat 3 (le nombre de filles de la Briqueterie qui achèvent leur cycle primaire augmente de 15%) : % des filles du quartier inscrites et admises au CEP ; % des filles inscrites et admises au concours d'entrée en 6^{ème}; % des filles des écoles du projet admises en classe supérieure durant le cycle primaire
- Résultat 4 (le cadre éducatif d'au moins 3 500 filles s'est amélioré) : nombre de filles fréquentant les salles de classe réhabilitées/construites/équipées par le projet ; nombre de filles qui déclarent avoir accès à des latrines construites/réhabilitées par le projet ; nombre de filles dont les enseignants ont bénéficié d'une formation/recyclage et appui du projet
- Résultat 5 (la participation des filles dans la prise de décisions concernant leur éducation est améliorée) : % des filles des établissements scolaires couverts par le projet ayant pris part aux activités des clubs de filles ; % des membres du gouvernement d'enfants qui sont des filles ; % des filles membres des bureaux des forums d'enfants ; % d'enseignants et responsables d'APEE ayant pris part aux activités organisées par les clubs de filles ; % des filles membres des forums d'enfants ; nombre de séances des forums ; nombre d'enfants par séance ; % d'enfants membres de forums qui savent lister les droits et devoirs des enfants.

Ces indicateurs permettent ainsi de mesurer l'impact du projet sur l'éducation des filles à la fois au niveau individuel (ex. Nombre de filles inscrites), au niveau socioéconomique (ex. Nombre de femmes dans les AVEC) et au niveau institutionnel (ex. Budget de la mairie pour l'éducation).

Impact du projet sur la vie des filles

Ce projet d'éducation des filles vise à atteindre des changements à plusieurs niveaux.

Non seulement, il a pour objectif l'augmentation du nombre de filles de la Briqueterie inscrites à l'école, mais il vise également à renforcer les capacités des filles et leur participation aux prises de décisions qui les concernent

à travers les clubs, forums ou gouvernements notamment, afin que les filles gagnent en confiance personnelle, en capacité d'initiative et de participation.

Par ailleurs, la sensibilisation de tous les acteurs sur l'éducation des filles vise également à réduire les inégalités sociales de genre en termes d'éducation et de participation. Les parents et enseignants sensibilisés s'investiront davantage dans les activités d'éducation de qualité des enfants. Les stéréotypes sociaux négatifs liés au genre seront brisés, car les parents apprendront que si leurs filles sont envoyées à l'école et ont accès à une éducation de qualité, non seulement elles verront leur droit à l'éducation respecté, et pourront également assurer un meilleur avenir pour elles, leurs familles et leurs enfants.

IV Témoignage

→ Le témoignage d'une jeune fille premier ministre du gouvernement d'enfant de l'école d'Ekoudou 4 ci-dessous montre des changements au niveau individuel en termes d'une meilleure confiance en soi et d'une plus grande participation des enfants, notamment les filles, aux prises de décision concernant leur éducation

L'Ecole primaire d'Ekoudou Bilingue ne dispose pas de cantines. Cependant, un lieu a été réservé par l'école pour la vente des produits alimentaires au sein de l'école.

« J'ai remarqué que les produits qu'on nous vend souvent ne sont pas bien fait. Parfois le poisson a encore le sang.... Les femmes qui vendent ne sont pas propres et quand il y'a beaucoup d'enfant devant eux ils servent parfois avec les assiettes sales qu'ils n'essuient pas » affirme Fatimata S., Première ministre d'Ekoudou 4. « J'ai donc décidé que ça ne pouvait plus continuer comme ça. Comme je suis premier ministre, je suis allée voir la directrice ». A la suite de cet entretien, la Directrice de l'école a convoqué les vendeuses. Autour de la table, la directrice, la première ministre et les vendeuses échangent au sujet du problème. A la suite de cette rencontre les enfants ont fait le tour des salles de classes pour présenter à leurs camarades les fruits de leurs échanges avec les vendeuses. Pendant la récréation, certains ministres surveillent la vente des produits et s'ils observent des mauvaises pratiques, ils en informent la directrice.